BR 253
.M4
Copy 1

LIBRARY OF CONGRESS.

Chap. BR 253

Shelf .M4a

UNITED STATES OF AMERICA.

491

« *On a trop dédaigné ces humbles précurseurs des illustres* « *orateurs sacrés du dix-septième siècle. .... Ce fumier de nos* « *vieux sermonnaires contient bien de l'or pur : on y rencontre* « *une profusion de fortes pensées, de vives images, de plaisanteries* « *acérées et tranchantes, de véhémentes apostrophes, d'apologues* « *ingénieux;.... mais ce qui les recommande surtout à la* « *postérité, c'est leur sympathie énergique pour les souffrances* « *du peuple et la généreuse audace de leur attaque contre les* « *vices des grands, des prélats, des gens de loi, de tous les* « *oppresseurs des pauvres et des faibles. Jamais la liberté de la* « *chaire... n'a été poussée aussi loin.* »

HENRI MARTIN, *Histoire de France.*

LES
LIBRES PRECHEURS
DEVANCIERS
DE LUTHER ET DE RABELAIS

ETUDE HISTORIQUE, CRITIQUE ET ANECDOTIQUE

SUR LES XIVe, XVe ET XVIe SIECLES

PAR

ANTONY MERAY

PARIS

A. CLAUDIN, LIBRAIRE-EDITEUR

RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N. 12

M. DCCC. LX

C LEB

BR253
.M4

PRÉFACE.

—

On me permettra d'émettre en tête de cette étude une hypothèse bizarre au premier abord, mais qu'nn peu de réflexion ne tardera pas à rendre raisonnable : selon moi, l'élément actif de la démocratie, le ferment vivace et permanent des réformes, pendant la longue période féodale qu'a traversée l'Europe, se trouvait en grande partie dans l'enceinte des monastères. En France surtout, où le pouvoir temporel ne se joignit jamais comme en Allemagne et en Italie au pouvoir spirituel, où le terrorisme de l'inquisition ne fonctionna jamais régulièrement, aux dépens de la vie morale, comme en Portugal et en Espagne, certains de nos ordres monastiques, les mendiants et les prêcheurs, furent une sorte

de milice populaire organisée naturellement pour plaider la cause du faible et surveiller les excès des puissants.

Sortis du peuple, la plupart de ces orateurs, qui jetaient librement aux foules leurs chaudes improvisations non-seulement dans les églises, mais sur les places, au coin des carrefours, en plein air et en plein champ, portaient dans leurs allures le cachet de leur humble origine. Ils avaient conservé du peuple les colères ardentes, l'éloquence inculte, le ton grivois et sarcastique, la facilité d'égarement et jusqu'à l'énergie des appétits matériels auxquels, malgré leur sobriété et leur continence habituelles, ils ne savaient pas toujours résister. La tentation avait d'autant mieux prise sur ces natures robustes, vouées par principes à toutes les privations de l'existence, que la régularité de l'abstinence leur conservait des sens plus neufs et plus actifs. Nos pères ont ri bien souvent des frasques momentanées des moines; ils en ont fait, à la grande joie de la postérité, le sujet de leurs meilleurs contes, et cela sans cesser de les respecter.

On a considéré les moines sous bien des faces. Je ne parle pas ici des moines modernes; ceux-là me semblent désorbités au milieu du dix-neuvième siècle; aujourd'hui que l'enseignement, la défense des principes supérieurs et la protestation critique

ont des représentants plus réguliers, les moines me semblent aussi peu nécessaires parmi nous que les ducs, les comtes et les barons portant les titres de leurs fonctions perdues à côté des généraux, des préfets et des maires qui les ont remplacés. Je prends l'institution monastique à l'époque où la foi la fécondait, et je l'abandonne à la limite extrême de son influence active, c'est-à-dire au règne d'Henri IV.

Or, dans les habitants de ces asiles respectés, dont la foi avait peuplé le monde chrétien, on a vu avec raison les conservateurs des traditions écrites, les gardiens des chefs-d'œuvre de la pensée. On nous a montré ces pieux reclus copiant patiemment sur le vélin, dans des siècles d'ignorance, les textes sacrés et profanes, les dogmes religieux, les livres inspirés, les poésies, l'histoire et les légendes de nos pères, qu'ils transmettaient ornés de lettres d'or, rehaussés de carmin et d'outremer, aux générations. L'observation impartiale a découvert chez eux les grands défricheurs, les grands agriculteurs, les vigoureux pionniers qui ont mis, les premiers, en culture suivie une partie des terrains restés incultes ou retombés en friche par la misère des temps. Les érudits ont également retrouvé, chez ces isolés de la méditation, des architectes originaux dont les œuvres de pierre s'harmonisaient à merveille avec l'esprit de leurs

extatiques croyances; des créateurs d'une statuaire mystique aux formes élancées, amaigries, symbolisant l'aspiration de l'âme en quête des secrets divins; des peintres à l'inspiration austère, préparant dans les fresques de leurs oratoires et dans les pieuses images des livres d'heures, la rénovation de l'art moderne où la physionomie, ce rayonnement de l'âme, devait enfin animer la splendeur de la forme si merveilleusement cultivée par l'art païen.

Le seul aspect sous lequel je désire examiner les légions monastiques du passé est celui de leur œuvre extérieure, de leur vie publique ; l'effet de leur parole sur le monde qui les entourait est l'unique sujet de ces quelques pages. Je veux essayer de retrouver l'esprit de nos vieux sermonnaires, en étudier les auteurs sous leurs multiples qualités de tribuns, de réformateurs, de moralistes, de satiriques et de frondeurs. Mon but est d'attirer fortement l'attention sur ces hardis précurseurs de Luther et de Rabelais, et de mettre en saillie les puissantes paroles qui sortaient de leurs lèvres, les seules qui aient jamais pu parler de tout et à tous, sans encourir blâme ni danger.

On a pu, dans les temps de luttes, confondre les prédicateurs d'autrefois avec nos orateurs ultramontains ; quelques-uns, jugeant ces lutteurs

des vieux âges avec les lumières de la science moderne, n'ont voulu voir en eux que des hypocrites, des bateleurs avides ou des intelligences dégradées par la superstition ; c'est une grave erreur. Aujourd'hui la libre pensée est à la veille du triomphe, l'équité historique est un devoir pour nous. Nous devons comprendre qu'une institution humaine n'a pu traverser les siècles, acceptée et respectée, sans avoir eu une sérieuse raison d'être ; il faut donc s'habituer à étudier les prêcheurs du moyen âge ailleurs que dans leurs ridicules ou leurs abus.

Ces pauvres moines croyaient, soyez-en sûrs, à la plupart des miracles qu'ils prêchaient. Pour eux, aussi bien que pour leurs contemporains, la terre était une vallée d'épreuves, isolée entre le ciel et l'enfer, d'où les anges et les démons intervenaient sans cesse, tiraillant de haut en bas et de bas en haut la triste humanité courbée sous la fatalité terrible de semblables croyances. Ces prédicateurs qui expliquaient par des interventions miraculeuses tous les phénomènes de la nature, étaient bien les frères des trois cénobites des bords de l'Euphrate qui se mirent en route, au dire de saint Jérôme, résolus d'aller jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'un des bords de la voûte céleste. Pour eux aussi, cette enveloppe apparente était réelle, c'était la frontière matérielle du

paradis, comme le sol qu'ils foulaient était la frontière supérieure de l'abîme infernal dont l'existence se manifestait par les cratères enflammés des volcans.

Il ne faut jamais perdre de vue l'influence de cette Genèse, dont l'étroitesse pesait constamment sur la liberté humaine, si l'on veut juger convenablement le moyen âge. L'Europe vécut longtemps dans ce demi-sommeil de la rêverie mystique, aux prises avec des agents invisibles et surnaturels, dans cet état de demi-hallucination dans lequel notre race réveillée a surpris à son tour les antiques populations de l'Hindoustan. Or, pour revenir à l'hypothèse de mon début, ce réveil de l'intelligence, ce retour aux aspirations actives et fortes, l'Europe le doit, en majeure partie, aux protestations de plus en plus hardies des orateurs de nos monastères.

Si, dans cette longue éclipse intellectuelle, les seuls asiles de la pensée ne se fussent ouverts qu'aux membres d'une caste théocratique analogue à celle des brahmes de l'Inde ; si nos moines, par le fait seul de leur naissance, s'étaient trouvés isolés de la foule déclarée impure par une abominable cosmogonie ; si ces gardiens du feu sacré avaient dû vivre entre eux, uniquement entre eux, conservant à leur profit exclusif, comme des secrets inviolables, le fruit de leurs

veilles et le sens supérieur des livres inspirés, que serions-nous à l'heure qu'il est? Aurions-nous à nous glorifier de notre écrasante supériorité sur les riverains du Gange? Assurément non.

Heureusement pour nous, les couvents se recrutaient surtout parmi les déshérités de la société. Grâce à cette possibilité de régénération ouverte aux parias de l'Europe, les serfs deviennent libres, ceux qui voyaient toutes les carrières honorables se fermer devant leurs pas, arrivent à celle où fonctionne l'intelligence. Les opprimés destinés à être politiquement garrottés sur le point du sol où ils naissaient, dont les yeux n'osaient se lever sur le moindre des seigneurs que le hasard du sang avait établi au-dessus d'eux, ces humiliés, ces dégradés de la naissance prennent le froc, et les voilà les frères et les égaux des autres hommes; les vilains sont ainsi devenus les censeurs respectés des empereurs et des rois. Désormais ils pourront parler haut et ferme devant l'injustice; ils tiendront tête aux princes, même à ceux de l'Eglise, même au pape; ils penseront et parleront librement, dussent-ils friser l'hérésie. Sous la simarre grossière de leur ordre, leur position est devenue si forte, ils sont si merveilleusement abrités par la sympathie de la foule qui les reconnaît siens jusque dans leurs excès, que, pour arriver à eux, les colères les

plus hautaines seront obligées de parlementer.

Parvenus à une instruction et à une indépendance relative, ces orateurs sortis du peuple chercheront à l'en faire profiter, ils veilleront pour lui, et éclaireront des lueurs éclatantes de leurs colères les abus dont il est victime. Ils stigmatiseront, avec Maillard, les vendeurs d'indulgences et de reliques, envoyés en recettes par la cour de Rome ; ils s'indigneront, avec Menot, contre les excommunications lancées à propos des plus minimes délits, sur les pauvres gens, par les prélats de l'Ordinaire ; avec Guillaume Pepin, ils signaleront les largesses faites aux chiens par les grands dignitaires de l'Eglise, aux dépens de leurs semblables ; avec Vincent Ferrier, ils railleront les mille superstitions mesquines dont se trouvent encombrés les devoirs de la vie, les devoirs entre époux, par exemple, quitte à fournir plus tard, à La Fontaine, le texte d'un de ses meilleurs contes : *le Calendrier des vieillards*. Leur commisération s'étendra sur les agriculteurs pillés par la soldatesque, sur les victimes du fisc, sur les malheureux que dévore l'usure ; elle relèvera même les pauvres filles forcées à la prostitution par la brutalité et l'arbitraire.

Ce sujet est vaste, et je n'ai pas le dessein de l'épuiser, si je réussis à donner une idée nette, équitable, historiquement vraie de cette éloquence

illettrée, toute de jet et de prime-saut, intéressante jusque dans ses licences et dans ses excès, je me tiendrai fort honoré. Ce chapitre des moines prêcheurs a occupé déjà quelques érudits curieux d'excentricités littéraires ; mais, à mon avis, malgré les citations hostiles d'Henry Estienne, malgré la lourde *Histoire de la prédication du Père Romain Joly*, malgré le *Prédicatoriana* de Peignot, livre agréable, mais simplement agréable, malgré les quelques plaisanteries éparpillées dans les Mémoires de l'abbé d'Artigny, dans *l'Art de désopiler la rate* de Panckoucke, dans le *Every day book* de Hone, et autres recueils facétieux, l'étude des vieux sermonnaires m'a paru à peu près inexplorée.

La grosse lacune de tous les livres où l'on s'est occupé de cette part essentielle de la vie de nos ancêtres, c'est de n'avoir jamais cherché à expliquer les excentricités des vieux sermonneurs par les mœurs et la foi de leurs contemporains ; c'est surtout d'avoir composé les recueils qui en traitent avec un esprit tout moderne, jugeant imperturbablement les anciens athlètes de la justice sociale, au point de vue des idées nouvelles et sans tenir compte de l'incommensurable différence des temps. De cette façon, la plupart de leurs historiens ont disposé les lecteurs à ne voir guère autre chose dans les moines prêcheurs que des fanatiques ou des bouffons.

Le savant et profond auteur d'une excellente histoire de France, M. Henri Martin, a deviné, en passant, la riche veine que la chaire du moyen âge offre à l'observateur consciencieux ; si l'intérêt que j'ai pris à l'œuvre de nos vieux prédicateurs avait besoin d'être justifié, l'appréciation suivante, que je trouve dans son récit du divorce de Louis XII, viendrait très-utilement à notre appui.

« On a trop dédaigné, écrit cet historien si pénétrant, ces humbles précurseurs des illustres orateurs sacrés du dix-septième siècle ; la familiarité souvent triviale et cynique où ils tombent était inévitable à une époque où le style soutenu était encore à naître et où les éléments du langage n'étaient ni dégagés, ni classés ; les prédicateurs de ce temps n'eussent pu échapper au mauvais goût qu'en imitant servilement les anciens, et en se rendant incompréhensibles au peuple pour lequel ils parlaient. Ce fumier de nos vieux sermonnaires contient bien de l'or pur ; on y rencontre une profusion de fortes pensées, de vives images, de plaisanteries acérées et tranchantes, de véhémentes apostrophes, d'apologues ingénieux, où ont puisé plus d'une fois et les grands orateurs de la chaire moderne, et les écrivains les plus originaux de notre littérature, Rabelais et La Fontaine, par exemple ; mais ce qui

recommande surtout les vieux sermonnaires à l'estime de la postérité, c'est leur sympathie énergique pour les souffrances du peuple, et la généreuse audace de leur attaque contre les vices des grands, des prélats, des gens de loi, de tous les oppresseurs des pauvres et des faibles. Jamais la liberté de la chaire chrétienne n'a été poussée aussi loin. »

Je pourrais citer encore les pages intelligentes que M. de Géruzez consacre à ces vieux témoins des siècles écoulés dans son cours d'éloquence française, tout en me déclarant contre ses doutes sur l'authenticité du langage macaronique employé par certains d'entre eux. Le bon goût de l'honorable professeur s'est choqué de ce bizarre mélange de vieux français et de latin du plus bas titre ; son instinct de correction littéraire s'est soulevé contre l'enveloppe grotesque donnée à ce fond d'une valeur incontestable, et dans l'impossibilité de pouvoir, preuves en main, décharger nos moines prêcheurs du choix de ce style bigarré, il en a rejeté la faute sur des copistes irrévérencieux qui auraient latinisé, suivant lui, le français populaire de ces sermons, en y laissant seulement les phrases les plus caractéristiques.

Malheureusement, pour cette hypothèse convenable, les deux ou trois prédicateurs, dont les œuvres nous sont parvenues en style macaronique,

ont eu le rare privilége d'assister à leurs premières éditions, ayant vécu en pleine activité de l'imprimerie. Les copistes n'avaient plus rien à voir aux sermons d'Olivier Maillard, de Menot, ni de Pepin, car les cent bras de la presse suffisaient amplement à en multiplier les exemplaires. A l'époque même où prêchaient ces derniers, les sermons du fameux dominicain Savonarole s'imprimaient à Florence en italien vulgaire; les presses de Paris et de Lyon, si activement occupées à honorer leur propre langue, à donner au public des traductions françaises de tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité, n'avaient certes aucune raison de ne pas imiter la fidélité des presses florentines. Les pères illustres de notre imprimerie nationale : les frères Hardouin, les Jehan Petit, les Vérard, les Simon Vostre, les Kerver et tant d'autres n'auraient assurément pas demandé mieux que d'avoir des sermonnaires français à publier.

N'avons-nous pas, d'ailleurs, d'Olivier Maillard des œuvres en langue vulgaire, entre autres *la Conformité et correspondance très-dévote des saints mystères de la messe à la passion*, qui fut éditée dans son véritable texte, bien que cinquante ans après sa mort, par Joland Bonhome, et *la Confession générale* du même frère, devenue très-rare aujourd'hui? Bien mieux, le scrupule des imprimeurs de son temps alla si loin que l'un de

ses sermons, prêché à Bruges, le 28 mars de l'an 1500, fut imprimé avec des interruptions et des *hem! hem!* dont, à l'exemple de tous les orateurs, frère Maillard parsemait son discours, soit pour s'éclaircir la voix, soit pour se donner le temps d'arrondir sa phrase, quand il était embarrassé. J'ai moi-même une édition des sermons de Michel Menot où l'éditeur prend soin de prévenir les fidèles qu'il les leur donne tels qu'ils ont été déclamés *in famatissimo ac devotissimo conventu fratrum minorum Parisiensium.*

Je n'aurais pas relevé cette supposition erronée, si plusieurs bons esprits, qui n'ont guère le temps de remonter aux sources, ne l'avaient prise au pied de la lettre. L'authenticité de la forme a, sans doute, une grande importance dans ces vénérables reliques si chères aux bibliophiles instruits; mais c'est principalement sur la valeur positive du fond que notre attention doit se porter dans cette étude d'une part si notable de la vie publique de nos aïeux.

CHAPITRE I.

LES MOINES FRONDEURS DES PRINCES TEMPORELS.

Ce n'est pas chose commune de rencontrer dans l'histoire, des époques où il ait été permis de proclamer, devant les rois de la terre, sa pensée complète, si fougueuse et si mordante fût-elle, et de la revêtir, sans crainte, de toutes les formes qui peuvent naître spontanément dans l'esprit. Il ne semble pas du moins que cette liberté ait pu être une des puissances du moyen âge. Et cependant si l'on a la curiosité d'ouvrir les vieux sermonnaires pieusement intitulés : *Sermones quadragesimales*, *Opus quadragesimale*, *Sermones discipuli*, *Lectiones de sanctis*, *Opus aureum*, *Epistolæ quadragesimales*, *etc.*, on

reconnaît avec surprise, dans ces œuvres des moines, une liberté de langage, une hardiesse de critique, une verve d'expression dont les orateurs des tribunes politiques peuvent à peine donner une idée.

Pendant toute la durée de la période féodale en Europe, des légions d'orateurs sortant de cloîtres parcouraient les villes et les campagnes, frondant à leur fantaisie avec une liberté souvent cynique les mœurs, les modes et les passions de leurs contemporains. N'attendant des pouvoirs mondains ni dignités, ni rétributions, ces tribuns, chrétiens vêtus d'un costume vénéré, assurés de retrouver dans leur monastère un asile inviolable et le nécessaire de l'existence, prodiguaient leur libre censure à tous les rangs de la société. Nobles et manants, princes et seigneurs, tous, jusqu'aux chefs du clergé, pouvaient, à un moment donné, se voir en butte à leur virulente et railleuse satire.

Il ne faut donc pas s'étonner si les quelques recueils gothiques dus au prolétariat de l'Eglise militante ont conservé tant d'attrait pour les bibliophiles sérieux. Il ne suffit pas, pour bien comprendre le rôle qu'ils ont joué, de voir les noms de ces prédicateurs dont la race est depuis longtemps éteinte, cités par les historiens ; il

faut relire les élans passionnés de leur colère et juger par soi-même les licences si énergiques et si gaillardement colorées qu'ils se permettaient dans leurs pieuses exaltations.

Frondant sans respect humain et sans réticence aucune les abus, les misères et les vices de leur temps, ils en faisaient une enquête patiente et minutieuse, ils les peignaient sans réserve et sans voile ; grâce aux débris de leurs sermons parvenus jusqu'à nous, nous pouvons étudier les générations éteintes, dans l'intimité de leurs foyers, aussi bien que dans les passions de la vie publique ; il nous est permis de toucher du doigt les plaies vives de ces sociétés si souvent et si profondément troublées. La surabondante liberté dont jouissaient depuis des siècles ces orateurs de couvent, et leur habitude d'aborder la chaire, seule tribune régulièrement ouverte, leur donnaient le monopole de l'éloquence et les créaient intermédiaires directs, arbitres naturels de toutes les discussions d'autrefois ; aussi rencontre-t-on dans chacun des grands émois de l'Europe chrétienne un de ces puissants agitateurs qui aiguisaient leurs armes spirituelles dans le silence des cloîtres.

Aux désastreuses époques de l'histoire, quand la société semble prête à s'abîmer dans les dis-

cordes sanglantes, lorsque les dilapidations des tuteurs héréditaires des peuples réduisent au désespoir les provinces ruinées, c'est alors qu'apparaissent ces pieux mendiants, aux têtes chauves, qui viennent audacieusement jeter aux princes égarés cet anathème du derviche des *Orientales :*

> Ombre du Padischah qui de Dieu même est l'ombre,
> Tu n'es qu'un chien et qu'un maudit.

Sous le règne lamentable de Charles VI, les orgies de la cour et des princes apanagés, qui déchiraient le royaume à leur profit, furent souvent interrompues par ces terribles improbations dont les plus humbles diminutifs eussent coûté la vie à des personnages que le froc n'eût pas sauvegardés. En 1405, le célèbre moine Augustin Jacques Legrand, auteur du *Sophologium*, autrement dit *le Livre des bonnes mœurs*, imprimé en 1470, ose stigmatiser publiquement la reine Isabeau qui entrait dans l'Eglise, la tête superbement chargée de ses *hennins*, la poitrine *discoperta usque ad ombilicum*, et foulant la dalle du saint lieu avec des souliers *à becs de deux pieds de long*. Bravant la colère des seigneurs de la suite royale, le courageux moine lui reproche, devant tous, de faire régner « à sa cour, dame

Vénus, accompagnée de ses suivantes inséparables, la Gourmandise et la Crapule. » Les chevaliers du cortége de la reine auraient fait, sur-le-champ, justice de l'audacieux prédicateur, si l'assentiment de l'auditoire ne l'eût protégé.

Charles VI, qui se trouvait momentanément en raison, eut la curiosité de juger par lui-même de la témérité de Jacques Legrand : il le fit prêcher devant lui dans la chapelle du palais le jour de la Pentecôte. Celui-ci, sans se laisser intimider par l'entourage qui lui était hostile, reprit avec plus de fougue encore le thème irrespectueux qui avait si fort indigné les courtisans. Il accusa hautement de la misère publique le duc d'Orléans, qu'il nomma *le maudit des peuples ;* il insista sur sa complicité avec la reine, sur *ses déportements qui attiraient la publique clameur*, sur la ruine des finances, et termina en prédisant qu'à moins d'une complète et prompte réparation, le royaume épuisé tomberait entre les mains d'une race étrangère. Le pauvre roi sut bon gré au moine intrépide d'un pareil sermon qu'il regarda comme la parole de Dieu ; il prit de belles résolutions de réformes que le retour de sa folie vint annuler.

Quelques années après, le cordelier Jehan Petit, s'égarant dans son zèle pour la même cause,

alla jusqu'à justifier la doctrine de saint Thomas-d'Aquin, doctrine ultramontaine que devait faire revivre le fanatisme des prédicateurs de la Ligue, bien qu'elle fût hautement contraire aux principes du christianisme ; ce défenseur de Jean Sans-Peur ne craignit pas de soutenir, pour justifier le meurtre du duc d'Orléans, que « c'est droit, raison et équité d'occire un tyran, voire par aguets et épiements. » « Laquelle chose, dit Juvénal des Ursins, dans son histoire de Charles VI, semblait bien estrange à aucunes gens notables et clercs ; mais il n'y eust eu si hardy qui en eust osé parler. »

On lit dans le *Religieux de Saint-Denys*, livre XXXII, chap. 14, une harangue non-seulement politique, mais économique du carme Eustache de Pavilly. Ce moine, indigné des désordres et des malversations qui appauvrissaient l'Etat, signale par leurs noms tous les grands officiers de la couronne qui, profitant de la folie du malheureux Charles VI, « mangeaient et dérobaient le roi et le royaume, acquéraient riches possessions, bâtissaient chasteaux et grands maisons » aux dépens du peuple. L'orateur encapuchonné appuie ses accusations de chiffres qui montrent que les affaires temporelles lui étaient très-familières ; il conclut enfin à l'annulation de tous

dons et pensions, même des pensions des princes, à la déchéance avec séquestration de leurs biens, de tous les fonctionnaires qu'il signale, à la réduction des offices et à l'entrée au conseil d'un certain nombre *de saiges hommes adjoincts par bonne et valable élection à ceux du lignaige du Roy.*

« De rechef, dit à ce sujet Juvénal des Ursins, « le carme de Pavilly feit une proposition à sainct « Paul, devant la Royne, Monseigneur le Daul- « phin et autres seigneurs. Et preint sa matière « sur une fiction d'un jardin où il y avait de « belles fleurs et herbettes, et aussi il y croissait « des orties et plusieurs herbes inutiles qui em- « peschaient les bonnes herbes de fructifier, et « pour ce les fallait sarcler, oster et nettoyer. Et « que au jardin du Roy et de la Royne y avoit de « très-mauvaises herbes et périlleuses ; c'est à « sçavoir quelques serviteurs et servantes qu'il « falloit sarcler et oster, afin que le demourant « en valut mieux..... Les mauvaises herbes « furent ostées des jardins du Roy et de la Royne, « c'est à sçavoir le duc de Bavière, frère de la « Royne, et feut mis en une tour devant le Lou- « vre, et plusieurs autres officiers, les uns mis « au Chastelet et les autres à la Conciergerie du « Palais, et y en avoit de clercs qui furent rendus

« à l'évesque. Et si print-on environ quatorze ou « quinze dames, que damoyselles de l'hostel de « la Royne, lesquelles furent menées en la Con- « ciergerie du Palais comme en prison. »

A la fin de ce même quinzième siècle, les dominicains, ayant à leur tête le célèbre Savonarole, dont les nombreux ouvrages, les sermons italiens surtout, sont si recherchés aujourd'hui, se mirent à prêcher une réforme politique et religieuse. On entendit alors avec stupeur le bouillant et acerbe *Padre Girolamo* tonner contre les Médicis au nom de la liberté, et contre le pape au nom de la morale évangélique. Le roi Charles VIII lui-même, quelque triomphante que fut sa victorieuse promenade à travers l'Italie ne put intimider Savonarole, qui lui prédit la mort de son fils, s'il ne forçait la ville de Pise à retourner sous l'autorité des Florentins.

Savonarole, qui, selon Guicciardini, *grandissima fama di santita haveva, appresso alla maggiore parte del popolo*, ne se contentait pas de lancer, du haut de la chaire, ses vertes attaques contre les oppresseurs du peuple, il suivait l'ennemi au forum. Là, avec la tenacité des tribuns de la Rome antique, sa parole redoutée faisait voter un gouvernement démocratique, après la fuite de Pierre de Médicis, et malgré les efforts

des principaux de la cité. Il affirma dans la chambre du grand conseil « *la volonta di Dio essere che s'ordinasse un governo* ASSOLUTAMENTE POPOLARE, *et in modo che non havesse a essere in potesta di pochi cittadini alterare, ne la securità ne la libertà de gli altri.* » La volonté de Dieu réclamait selon lui un gouvernement absolument populaire, en façon qu'il ne fût plus au pouvoir de quelques citoyens d'altérer ni la sécurité ni la liberté des autres. Il demanda surtout que *le suffrage de tous* fût consulté désormais dans l'élection des magistrats. Ce vœu qui, disait-il, était la volonté divine fut momentanément exaucé.

Cinq ans auparavant, appelé au lit de mort du glorieux mais avide et tyrannique Laurent de Médicis, le terrible moine demanda au moribond s'il se sentait décidé à restituer au peuple la souveraineté usurpée par sa maison ; sur le refus de Laurent, le padre Girolamo partit, sans vouloir lui accorder l'absolution.

Le redoutable Louis XI, qui ne plaisantait guère avec les conseillers importuns, à quelque rang qu'ils appartinssent, le roi vindicatif qui mettait les évêques dont il avait à se plaindre dans ces cages de fer dont Comines nous fait une si terrible description, n'échappa pas lui-

même aux sévérités de la parole des moines. Dans la chronique de Jehan de Troyes, on trouve le passage suivant, qui montre à quel point l'incessante intervention des prédicateurs du moyen âge était appréciée du peuple. Le cordelier désigné ici se nommait Anthoine Fradin.

« En ladicte année 1478 vint à Paris un corde-
« lier, natif de Ville-Franche en Beaujolois, pour
« prescher à Paris, et illec blasmer les vices.....
« Et si blasma tous les estats, et si prescha de
« la justice du gouvernement du Roy, des prin-
« ces et seigneurs de ce royaulme, et que le Roy
« estoit mal servy, et qu'il avoit autour de luy
« des serviteurs qui lui estoient traistres, et que
« s'il ne les mettoit dehors, qu'ils le détruiroient
« et le royaulme aussi. Desquelles choses en
« vinrent nouvelles au Roy, parquoy ordonna
« qu'on lui deffendist prescher. Et pour ceste
« cause vint à Paris maistre Olivier le Dain, bar-
« bier du Roy, pour luy faire défendre le pres-
« cher. Ce qui fut à la grande desplaisance de
« plusieurs hommes et femmes qui fort s'es-
« toient rendus enclins à le suyvre et ouyr ses
« parolles et prédications. Et pour doubte qu'on
« ne le prînt, ne qu'on luy fist aulcun opprobre,
« le furent veiller nuict et jour dedans le couvent
« des Cordeliers dudict lieu de Paris....., et luy

« disoient qu'il n'eust point de paour, et qu'ils « mourroient avant qu'esclandre luy advint. »

Ainsi, le peuple, qui faisait des pasquils sur l'emprisonnement du cardinal La Balue et de l'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucourt, se fâchait quand il s'agissait d'imposer silence à un simple cordelier. Louis XI, tout en faisant défendre, *à son de trompe et cry public, de non plus faire les dictes assemblées en la dicte église des Cordeliers n'ailleurs, sur peine de confiscation de corps et de biens,* jugea cependant prudent d'expliquer qu'il n'avait voulu faire *aucun opprobre* à frère Anthoine Fradin, mais lui envoyer seulement *aucuns de ses conseillers pour l'interroguer sur aucunes choses et matières secrètes dont il en vouloit sçavoir la vérité.* Malgré cette assurance, le cordelier, qui insistait sur le chapitre des affaires de l'Etat, fut exilé du royaume. Il lui fut enjoint, le lundi premier jour de juin de ladite année, d'avoir à *vuyder incontinent et sans arrêter du royaulme*, « ce qu'il fist, et vuyda le len- « demain, qui fut mardi, de la dicte ville de « Paris. Et quand ledict frère Anthoine partit, y « avait grande quantité de populaire cryant et « souspirant moult fort de son département, et « en étoient tous fort mal contens. »

A l'époque du scandaleux procès de divorce,

dont le but politique n'absout pas Louis XII des moyens ignominieux employés contre la pauvre reine Jeanne, les prédicateurs, toujours d'accord avec les sympathies populaires, se prononcèrent hardiment en faveur de la bonne et douce princesse répudiée. Pendant que Jean Standonch plaidait au collége de Montaigu pour la modeste victime de la raison d'Etat, Olivier Maillard, de l'ordre des frères mineurs, fulmina du haut de la chaire contre le honteux et inique procès de Tours. La liberté de ses reproches fut poussée si loin que, de même qu'il était arrivé à Jacques Legrand admonestant Isabeau de Bavière, les plus zélés de la suite du roi Louis XII menacèrent frère Maillard de le jeter à l'eau : « Faites, leur répondit-il, il me convient autant aller en paradis par eau que par terre. »

A ce trait spirituel on peut joindre celui du théologien Jean Bricot qui, reprochant un jour à François Ier la dilapidation des finances, cette plaie perpétuellement vive des gouvernements d'autrefois, ajouta cet ironique sarcasme : « Sire, si vous continuez à avoir les mains percées comme le grand saint dont vous portez le nom, vous ferez autant de pauvres forcés que saint François a fait de pauvres volontaires. »

Pendant cette mêlée sanglante et bizarre, si

étrangement pétrie de burlesques et de tragiques incidents, qu'on nomme la Ligue, l'intervention des moines prêcheurs dans la politique devait atteindre et franchir toutes les bornes; le tribun zélé devient, en ce temps-là, un véritable énergumène. C'est alors que Jean Boucher, si connu par ses *sermons de la simulée conversion de Henry de Bourbon, prince de Béarn*, et par son *apologie de Jean Châtel*, s'écrie en parlant d'Henri III : « Ce teigneux, toujours coiffé à la turque d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en communiant, pour faire honneur à Jésus-Christ. »

Après la levée du siége de Paris, Jean Guérin, l'un des prédicateurs les plus exaltés de cette époque où il y en avait tant, se permet d'appeler Henri IV *ce maudit Béarnois, ce fils de p.....*, assurant que *sa mère estoit si publique qu'elle se prestoit à tout le monde*. Parlerons-nous ici du frère Bernard de Mont-Gaillard, dit le Petit Feuillant ? du cordelier Feu Ardent ? du jésuite Jacques Commelet qui fut le premier à faire sa soumission au *Béarnois* triomphant ? de Lincestre qui en fit autant après avoir prêché publiquement le meurtre du roi ? du carme Simon Filheul qui insulta en chaire le président de Harlay? du frère Anastase Cochelet qui ne ménageait pas

plus Mayenne que son royal adversaire? Citerons-nous des fragments des cinq sermons du terrible Jean Porthaise lesquels luttent de violence avec ceux de Boucher? A quoi bon! ces temps de trouble ont été si souvent étudiés qu'ils semblent se confondre, portant aussi la terrible date de quatre-vingt-treize, avec les excès provoqués qui inondèrent de sang la France deux siècles plus tard.

Terminons cette petite revue des prédicateurs de la Ligue par un trait plus directement marqué au coin de la bonne raillerie gauloise, de cette savoureuse indignation qui tombait si drûment jadis sur le vice et l'infamie, quel que fût le masque qui les recouvrait. Le 26 mars 1583, sous le règne de Henri III, si plein de parodies superstitieuses, le feuillant Maurice Poncet, parlant d'une procession de *pénitents*, conduite par le roi en personne, pieds nus et le corps couvert d'une sorte de sac en *blanche toile de Hollande*, traita cette belle dévotion d'acte d'*hypocrites et d'athéistes*.

« J'ai esté adverti de bon lieu, dit-il en prêchant dans l'église de Saint-Pierre-des-Arcis, que hier au soir qui estoit le vendredy de leur profession, la broche tournoit pour le soupper de ces gros pœnitents, et qu'après avoir mangé le

gras chapon, ils eurent pour collation de nuict le petit tendron qu'on leur tenoit tout prest. Ah! malheureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu soubs le masque, et portez par contenance un fouet à votre ceinture ; ce n'est pas là, de par Dieu ! où il le faudrait porter, c'est sur vostre dos et sur vos espaules, et vous en estriller très-bien. »

Sur vostre dos est ici un synonyme honnête pour voiler la pensée de l'orateur ; les beaux pères ne prenaient pas toujours autant de précaution. Ainsi, en 1567, le franciscain Cornelis Adriasen, se plaignant de ce que *Monseigneur de Guise* n'avait pas fait *accrocher ce bandit de Condé à un gibet*, ajoute sans s'occuper des lois de la décence : *Mais les grands diables d'enfer lui farciront le cul de souffre et de poix ardente.* Cependant Maurice Poncet avait terminé sa terrible phrase en assurant qu'il n'y avait pas un des *gros pœnitents* dont il parlait qui n'eût bien gagné d'être *estrillé sur le dos et sur les épaules ;* or, notez qu'à cette fameuse procession le cardinal de Guise portait la croix, le duc de Mayenne, son frère, suivait comme maître des cérémonies, et frère Emont Auger, jésuite *basteleur de son premier métier*, dit l'Estoile, *conduisoit le demeurant.*

Le roi, très-irrité de cette verte semonce, fit

reconduire le pauvre Feuillant par le chevalier du guet, en son abbaye de Saint-Pierre à Melun. Avant qu'il quittât Paris, le duc d'Epernon le voulut voir, dit encore l'Estoile, et en riant lui dit : « —Monsieur nostre maistre, on dit que vous faictes rire les gens à vostre sermon, cela n'est guères beau. — Monsieur, répondit Poncet au mignon du roi, je veux bien que vous sçachiez que je ne presche que la parole de Dieu, et aussi n'en ai-je jamais tant fait rire en ma vie, comme vous en avez fait pleurer. »

Ces jouteurs sortis des monastères mettaient, on le voit, dans leurs sermons, une vérité de colère et un sans-gêne d'expression que n'eût pas renié saint Jérôme, si âpre lui-même et si coloré dans ses admonitions aux mondains du bas-empire.

J'ai dû citer le zèle des prédicateurs de la Ligue comme un exemple éclatant de l'influence des moines dans les choses politiques ; il faut l'avouer cependant, leur influence dépassa cette fois la limite extrême de la liberté de parler et d'agiter les masses ; leur intervention fut presque toujours alors désordonnée et exorbitante. La cause du bien public, celle de la justice et de la vérité n'étaient plus, il s'en fallait de beaucoup, le principal mobile de leurs diatribes souvent

incendiaires, puisque la plupart d'entre eux s'égarent jusqu'à prêcher ouvertement le meurtre. Cet abus de la puissance de la chaire devait tuer la liberté d'y tout dire et d'y tout critiquer. La Réforme d'ailleurs venait de jeter par le monde, même chez les nations restées catholiques, les germes précieux de la tolérance religieuse et de la liberté de penser. A partir de ce moment les moines, craignant pour l'existence matérielle de leurs corporations, font une brusque conversion du côté de Rome et ne consentent à voir l'unité que dans l'absolutisme. La philosophie dont ils s'étaient brillamment occupés jadis les effarouche, la science les effraye, la raison les irrite ; tout mouvement leur devient suspect, ils s'attèlent encore au progrès mais à rebours, et mettent désormais autant de passion à engourdir et à garrotter les âmes qu'ils en avaient mis autrefois à les affranchir et à les élever.

CHAPITRE II.

LES MOINES FRONDEURS DES PRINCES DE L'ÉGLISE.

Si les tribuns monastiques, dont la verve s'abritait sous l'inviolabilité du froc, traitaient avec aussi peu de ménagement les princes de la terre, ils ne se gênaient guère plus quand ils croyaient devoir s'attaquer aux princes de l'Église. Les immunités accordées à diverses époques par les souverains pontifes aux prédicateurs du clergé régulier les avaient à peu près affranchis de la juridiction des prélats de l'*Ordinaire*. Les évêques ne pouvaient interdire la parole à ces virulents orateurs qu'en s'entendant pour cela avec les abbés des monastères de leur ordre; mais les abbés, indépendants eux-mê-

mes, portaient la crosse aussi bien que les chefs spirituels des diocèses séculiers ; ils se montraient fort jaloux de leurs priviléges, et bien qu'ils fussent aussi en butte aux traits décochés par leurs bouillants subordonnés, ils consentaient rarement à leur laisser infliger un blâme public, même une interdiction momentanée. S'ils n'approuvaient pas toujours les improvisations satiriques des beaux pères, ils comprenaient au moins que leur retentissante parole faisait la fortune et la gloire de l'ordre et du couvent.

Il n'est donc pas étonnant de voir les frères prêcheurs de ce temps-là lancer avec tant d'audace, du haut de la chaire sacrée, leurs mâles réprimandes aux privilégiés de l'Église. Ces terribles sorties, nous le constaterons par des citations surabondantes, semblent souvent avoir eu pour but de préparer des arguments aux réformateurs à venir qui ne se firent pas faute de profiter largement de leur témoignage, pour mieux assurer leurs coups.

Ces prolétaires de la milice cléricale, marchant pieds nus pour la plupart, vêtus de bure et nourris maigrement, prenaient au pied de la lettre les saints emportements du Fils de l'homme contre les princes des prêtres. Il leur semblait

dur de voir le luxe des seigneurs ecclésiastiques narguer leur pauvreté. En bons logiciens, ils se demandaient souvent si les grandes joies temporelles étaient bien dans l'esprit du Christ, et s'il était possible de posséder d'aussi grandes richesses, dont l'emploi était à l'entière discrétion des bénéficiaires, sans perdre la tête et sans se laisser aller à tous les enivrements du monde; puis ils concluaient de même que leur confrère Guillaume Pepin, de l'ordre des jacobins, lequel, dans son *Expositio evangeliorum quadragesimalium,* s'exprime ainsi :

« Rarement ou jamais, il arrive que l'on obtienne à la fois une prébende ou un bénéfice qui assure la prospérité en ce monde, et une prébende spirituelle qui assure le salut et la gloire dans l'autre; car, selon saint Jérôme, il est impossible de passer des délices aux délices, *transire de deliliis in delitias;* de telle façon que l'on puisse, en remplissant son ventre dans le présent, s'assurer de remplir son esprit dans l'avenir, *ità ut aliquis possit in presenti replere ventrem et illic mentem.* »

Il semblait intolérable à ces indigents volontaires de voir passer à des rejetons de noble race et à des fils de grandes maisons toutes les dignités et toutes les richesses du clergé. Ils s'indi-

gnaient au spectacle des orgueilleux dignitaires de la religion qui se taillaient des fortunes particulières dans les fondations pieuses et dans les offrandes des fidèles, sans rendre compte à personne de leur gestion, et sans plus s'occuper des pauvres moines que des pauvres mendiants de la rue.

« Aujourd'hui, dit le même Guillaume Pepin, beaucoup suivent le Christ, non pour lui, mais pour les pains qu'il multiplie ; de ce nombre sont principalement les fils des nobles qui entrent en religion et recherchent les dignités de l'Eglise, pour y vivre plus largement et beaucoup plus abondamment qu'ils ne pouvaient faire dans la maison paternelle, *ut lautius vivant, etiam multò abundantius, quàm vivere potuissent in domibus paternis*... C'est de tels avides que parle Sénèque quand il dit : — Beaucoup suivent les gens comme les guêpes suivent le miel, les loups les cadavres, et les fourmis le grain. Cette foule qui suit Jésus n'est pas en quête du Sauveur, mais d'une proie. » *Sermon du IVe dimanche de Carême.*

Si le populaire des couvents acceptait la nécessité de la hiérarchie, ses orateurs luttaient sans cesse contre le pouvoir absolu ; ils prétendaient avoir au moins le droit de choisir leurs supé-

rieurs à leur gré, et trouvaient au moins étrange qu'on leur envoyât des chefs inconnus, de véritables propriétaires qui venaient deux ou trois fois l'an s'assurer des rendements de leur domaine. Ces humbles corvéables du chœur, tenus à l'exacte célébration des offices du jour et de la nuit, ne parvinrent jamais à s'expliquer l'agréable faculté qu'avaient les évêques, les prieurs et les abbés de suivre la cour, d'assister à des fêtes au moins profanes, de chasser la bête fauve et la bête noire, enfin de ne prendre de leur haute dignité chrétienne que les plaisirs et les revenus.

« Allez à la table des prélats, dit le cordelier Olivier Maillard, *semper loquuntur de luxuria, et ille qui vilius loquitur, dicitur melius*; » et ailleurs dans ce beau latin du temps de Louis XI, qui rappelle celui des poëmes burlesques de Merlin Coccaie et d'Antoine d'Arena, il ajoute : « Dicatis mihi dominæ, domicellæ et burgenses (*bourgeoises*), undè venit illa tunica, illa cathena et illa baga quam portatis? (d'où viennent cette robe, cette chaîne, cette bague que vous portez?) Numquid dominus prior, dominus episcopus, dominus abbas, qui habent bonas bursas, dederunt vobis? Certè credo, quod sic libenter dant meretricibus. »

Plus loin, au troisième sermon de la troisième semaine de Carême, parlant du luxe des bourgeoises que les maris ne peuvent payer, il fait dire à ces dernières : « Et si nous ne sommes pas assez riches, les évêques et les abbés nous donnent *istas cathenas et caudas* à la peine de notre corps. » Sur quoi en répétant ailleurs la même phrase il s'écrie : — *Ad triginta mille diabolos talis pœna!* à trente mille diables une pareille peine!

Guillaume Pepin, dans son cinquième sermon de la deuxième semaine de Carême, prétend que l'égoïste figure du mauvais riche désigne « la plupart des prélats de l'Eglise qui sont dotés outre mesure, *qui ditantur supra modum*, du patrimoine du Christ, pompeusement vêtus d'écarlate et de soie, *scarleto aut serico*, et splendidement nourris chaque jour, mieux même que la plupart des seigneurs de la haute noblesse. » Quant au malheureux Lazare, il représente à ses yeux les pauvres clercs qui tournent autour des tables des évêques et des abbés, « ut habeant micas; gallicè *le broust*, id est capellulam unam vel parvulum beneficium, sed sæpè frustrantur, quia nemo illis dat. »

L'Italien Gabriel Barelete, de l'ordre des frères prêcheurs, n'est pas moins vif quand il s'écrie (sermon XXXIII) : « O messieurs les prélats,

comment va l'Eglise aujourd'hui? Les biens des pauvres et des couvents s'en vont en chevaux et en chiens! Que dire de ce cardinal prélat qui jette six mille ducats d'or par an aux chiens et à leurs valets? O Dieu! oh! l'énorme péché! Et que d'autres biens ne dépense-t-il pas pour sa nourriture! »

Michel Menot va plus loin encore; le hardi cordelier fait de ce sujet brûlant, qui serait si dangereux aujourd'hui, le texte favori de ses sermons : « Certes, dit-il, il semble que les prélats aient été envoyés comme des fléaux par la colère de Dieu, ou mieux par la malice du diable, afin de détruire et de dépeupler l'Eglise, *ad destruendam et depopulandam ecclesiam.* » Ailleurs, entrelardant son mauvais latin de français vulgaire à la façon macaronique, il reprend ainsi : « Mille prelati sunt causa, *que le pauvre simple peuple pèche et se damne* ad omnes dyabolos. *Quand le maistre est tabourin et ménestrier*, communiter *les varlets sont danceurs.* » (Fol. CIII, édit. de Paris, Pierre Gaudoul.)

Son troisième sermon après le premier dimanche de Carême est un modèle en ce genre; avec une indépendance qui ferait frémir les prédicateurs d'aujourd'hui, le brave cordelier déclare que beaucoup sont aujourd'hui dans les digni-

tés de l'Eglise, que le Seigneur n'y a pas introduits, lesquels sont :

Boves superbiæ et arrogantiæ,
Oves hypocrysiæ et apparentiæ,
Columbæ luxuriæ et immunditiæ,
Nummulari rapinæ et symoniæ.

Et il développe cette quadruple accusation avec une verve chaleureuse et pittoresque que les prédicateurs de la Réforme, dans la fougue de leur foi nouvelle et dans les premières effervescences de la haine contre l'Eglise de Rome, ne parviendront jamais à égaler : « Nous voyons, dit-il, qu'on entre aujourd'hui dans l'église comme les bœufs entrent à l'étable, *cornibus elevatis;* à force d'armes, par la pointe de l'espée et à moyen de gens d'armes; *nec electione talium non reperitur Spiritus sanctus*; *cum videt* espées, hacquebutes et hallebardes, il n'a garde de cheoir sur telles élections... *Regnat hodie maximus abusus*, quand le pape, les abbés et les prélats sont faits, *facti sunt*, il faut que leurs neveux soient pourvus. » Ces prélats, ajoute-t-il, n'ont pas les deux cornes de la sainteté et de la science, ce sont non des bœufs, mais des veaux : « *propriè loquendo sunt vituli*, des petits advortez; pensez que c'est ung bel estat. »

Le même Menot, dans son sixième sermon

après le second dimanche de Carême, ajoute à ces vives accusations les éloquentes paroles que voici : « Les temples s'écroulent plutôt sous le poids de l'or que par l'effort des vents. On prétend que la dévotion a enfanté les richesses de l'Église ; oui, mais la fille a tué la mère, *filia suffocavit matrem*... O seigneur Jésus, qui avez planté cette vigne céleste, voyez et visitez-la ! Hélas ! Seigneur, je pense que de sitôt vous n'y récolterez de fruit, depuis longtemps elle est gelée, et nous n'y avons plus grand espoir, à moins que vous ne la plantiez de nouveau, *car il n'y a seth* (*cep*) *ne sarment qu'il vaille.* » Et plus loin : « *Quid dicetis, domini ecclesiastici et prelati* qui mangez les biens de ce pauvre qui pend en la croix ? » N'est-ce pas là un trait sublime de sainte colère, un admirable rappel battu au nom de la fraternité ?

Le grand, le perpétuel reproche adressé aux princes ecclésiastiques par les moines prêcheurs, c'est l'abus des richesses et leur emploi scandaleux. Cette considération les amène à regarder l'Église primitive, et à regretter les temps où les apôtres n'avaient ni domaines, ni soie, ni pourpre, ni velours, ni meutes, ni attelages aux freins dorés, *frenis argenteis auratis* ; ils comprennent fort bien que les richesses sont des ten-

tations irrésistibles, c'est un venin répandu dans l'Église, *effusum est venenum in ecclesiâ*, dit Menot avec tous ses confrères. Et, remontant à la source, ils attaquent le pouvoir temporel du pape, soit directement, comme Barelete; soit sur le dos des princes évêques d'Allemagne, comme Césaire d'Heisterbach, religieux de l'ordre de Citeaux.

Voyons d'abord à cet égard l'opinion de frère Gabriel Barelete, qui ne craignait pas de se prononcer sur cette grave question, en pleine péninsule italienne, sans cependant conclure aussi rigoureusement que l'avait fait avant lui Savonarole. Barelete commence par citer plusieurs exemples qui prouvent que la papauté était peu recherchée dans les premiers siècles de la foi; il cite entre autres l'étrange cas de Marc l'évangéliste qui, selon lui, se coupa le pouce pour éviter cet honneur dangereux, et il poursuit ainsi : « Depuis le temps de Pierre jusqu'à saint Sylvestre, il y eut trente-deux papes qui, presque tous, furent martyrisés; aussi, après le pontificat de Sixte, la papauté resta longtemps vacante, personne n'en voulait, et cela par la double raison qu'on y trouvait la mort et la pauvreté. » (*Sermo XXII.*) « Mais, ajoute-t-il au sermon *de paucitate salvandorum*, aujourd'hui que le siége

papal est riche et puissant, *per munera et per symonias ingrediuntur ad eum*, on y entre par présents et par simonies, tous les moyens sont bons; Dante a grand'raison de s'écrier contre eux dans son XIXe chant de l'*Enfer* : O misérables imitateurs de Simon le Magicien ! O vous, rapaces qui souillez par l'or et l'argent les choses de Dieu, les épouses de la divine bonté ! » Et ailleurs il reprend sur le même thème : « Quiconque a désiré la première place sur terre trouvera la confusion dans le ciel ; car celui qui aura traité *de primatu* ne sera pas compté au nombre des serviteurs de Dieu. »

Voyons sur cette même question l'infatigable Menot, il l'aborde avec sa verve habituelle, avec ce réalisme de vérité qui nous fera feuilleter souvent ses admirables sermons. Pour ne pas fatiguer le lecteur, je vais citer le passage en français, en suivant mot à mot son mauvais latin : « Constantin a le premier donné à l'Église ce fruit temporel, en lui transférant une partie de l'Empire ; les pontifes qui vinrent après saint Sylvestre ne furent pas fâchés de cela, *non fuerunt malè contenti de hoc*, *sed approbaverunt factum*; ils approuvèrent le fait sous prétexte que, de même que l'âme ne peut vivre sans le corps, les ecclésiastiques ne peuvent vivre sans biens temporels.

Résolvez si vous voulez cette difficulté : est-il bien vrai que Constantin ait donné à Sylvestre ce fruit temporel? On peut objecter que les *leçons* de cette donation paraissent apocryphes, *lectiones dedicationis possunt dici apocryphæ.* Quoi qu'il en soit, on lit qu'après cette donation, un ange fut entendu par les airs, criant : Aujourd'hui le venin est entré dans l'Église : *hodiè venenum est in Ecclesiâ.* » (Feria sexta, dom. 11 Quadr.)

N'est-il pas curieux de retrouver dans ce passage si clair, si net, la grande préoccupation de la politique moderne? Déjà à cette époque, chose remarquable, les chrétiens désintéressés doutaient de la valeur de ces fameux titres d'acquisition qui faisaient remonter jusqu'à Constantin le pouvoir temporel des papes; aujourd'hui Rome elle-même a renoncé à cette prétendue charte de donation; elle consent à se restreindre aux titres plus modernes signés par les premiers Carlovingiens. Malgré cela, si les libres prêcheurs cités ici existaient encore, je doute qu'ils consentissent à reconnaître, dans la libéralité faite par Pepin, le domaine du pauvre saint Pierre auquel son divin maître avait laissé, en unique héritage, son zèle ardent pour la cause des faibles et des opprimés.

Cette prétention de faire remonter à saint Pierre la royauté terrestre des papes nous remet en mémoire la sarcastique réponse de l'austère saint Thomas d'Aquin au pape Innocent IV, qui, faisant compter devant lui une somme considérable, se glorifiait ainsi des richesses de la papauté : — Nous ne sommes plus, vous le voyez, au temps où saint Pierre disait : « Je n'ai ni or ni argent. » —Oui, saint Père, répondit l'illustre docteur; mais qu'est devenu le temps où saint Pierre disait au paralytique : « Levez-vous et marchez ? »

Malgré les protections que leur accordait la cour de Rome, les véhémentes philippiques des moines atteignaient souvent, on le voit, les souverains pontifes. Leurs sermons sont pleins d'allusions directes et indirectes à l'adresse de ce roi de l'Eglise ; le doute de sa toute-puissance et de son infaillibilité sort à chaque instant de leurs lèvres, jusqu'au moment où leur confrère Luther ayant conclu plus logiquement, ils trouvèrent prudent de ménager désormais la clef de voûte de l'antique édifice. Et cependant, longtemps après les premiers coups portés par la Réforme, nous trouvons encore cette irrespectueuse appréciation dans la bouche du père Christophe Aubry, l'un des prédicateurs de la Ligue ; en annonçant au peuple

réuni dans l'église de Saint-André-des-Arcs la mort de Sixte-Quint, il dit : « Dieu vient de nous délivrer d'un méchant pape et politique ; s'il eût vécu plus longtemps, on eût été étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, et il eût fallu le faire. »

Au reste si l'on veut extraire des vieux sermonnaires la doctrine admise à l'égard du pouvoir même spirituel du pape, on la trouvera conforme à celle proclamée, en pleine Université de Paris, sous Charles VI, par Nicolas de Clémangis, qui, dans la chronique du *Religieux de Saint-Denis*, est appelé le Cicéron de son siècle. Ces tribuns du tiers-état de l'Eglise déclaraient, comme ce dernier, *le pape sujet aux décisions de l'Église;* ils n'admettaient pas non plus le droit exclusif réclamé par les prélats de composer les assemblées législatives de la religion dites conciles. Tout chrétien, selon eux, pouvait y être envoyé par voie d'élection ; non-seulement toutes les classes, mais toutes les opinions de la chrétienté avaient droit de s'y faire représenter. Aussi voyons-nous les papes, devenus rois et rois absolus, repousser les conciles, ou, s'ils sont forcés d'y recourir, en limiter strictement les possibilités d'admission.

L'Italie n'avait pas seule à cette époque le

spectacle de puissances ecclésiastiques ayant une cour temporelle, payant des courtisans, des adulateurs et des soldats, et luttant contre les difficultés de faire cadrer les exigences d'une administration mondaine avec les prescriptions de l'Evangile. L'Allemagne avait également des évêques souverains que les richesses embarrassaient singulièrement dans leur marche vers les domaines célestes. Les princes pontifes de Cologne, de Trèves, de Strasbourg, de Mayence, etc., endossaient volontiers la cuirasse comme le pape Jules III, et distribuaient les horions sur le champ de bataille aussi facilement que les bénédictions à l'autel. Plus tard, forcés par le progrès des mœurs de renoncer à verser le sang par eux-mêmes, ils confièrent, comme les évêques de Rome, cette vilaine besogne à leurs officiers. Malgré cela, aux premières années de notre siècle, ceux de ces princes qu'avait épargnés la Réforme redevinrent simplement prélats; la Révolution française les ayant atteints dans sa course, ils se virent enfin spiritualisés à leur grand regret.

Or voici, à propos de ces hauts dignitaires de l'empire germanique, ce que dit Césaire d'Heisterbach, moine prêcheur de l'ordre de Citeaux; il prête d'abord à un prédicateur de Paris cette

proposition audacieuse : « Je puis tout croire, mais ce que je puis à peine croire, c'est qu'un évêque d'Allemagne puisse jamais être sauvé. » Puis il se fait demander par un certain Apollonius : — Pourquoi les évêques Germains seront-ils jugés plus sévèrement que leurs confrères de France, d'Angleterre, de Lombardie ou de Toscane? A cette question, d'Heisterbach fait cette foudroyante réponse qui s'abat de tout son poids sur le plus grand prince temporel du clergé :

« — C'est parce que les évêques d'Allemagne portent les deux glaives, le spirituel et le temporel; c'est parce qu'ils versent le sang et suscitent des guerres, *quia de sanguine judicant et bella exercent*, et *qu'ils sont obligés* d'être plus occupés de la solde de leurs troupes que du salut de leurs ouailles. *Magis eos sollicitos esse oportet de stipendiis militum quàm de salute animarum sibi commissarum.* »

On doit surtout remarquer ici la haute signification de cet *oportet :* il faut qu'ils soient plus occupés de la solde de leurs soldats. Le moine de Citeaux, comme ses confrères en éloquence chrétienne, comprenait fort bien que les soucis du temporel étaient les plus absorbants, les plus ostensiblement forcés et nécessaires. Un prince

temporel doit chaque jour penser à ses frontières, à ses soldats, à ses gens de justice, à ses potences et à ses prisons; il doit s'inquiéter constamment des relations du dehors et de l'ordre du dedans. Les soucis des choses de la terre sont comme les soins du ménage choisis par la sœur aînée de Lazare, ils détournent de la conversation de Jésus, et Marie Madeleine, en choisissant cette dernière part, dut renoncer à aider sa sœur Marthe à cuisiner.

Disons encore un mot de la façon dont ces hardis frondeurs jugeaient le relâchement, l'avidité et l'ignorance de leurs supérieurs spirituels dans l'exercice direct de leurs fonctions. Le jacobin Guillaume Pepin, dont les piquants sermons ont été fort peu cités et sont presque inconnus aujourd'hui, malgré leurs nombreuses réimpressions, se plaint ainsi (*feria tertia post prim. dominic. Quadrages.*) de la manière dont les dignitaires de l'Église entendaient, de son temps, le service religieux :

« Cùm vident aliquos parùm habentes transire (*Quand ils voient mourir des gens de moyenne fortune*), non dignantur, propter eos spoliandos, exire de cavernis suis; sed ad tales depredandos mittunt famulos suos. *Eux-mêmes demeurent au logis*, vacantes fortè

ludis chartarum et deciorum, aut quieti corporali, seu aliàs (*jouant aux cartes, aux dés, ou se reposant, etc.*). *Mais quand ils entendent les grosses cloches mises en branle pour de riches décès*, grossas campanas pulsari pro hujusmodi obitibus, tunc intelligunt distributiones magnas dandas; propter quod illicò et illicitò in propria currunt... sunt similes noctuæ sive vespertilioni; nam dicta avis non ingreditur ecclesiam, nisi gratiâ oleum hauriendi de lampade; *ils sont semblables aux chouettes ou aux chauves-souris qui n'entrent dans l'Église que pour s'engraisser de l'huile des lampes.* »

Olivier Maillard, qui, lui aussi, revient souvent sur le relâchement des mœurs du haut clergé, et s'exprime même quelquefois à ce sujet en termes intraduisibles en français de bon goût, s'emporte (*dominica III Quadrag.*) jusqu'à leur adresser cette formidable accusation : « Dic mihi sacerdos quo modo labiis et manibus audes tangere Filium Virginis, quibus paulò antè attrectasti carnem meretricium? »

Une dernière sortie de Menot, qui résume l'opinion de la plupart de ses confrères sur la facilité du clergé supérieur à lancer des excommunications à la tête des pauvres gens, achèvera d'esquisser la mâle physionomie de ces tribuns

chrétiens. La voilà dans son texte original : « Vadatis ad parochias quandò *se faict le prosne;* vos audietis projicere excommunicationes *pour ung fagot, pour une paire d'esperons.* Ego laudarem multùm si projicerent pro malefactoribus et blasphematoribus *qui blasphèment et despitent le nom de Dieu,* pro usurariis, pro deceptoribus filiarum, et projicere in aere et cadat super quem cadere poterit; sed pro temporalibus est horror!... Qui pro decem solidis dant alios dyabolo, dentur sic dyabolo! (*que ceux qui donnent au diable les autres pour dix sous, aillent eux-mêmes au diable!*) Ipsi sunt qui deberent reducere misericorditer peccatores ad Deum, ipsi sunt crudeliores et principaliores in malitiâ! »

Il y a, dans ce dithyrambe spontanément improvisé, un élan de justice, un sentiment d'amour du prochain et une verve de charité qui rachètent bien du mauvais latin et font un solide contre-poids aux licences et aux bizarreries qui ont été si souvent reprochées à ces énergiques soldats de la pensée chrétienne.

CHAPITRE III.

LES PRÉCURSEURS DE LA RÉFORME.

Les vieux sermonnaires nous montrent à chacun de leurs feuillets gothiques ces intrépides lutteurs aux prises avec les questions brûlantes qui devaient susciter tant de bruit, de changement et de scandale dans l'Eglise, quelque temps après. Nous avons vu combien leur opinion sur la souveraineté temporelle des évêques les rapprochait des idées de Wiclef et de Jean Huss, nous allons nous convaincre que, sur d'autres points, ils ouvraient très-directement la porte aux protestations de Luther et de Calvin. Ils abordaient journellement les grosses questions qui allaient servir de prélude aux récrimina-

tions de la Réforme, par le côté le plus accessible aux oreilles du peuple, le côté financier ; la part mesquine qui leur était réservée dans les immenses richesses du clergé, l'inique répartition qui s'en faisait, étaient les griefs permanents qui aiguisaient leurs véhémentes satires.

Les prélèvements faits sur les revenus des couvents et les biens des églises nationales, par la cour de Rome, sous formes de vacances, d'annates et d'*expectatives* ou nominations aux bénéfices avant le décès des bénéficiaires ; les envois périodiques de collecteurs ultramontains chargés de vendre les indulgences pontificales et les inépuisables reliques des catacombes, en moissonnant ainsi les fruits de la piété publique sur le territoire même des communautés ; l'accumulation des dignités lucratives de l'autel sur quelques têtes privilégiées ; la pauvreté des monastères tombant en ruines pendant que les *commendataires* en consommaient les rentes à la cour des princes temporels ; tous ces motifs de plaintes, évidents, positifs, qui retentirent si bruyamment dans les discussions du concile de Bâle, faisaient l'éternel sujet des diatribes des moines prêcheurs.

Si dès cette époque, l'Etat économiquement constitué, comme il l'est de nos jours, avait pu

se charger d'assigner lui-même les parts et de rétribuer proportionnellement mais sérieusement les membres du clergé, nul doute que les pauvres moines, dévorés par leurs supérieurs, ne lui eussent confié l'administration de leurs biens. Mais, nous l'avons vu, sous le rapport économique, l'Etat était aussi mal ordonné que l'Eglise ; les plus forts seuls étaient à table, il ne restait à la foule que les miettes du festin. Un tel état de choses avait donné à ces prolétaires du clergé des tendances communistes très-marquées ; ils regrettaient le temps où saint Pierre punissait de mort ceux qui n'apportaient pas la totalité de leurs biens à l'association égalitaire des premiers chrétiens ; ils auraient souvent traité, s'ils l'eussent pu, leurs abbés et leurs prélats comme le chef des apôtres traita jadis Ananias et Saphira. Commençons par examiner l'opinion de nos vieux prédicateurs sur la fameuse question de *la vente des indulgences* qui mit le feu aux étoupes sacrées, dans les premières années du seizième siècle.

« Sunt ne hic portatores bullarum? dit Olivier Maillard (sermo XII, édit. de 1526). Certè ibi est magnus abusus! et miror quod prelati non apponunt remedium, *je m'étonne que les prélats n'y apportent pas remède....* Materia indulgentiarum

semper fuit dubia. Sed diceret aliquis mulier :— *Père, n'est-il pas mieux d'en acheter, puisque les évêques les autorisent ?* A quoi Maillard fait cette terrible réponse : — Credo quod capiunt partem suam, et sunt omnes fures, *je crois qu'ils en partagent les profits, car ce sont tous voleurs.*

Il avoue ensuite avoir entendu ces marchands de bulles, *bullatores*, affirmer qu'ils ne prieraient plus pour leur propre père s'ils savaient qu'il eût négligé de se munir de leurs marchandises, et s'écrie *ad omnes dyabolos !* pour mieux ponctuer son indignation. Je ne veux pourtant pas, ajoute-t-il immédiatement, révoquer en doute la clef de saint Pierre, mais je dis, *et in hoc omnes doctores conveniunt, indulgentiæ tantum valent quantum sonant*, qu'en fait d'indulgences, elles valent ce qu'elles sonnent. « Indulgentias date, continue-t-il, monasteriis pinguibus ubi sunt buffeta et religiosi pleni auro et argento ! » et plus loin : « An creditis quod unus usurarius plenus viciis qui habebit mille millia peccata, dando sex albos trunco, *en mettant six blancs dans un tronc, ait rémission de ses péchés ?* Certè durum est mihi credere et durius predicare ! »

Michel Menot ne traite pas avec plus d'indulgence ce genre de pieux négociants qu'il appelle

sans ménagement : *porteurs de rogations, tysons de cupidité, pilliers d'avarice.* Au quatrième sermon de la troisième semaine du carême il parle ainsi sur ce brûlant sujet : « Vos autem « tysiones cupiditatis, pilaria avaritiæ, ut obla- « tiones possint venire ad pelvim templi et in « marsupia vestra *et dans vos poches*, dixistis « populo quod si sit aliquis puer habens bona « quorum habeat devotionem aliquid dandi ec- « clesiæ propter Deum, et ex parte oppositâ, « necessitatem patientes parentes habeat, debet « potius venire ad templum et dare eleemosy- « nam suam domino, quam patri aut matri su- « currere. (Vous dites qu'il doit plutôt apporter « son aumône au temple que de secourir son « père ou sa mère.) Sic faciunt isti latores roga- « tionum, *ces porteurs de rogations*, qui dicunt « pauperculis viduis quod potius debent velle « se et familiam suam fame mori, quam non lu- « crari indulgentias. »

Se serait-on attendu à voir sortir de telles paroles de la bouche d'un moine? S'indigner à l'idée que l'on puisse conseiller de donner plutôt à l'Église qu'à ses parents dans l'indigence, semble au premier abord une excentricité toute personnelle au prêcheur ; et pourtant ces passages si caractéristiques abondent dans les vieux ser-

monnaires. On peut dire, il est vrai, qu'il ne devait pas leur revenir grand'chose de cette récolte à propos de reliques et d'indulgences, espérons pour le repos de leur âme qu'il y avait mieux qu'un dépit de concurrence dans l'ardeur qu'ils déployaient contre les porteurs de bulles et de *rogations*. Continuons à fouiller dans l'héritage du frère Menot; mais, cette fois, pour ne pas trop fatiguer le lecteur, je vais mettre son patois latin en français.

« Nous avons, dites-vous, de grandes *indulgences* que nous nous sommes procurées à plusieurs reprises; à l'heure de la mort, nous en ferons offrande à Dieu. *O magnus abusus ! o abyssus et perditio animarum infinitarum !* Il y a mille et mille d'entre vous qui croient aller droit au paradis au moyen de ces bulles; ils iront à tous les diables, *ad omnes dyabolos.* »

Et plus loin, même sermon, fol. LXXVI, 2e série quadragésimale (éd. de Pierre Gaudoul), il ajoute:

« Quant à l'abus de ces indulgences et à ces cafards qui trompent le peuple, *caphardos qui decipiunt populum*, que dites-vous de ceux qui, ayant perdu leurs reliques à la taverne, mirent à la place desdites reliques un brin de fagot trouvé dans une étuve, *loco sudario*, et dirent qu'il venait du bûcher où avait été grillé saint

Laurent? Que dites-vous encore de celui *qui projecit inter dentes*, qui enfonça entre les dents d'un mort une de ces bulles, comme on le conduisait au cimetière, prétendant qu'il serait sauvé par cet expédient?... Certes, il ne faut, selon vous, que la queue d'un veau pour atteindre au ciel, pourvu qu'elle soit assez longue; *non oportet nisi una cauda vituli ad attingendum Cœlum, dummodò sit satis longa!* »

A coup sûr les ministres Huguenots n'iront pas plus loin dans leur indignation. L'opinion de ces prédicateurs véritablement démocrates n'est pas moins précise et décidée sur le cumul des fonctions ecclésiastiques, sur l'usage que font les prélats de leur temps, des revenus des bénéfices, et sur la manière de les obtenir.

« Il y a beaucoup de prélats, dit Maillard (sermo II, domin. II Quadrag.), qui, sachant bien que celui qui détient deux bénéfices incompatibles, est damné, s'il n'en abandonne un, en ont cependant deux, trois ou quatre et souvent plus. Ils les louent à des prêtres, afin d'en recevoir dix francs de pension, *decem francos pro pensione*, pour chacun et par chaque année. Ils les vendent comme leur patrimoine à quelques serviteurs pour s'en faire des revenus. » Ailleurs (au folio LII de l'édit. de 1526), il raconte qu'un

grand docteur de Paris, nommé Philippe, déclara un jour que cette grave question était portée devant l'Université, qu'il ne se démettrait volontairement d'aucun de ses bénéfices : — Je veux, dit-il, en parle qui voudra, expérimenter par moi-même, si votre décision est vraie, et si l'on est damné pour en détenir plusieurs. Ledit Philippe vint à mourir quelque temps après ; son ombre apparut à un évêque qui lui dit : — Je t'adjure par le Dieu vivant, dis-moi si tu es damné ? — Certes oui, répondit Philippe. — Et pour quelle cause ? — Parce que j'ai joui de plusieurs bénéfices incompatibles.

« Audite, ajoute Maillard, ô peccatores ecclesiastici qui habetis bona Crucifixi, si iste propter plura beneficia est damnatus, quid de vobis qui consumitis bona ecclesiæ et beneficiorum cum meretricibus, lenonibus, et canibus, et accipitribus?... Vos abutimini beneficio ; an dubitatis quod Christus qui passus est in cruce, nudus, non puniat insolentias vestras ? »

Revenons à notre infatigable Michel Menot, ce sujet est un de ceux qui ont le privilége d'exciter particulièrement sa colère. Dans son sermon du samedi après les Cendres, il parle ainsi de ces insatiables accapareurs : « Et ces protono-

taires apostoliques, qui ont des dispenses pour posséder jusqu'à quinze bénéfices, ne sont-ils pas simoniaques et sacriléges? Ils ne cessent comme Judas de rapiner dans l'Église. Si quelque évêché vient à vaquer, ils offriront pour l'avoir un gros fagot d'autres bénéfices; ils accumuleront un archidiaconat, deux prieurés d'abbaye, quatre ou cinq prébendes, et ils donneront le tout en payement; et il n'y aura pas le moindre brin de ce fagot qui ne leur rapporte bien. Mais à quoi servira-t-il finalement ce beau fagot? Certes, à brûler vos âmes dans le feu de l'enfer. N'ai-je pas dit la vérité? Est-ce qu'aujourd'hui le cardinalat et l'archevêché ne sont pas lardés d'évêchés? *nùmquid hodiè cardinalatus et archiepiscopatus sunt lardati episcopatibus? Et episcopatus pluribus abbatiis, prioratibus? Ad omnes dyabolos talis modus faciendi!* »

Cet envoi à tous les diables était le refrain favori, le final obligé de toutes les virulentes tirades des prédicateurs de cette époque; on doit avouer au moins qu'il ne manquait pas d'à-propos dans cette occasion. Après nous avoir montré à quel point les dotations ecclésiastiques dont les amis du bon vieux temps regrettent la perte, se trouvaient livrées au pillage, ces braves sermonneurs nous apprennent de quelle façon s'ob-

tenaient ces opulentes sinécures de la religion.

Le sixième sermon après le premier dimanche de Carême, de Guillaume Pepin, nous instruit amplement à cet égard. Il y a, dit-il, cinq portiques par lesquels on entre dans l'Église et dans ses bénéfices; le premier est le portique d'or, *porticus aurea*. Celui-ci se comprend facilement, il est à peine besoin d'en résumer la description; ce sont les achats à vie ou à terme, les locations avec ou sans survivance. Le second portique est le portique royal, *dicitur regia;* c'est par celui-là que les fils des nobles et puissantes maisons arrivent aux prieurés, aux abbayes et même aux églises cathédrales; un ordre du roi, une bonne troupe de soldats suffisent pour ces prises de possession. Le troisième portique se nomme du sang, *dicitur sanguinis*, c'est-à-dire que l'on s'introduit dans lesdites dignités par la parenté et le népotisme.

Outre les neveux, cousins et parents de tous les degrés, le même Guillaume Pepin indique ailleurs (*feria quarta post* III *domin. Quadr.*) une espèce plus directe d'héritiers écclésiastiques; nous citerons textuellement ce passage qui donne une idée des mœurs cléricales du XVe siècle.

« Casus est talis. Aliquis ecclesiasticus plura « habens beneficia, habet concubinam ordina-

« riam, ex quâ generat plures filios, quos sta-
« tuto tempore facit diligenter edoceri. Cumque
« pervenerint ad debitam ætatem, sentiens se
« jam senior confectum, vult illis resignare be-
« neficia sua, in toto vel in parte. Fortè talis
« prelatus est episcopus qui vult talibus filiis
« providere de melioribus beneficiis suæ dioce-
« sis; propter quod, insignit eos sacris ordini-
« bus. Quid juris in hoc facto ? »

Revenons à la description des cinq portiques : le quatrième est dit portique de Rome ; on comprend facilement que le prédicateur entend par là les nominations faites par le pape; il cite entre autres les obtentions expectatives qui donnaient presque le droit au successeur nommé du vivant du titulaire de désirer sa fin prochaine. Il parle aussi des nominations de certains clercs, comme récompense de domesticité, comme prix de service, même des moins honnêtes rendus à quelque cardinal ou à quelque prélat de la cour romaine. Enfin le cinquième portique le plus régulier, mais non le plus facile, est celui qui fait entrer les gradués de l'Université dans les dignités de l'Eglise. Quant aux élections qui eussent dû être la règle, selon lui, celles qui avaient lieu de son temps étaient presque toutes corrompues par la vénalité.

Menot, dans son singulier patois macaronique entrelardé de français vulgaire, nous fournit à son tour de piquants détails sur ce curieux sujet. Voici un passage de son quatrième sermon de la seconde semaine du carême ; l'auteur de l'opéra de *Joconde* semble avoir emprunté là son joli motif : *Ma mère et le bailli sont bien ;* cette citation nous prouvera par anticipation que nos libres prêcheurs savaient quelquefois égayer leur auditoire, aux dépens des hauts et puissants seigneurs de la prélature dont ils dénonçaient si gaillardement les iniquités.

« Hodiè puero X annorum, *à un enfant de* « *dix ans,* datur parrochia (une paroisse) in « quâ sunt CCCCC ignes (cinq cents feux). Et « pro custodiâ assignatur quandoque *ung gentil* « *homme de court,* unus nobilis curiæ qui post « Deum nil odit nisi ecclesiam. Deus scit quo- « modo hodiè dantur beneficia ecclesiastica ! Si « queritis quomodo puer iste habuit beneficium, « sciunt responsionem : — Mater mea erat fa- « miliaris episcopo, sa *mère estoit fort privée* « *de l'évesque et pour ses congnoiscenses* dedit « ei ; nam hodiè mulieres dominatæ sunt eis. »

Au reste on ne dilapidait pas seulement ainsi les dignités qui appartenaient directement à l'Eglise, le même désordre dans la distribution

avait lieu pour les établissements de la charité publique dont la direction était confiée à la piété du haut clergé; l'excellent et consciencieux Guillaume Pepin nous apprend dans son sermon du mauvais riche et du pauvre Lazare, qu'il en était de même pour ceux qui obtenaient les léproseries, les hospices, les aumôneries et autres fondations de ce genre : *qui occupant domos leprosarias, hospitalias, eleemosynarras et hujusmodi.*

« Monsieur le prieur de l'hospice, dit-il, est la plupart du temps devenu riche, non certes par la succession de ses parents, ni par son propre gain, non plus que par son travail, mais bien s'est-il enrichi de la substance des pauvres, en traitant comme son propre bien les biens de son hospice. Aussi est-il vêtu précieusement et pompeusement, aussi est-il nourri chaque jour splendidement, et cela surtout quand la maison hospitalière a de grands revenus. Cependant, à la porte de cet opulent seigneur, de ce riche, le mendiant Lazare est gisant, plein d'ulcères et attendant les miettes qu'on ne lui donne même pas. » (*Feria quinta dom.* II *Quadr.*)

Quel retentissement n'auraient pas aujourd'hui de pareilles diatribes! quel effet produiraient des accusations aussi détaillées, aussi honteusement notoires, aussi hardiment étalées et

jetées à la face de ces larrons publics revêtus d'un caractère sacré, s'il était encore possible qu'il existât de pareilles gens au milieu de nous !

Je trouve dans l'*Histoire de France* d'Henri Martin, au règne de Charles VII, la curieuse note que voici : « Le concile de Sienne, à défaut d'actes, produisit au moins des discours dignes de mémoire : on a conservé deux sermons prononcés dans son sein sur la dissolution du clergé, qui égalent en véhémence les plus terribles invectives des réformateurs hérétiques. — « On voit aujourd'hui, s'écrie l'un de ces prédicateurs, on voit des prêtres usuriers, cabaretiers, marchands, gouverneurs de châteaux, notaires, économes, courtiers de débauche ; le seul métier qu'ils n'aient point encore commencé d'exercer est celui de bourreau !... Les évêques l'emportent, en fait de volupté, sur Epicure ; c'est entre les pots qu'ils discutent de l'autorité du pape et de celle du concile ! »—Puis, il raconte qu'un jour sainte Brigitte était en extase dans l'église Saint-Pierre de Rome, elle voit tout à coup l'église pleine de cochons mitrés, et demande à Dieu ce que signifie cette vision : — « Ce sont, répond le Seigneur, les évêques et les abbés d'aujourd'hui. »

On pourrait croire, cependant, que ces prédi-

cateurs ont exagéré le mal afin d'enjoliver le texte de leur éloquence; mais, heureusement pour leur mémoire, l'histoire abonde en documents qui prouvent leur scrupuleuse véracité. Dans son histoire de Charles VI, Juvénal des Ursins parle ainsi de la rapacité des princes de l'Eglise :

« Avec Clément VII (vers 1380), y avoit « bien trente-six cardinaux, lesquels meus de « grand avarice soulurent d'avoir tous les « bons bénéfices de ce royaume par divers « moyens, et envoyèrent leurs serviteurs parmi « le royaume, enquerrans de la valeur des pré- « latures, priorés et autres bénéfices. Et usoit « Clément de réservations, donnoit grâces « expectatives aux cardinaux, *et anteferri*. Et « feut la chose en ce poinct que nul homme de « bien, tant de l'Université que autres, ne pou- « voient avoir bénéfices. »

Qu'arrivait-il de ces accaparements, de ces donations arbitraires et de ces dilapidations exorbitantes? C'est que les abbayes, les couvents, les léproseries, les hospices et beaucoup d'églises tombaient en ruines; c'est que les pauvres ne pouvaient être admis dans les hospices, que les malades n'étaient plus reçus dans les hôpitaux et que les moines mouraient de

faim dans leurs couvents délabrés. Bien mieux, dans ces temps de foi sincère et de croyance aveugle, les ouailles chrétiennes voyaient à peine les pasteurs chargés de leur salut.

Les prélats, dit le canoniste Pierre Rebuffe (*in praxi benefic.*), « ne pouvant demeurer en tous les évêschez et en toutes les abbayes qu'ils possèdent, ils ne résident en aucun; mais une grande partie de ces *commendataires* suit la Cour où Pierre pécha presque aussitôt qu'il y fut entré. Et eux qu'y font-ils? »

Le même Pierre Rebuffe, énumérant dans ledit ouvrage les inconvénients de pareils désordres, s'exprime ainsi : « Ces étrangers qui tiennent les abbaïes, n'en veulent que le lait et la laine. Ces commendataires ruinent, pillent et consument tous les biens des monastères, comme il paraît assez dans les bois et dans les autres choses qu'ils vendent. Voilà les services que rendent à l'Eglise les abbés et les prélats de ce genre. Ils bouchent les fenêtres des édifices, et les murent pour s'exempter d'y mettre et d'y entretenir des vitres; ce qui a donné lieu à cette manière de dire : C'est une vitre d'abbé. »

Le fameux *damp abbé* du *petit Jehan de Saintré* était un saint, en comparaison de ces prodigues qui gaspillaient les revenus des cou-

vents en pays étrangers. Son père, il est vrai, suivant la coutume, nous dit Anthoine de La Sale, « pour dons et pour prières des seigneurs, aussi des amys de la court de Romme, donna tant que son fils fut abbez de la riche abbaïe; » mais au moins si ce fils péchait, c'était au milieu de ses moines, dans des chambres *de parement très-bien tendues, tapissées et natées, et les fenestres verrées, et à très-beau feu.* S'il faisait la cour à la dame *des Belles Cousines,* cela prouve que les murs, les toits et les jardins étaient dans son abbaye maintenus en bon état. Si le joyeux compère donnait des banquets à sa belle maîtresse avec *vin blanc de Beaulne, ypocras au muscadet, à la granaiche, à la malveisie ou au vin grec, après la messe, pour le dangier du temps;* au moins associait-il à sa *lyesse, et pour plus estre joïeusement, quatre ou cinq moinnes des plus gracieulx.* S'il *estoit garny de bons chiens et lévriers* pour courre le cerf et le lièvre, s'il avait de bons sacres et des fauçons francs pour voler la gélinotte et la perdrix, au moins il chassait sur ses terres, et ses administrés tâtaient de son gibier. Celui-ci enfin *chantoit messe* au milieu de ses religieux et s'astreignait à la résidence; il était canonique en ce sens qu'il ne volait matériellement personne, et qu'il n'imitait pas ceux

dont il est question dans cette dernière citation de Menot.

Le brave cordelier, au sermon du samedi de la deuxième semaine, parle d'abbayes ayant quinze mille livres de rentes, ce qui était une grosse somme au temps de Charles VIII : « Et tamen *tout y chet* (dit-il) ; non potest ibi vivere una duodena monachorum ; consideretis ecclesiam, claustrum, dormitorium, *c'est grant pitié !* » Puis, voulant donner la couleur locale à sa satire, il se suppose en promenade *per campos.* Il aperçoit de loin *un campanyle à demy couvert, une vieille église toute en ruine*, et demande à un passant. — Mon ami, à qui est cette église ? — Père, c'est celle d'une abbaïe riche de trois mille livres d'or de revenu. Mais laissons parler le *pater.*

— « *Hé, où en est l'abbé ?*

— « Est in curiâ, *en cour*, sequitur regem qui dedit ei hanc abbatiam ; et sic modicùm curat de abbatiâ *dont les moines meurent de faim.*

« *Je passe outre ;* video aliam ecclesiam, facio eamdem questionem ; respondetur :

— « Est ecclesia collegiata, fundata pro tot canonicis cum magnis redditibus (*fondée pour tant de chanoines avec de gros revenus*).

— « He quomodo non aliter disponitur ; an guerræ fuerunt causa hujus ruinæ ?

— « Heu ! non, pater ; sed dominus et prelatus hujus ecclesiæ *en a bien d'autres, chaque année on lui porte les revenus de cette église*, et non facit aliam mentionem. »

Menot termine par cette ironique boutade, où la raillerie mordante remplace la colère : « S'ils ne peuvent vivre d'un si gros faisceau de bénéfices, c'est qu'apparemment l'un mange l'autre. »

Que peut-on ajouter à de semblables citations ? Ne croirait-on pas entendre déjà les accusations passionnées des puissants hérétiques qui, dès le début du XVIe siècle, firent une si formidable brèche au patrimoine spirituel de l'Église ? Ces pages, où nous voyons les moines prêcheurs attaquer et vouer *ad omnes dyabolos* les vendeurs de reliques, les porteurs d'indulgences, les accapareurs de bénéfices, les abbés et les prélats qui ne voyaient que des revenus à percevoir dans leurs nominations aux plus saintes dignités, sont d'une éloquence tout historique. Ces diatribes amères ou railleuses contre le luxe et la corruption générale du haut clergé, contre la vente éhontée des choses saintes, contre les pasteurs repus qui se séparaient

de plus en plus de leurs ouailles, sont des aveux authentiques sortis de la bouche des prédicateurs les plus orthodoxes et les mieux autorisés. N'est-il pas juste de voir, dans ces étranges passages des vieux sermonnaires, une préface très-naturelle de la protestation, peut-être outrée, qui aboutit à la Réforme ?

Assurément ce sont bien les premières pièces de ce grand procès qui dévora les biens temporels du clergé, dont les princes-prélats faisaient un usage si peu édifiant et si peu profitable au bien commun. En effet, si l'Église Romaine n'a pas vu partout l'hérésie triomphante confisquer brusquement ses domaines, elle n'en a pas moins, même chez les nations restées fidèles à ses dogmes, perdu la direction des biens de son clergé, dont l'administration a passé peu à peu, et sans retour, aux mains des gouvernements.

CHAPITRE IV.

LES MYSTIQUES ET LES LÉGENDAIRES.

Nous avons vu les libres prêcheurs du moyen âge sous leur aspect de tribuns, prodiguant aux puissants de la terre les réprimandes directes avec une verve et un sans-façon de langage qui ne devaient plus se reproduire à partir du règne de Henri IV. Mis en défiance par les excès des prédicateurs de la Ligue, le pouvoir royal, dont l'autorité était parvenue d'ailleurs, à dominer tous les pouvoirs qui lui faisaient contre-poids dans les siècles précédents, imposa un frein à la hardiesse de la chaire. Il ne fut plus permis d'y attaquer les princes de l'État, ni de l'Église, ni d'y discuter les actions des rois.

Les évêques eux-mêmes, sortant alors de leur mutisme habituel, donnèrent l'exemple d'une nouvelle éloquence sacrée où les leçons, adressées en face aux chefs des peuples, devinrent des généralités graves desquelles furent bannis désormais les reproches personnels et les allusions mordantes et détaillées. A partir de ce moment, ces maîtres de la chaire renouvelée, visant à la correction de la forme, renoncèrent, sous prétexte de bon goût, à introduire dans leurs homélies les railleries piquantes, les actualités capables d'émouvoir trop vivement les foules, et ces mâles et savoureuses témérités de la vieille langue que l'on proscrivait également dans les œuvres dramatiques et dans les livres de leur temps. Ils remplacèrent ces scabreuses libertés par les fleurs de rhétorique, les périodes, les phrases solennelles et soigneusement émoussées. Les Bossuet, les Bourdaloue, les Massillon, les Fléchier, tracèrent une voie nouvelle de modérantisme pompeux aux prédicateurs qui ne sortirent plus exclusivement des monastères.

Depuis quelque temps déjà, le clergé régulier et le clergé séculier, la paroisse et le couvent, l'abbé et le prélat de l'*Ordinaire*, avaient mis fin à leurs rivalités ostensibles ; ils s'étaient réunis pour lutter ensemble contre les Églises Réfor-

mées, dont les ministres avaient si bien mis à profit les scandaleuses indiscrétions des vieux sermonnaires. Dès lors, les traits lancés aux grands du monde s'enveloppèrent de réticences officielles et de respectueuses formules, et les philippiques de la chaire devinrent plus apparentes que réelles. C'est pourquoi l'on se tromperait grandement si l'on comparait les rudes athlètes chrétiens d'autrefois aux prédicateurs modernes qui commencèrent sous Louis XIV à masquer d'un grand style et d'une forme littéraire prétentieuse la timidité de leurs Petits-Carêmes et les flatteries de leurs oraisons funèbres. Dès cette époque, l'éloquence religieuse, attentivement surveillée par la double autorité spirituelle et temporelle, n'eut plus d'écarts retentissants ni de colères imprévues, et l'on peut dire avec raison que ses plus grandes hardiesses n'offrent plus à l'esprit du penseur que de sonores banalités.

Il nous reste maintenant à examiner, dans les chapitres suivants qui devraient peut-être former une seconde partie régulièrement séparée, les naïvetés légendaires et les excentricités mystiques des vieux prédicateurs, leur tendance à tout expliquer par l'intervention miraculeuse des esprits bons ou mauvais, leurs saillies vigoureu-

ses contre les mœurs générales, et les gaillardises toutes gauloises qu'ils se permettaient. Le style dont nous les avons vus se servir dans leurs plus sérieuses admonitions, et cette curieuse intempérance de langage que leur zèle ne prenait pas le soin de surveiller, nous ont suffisamment préparés aux témérités un peu lestes de leurs descriptions qui semblent souvent empruntées aux recueils des contes et des fabliaux.

Ces beaux pères ne montraient pas toujours le visage irrité, sous lequel nous venons de les surprendre. Ils quittaient fréquemment le ton belliqueux familier aux Jacques Legrand, aux Savonarole et aux Boucher, pour s'entretenir avec leurs auditeurs attentifs des mystères les plus intimes des sociétés célestes. De saints docteurs nommés contemplatifs, dont la perspicacité mystique allait souvent jusqu'à l'extase, avaient pénétré avant eux les plus voilés de ces divins secrets. Les prédicateurs de profession n'avaient qu'à compulser les œuvres touffues des Guillaume de Saint-Amour, des saint Bonaventure, des Duns Scot, des Nicolas de Lyra, des Pierre Lombard et des saint Thomas d'Aquin ; ils trouvaient là tout un trésor d'affirmations hardies qu'avaient amassées ces pieuses

imaginations surexcitées par l'abus de la contemplation extatique.

Dans les œuvres bizarrement subtiles de ces utopistes de la théologie chrétienne, il y avait des merveilles assez nombreuses pour défrayer des milliers de sermons; les moindres détails de la vie céleste avaient été inventoriés par eux; leurs renseignements sur les mœurs et coutumes des régions transmondaines étaient variés et précis. Cette réserve d'approvisionnements spirituels était largement fournie, et les bons moines ne se faisaient pas faute d'y puiser, sans crainte de lasser jamais la crédulité avide de leurs contemporains.

Grâce à cette facilité de renseignements, ils se trouvaient en mesure d'expliquer aux fidèles ébahis la nature mixte des anges, leurs noms, leurs grades et le nombre approximatif de leurs glorieuses légions; ils discutaient publiquement les questions suivantes : — Si ces grands officiers de la couronne suprême vivent toujours en bon accord mutuel? — Si la jalousie des faveurs de Dieu ne les met pas en rivalité, comme il arrive aux courtisans des rois de la terre? — S'ils peuvent, sous leurs formes angéliques, s'éprendre d'amour pour les filles des hommes? — Si les Chérubins, les Séraphins, les Trônes, les Domi-

nations, etc., sont placés plus haut les uns que les autres, et à quelle distance mathématique leurs siéges lumineux se trouvent fixés? Ils s'enquéraient également des positions respectives des bienheureux accueillis par saint Pierre dans l'éternelle demeure, et parvenaient à assigner à chacun de ces saints avocats de l'Église militante une fonction spéciale et une catégorie particulière de faveurs à réclamer.

Cette habitude d'inventorier le saint personnel de l'empire suprême était si prisée des anciens prédicateurs, que nous la retrouvons vivante encore au commencement du XVIIe siècle. Pierre de Besse, si connu par ses comparaisons quintessenciées et le mauvais goût de son style, donne les renseignements suivants sur le royaume céleste dans son sermon des *Joyes du Paradis* : « C'est un royaume duquel « Dieu est le roy, les Chérubins les ducs, les Sé- « raphins les comtes, les Throsnes les marquis, « les Anges les barons, et les Saints la noblesse. « Royaume en si bon air qu'on n'y meurt jamais ; « on n'y est pas seulement malade, on n'y « parle plus de drogues ni de médecins ; royaume « si plaisant qu'on y chante sans cesse. Là la « musique tonne de toutes parts, les fredons ne « manquent jamais dans ces belles salles. »

Ces vaillants investigateurs allaient jusqu'à discuter l'étendue du pouvoir de Dieu lui-même, se demandant gravement : — Si, après les six jours de la création, il pouvait encore créer quelque chose ? — S'il peut commettre des péchés à sa volonté ? — S'il lui était loisible d'incarner son fils avec le sexe féminin ? — Si le Christ, une fois incarné, pouvait se refuser à mourir pour les hommes ? A quoi le dominicain Barelete fait, dans son quatrième sermon, cette incroyable réponse : « Si alius modus non fuisset, Maria ipsamet filium proprium occidisset. » A défaut d'autre moyen, Marie, selon lui, eût tué son fils de ses propres mains.

Ce même prédicateur Gabriel Barelete, qui prêchait dans le pays Napolitain, d'où Alexandre Dumas a tiré la singulière légende de saint Joseph, poussait l'indiscrétion jusqu'à raconter en chaire les délibérations du cabinet divin, à chacun des grands épisodes du salut du monde. Du reste, la face de l'Éternel qu'il développe dans ces scènes du conseil suprême est celle d'un maître débonnaire qui éprouve de temps en temps le besoin de consulter librement ses amis et de causer même avec ses ennemis. On reconnaît le Dieu qui, dans ses heures de familiarité biblique, vient discuter le châtiment de

Sodome avec Abraham, *assis à l'entrée de sa tente;* c'est ce même Jehovah qui, dans le livre de Job, laisse pénétrer près de lui, pour l'entretenir un moment, malgré sa disgrâce, Satan, *qui vient de parcourir la terre et de s'y promener*. C'est le même encore qui eut avec le diable, qu'il desirait enfin apaiser, le dialogue suivant rapporté par Barelete, dans son troisième sermon de la Pentecôte.

« — Je veux te donner la terre, dit le Seigneur. — Je ne veux pas labourer, répond le diable. — Je te donnerai l'eau. — Je ne veux pas nager. — L'air? — Je ne veux pas voler. — Le feu? — Je ne veux pas brûler. — Veux-tu le ciel étoilé? — Non, je fatiguerais trop à le faire tourner. — Le ciel cristallin? — Il est trop près de toi. — Que veux-tu donc, mauvaise bête? (*mala bestia*). — Je ne veux que les âmes des hommes. » Le Seigneur voyant cette diabolique obstination, s'indigne et rompt de nouveau avec lui; en l'entendant refuser des offres aussi opulentes, le Maître éternel avait certes bien le droit de se fâcher. Mais venons aux délibérations du cabinet divin, dont les séances nous sont ouvertes par le napolitain Barelete.

Son sermon XX, *de Nativitate*, contient de bonnes discussions de ce genre. Ce sont d'abord

Abel, David avec sa harpe, et Abraham avec sa barbe touffue, *cum barbâ prolixâ,* qui viennent rappeler à Dieu ses promesses d'envoyer son Fils pour sauver le genre humain. *Audiens autem Pater has fortissimas rationes,* il se rendit volontiers à leurs prières ; bien que Peignot, qui cite souvent sans consulter les textes, dise le contraire dans son *Predicatoriana.* Restait la question de savoir quelle serait la femme qui enfanterait le Sauveur ? Eve se présenta la première : — Ton péché te rend indigne de mon Fils, lui répond le Père éternel. Sara vient ensuite. — Tu as douté de la naissance de ton fils Isaac. Rebecca suit : — Tu as été partiale entre Jacob et Esaü. Mais je préfère traduire littéralement la fin de ce dialogue.

« La quatrième qui se présenta fut Judith, à laquelle Dieu dit : — Tu as été homicide. La cinquième fut madame Hester, à qui Dieu dit : — Tu as été trop vaniteuse pour plaire à Assuérus. Enfin fut envoyée une jeune servante de quatorze ans qui, les yeux baissés, et toute rougissante, récita à genoux ces paroles du Cantique : — Que mon bien-aimé vienne dans son jardin, qu'il mange le fruit de ses pommes ; *hortus fuit uterus virginalis.* Le Fils entendant ces paroles, dit à son Père : — O mon Père ! j'ai

aimé celle-ci et je la demande pour épouse, car je suis amoureux de sa forme. »

S'agit-il d'aller annoncer à Marie la grande nouvelle de l'incarnation du Christ, les patriarches se présentent l'un après l'autre (*Sermon LIV*), pour servir de messager, mais Jésus dit à Adam : — Tu t'arrêterais aux figuiers du chemin ; à Abel : — Tu pourrais rencontrer Caïn sur ta route ; à Noë : — Tu es un ivrogne ; à Jean-Baptiste : — Oserais-tu te présenter avec ton vêtement de poils ? Bref, c'est l'ange Gabriel qui obtient la glorieuse mission. Or la Vierge (*Sermo de Nativitate*) se trouble à l'audition du message qui lui prédit sa divine fécondité, et craint d'y reconnaître un piége impur. Elle consulte, chacune à leur tour, ses trois chambrières : la Prudence, la Virginité, et l'Humilité ; des trois réponses de celles-ci, voici la plus étrange, dont nous laisserons le texte latin voiler à demi l'intraduisible crudité : — *O Maria ! pete ab angelo de modo habendi hunc filium, et si tibi nominaverit de semine virili, ipsum cum baculo expelle.* Au reste, le pieux amplificateur s'abrite ici sous l'autorité de Nicolas de Lyra.

Au deuxième sermon de la Pentecôte, le même prédicateur nous montre le Saint-Esprit, toujours prudent, qui discute avec ses divins confrères en

Trinité la question de savoir s'il se rendra aux désirs des apôtres et aux promesses de Jésus-Christ. « — Dis moi, dit-il au Sauveur, de quel manière les hommes t'ont-ils traité? A quoi le Fils répond : — Vois ce que m'a valu ma charité. Et il lui montra son côté, ses pieds et ses mains percés. — *Heu mihi!* s'écrie alors l'Esprit-Saint; mais j'irai sous une autre forme, en sorte qu'ils n'osent me toucher. »

Les moines prêcheurs tiraient également, des œuvres des docteurs contemplatifs, des renseignements précis sur les épisodes et les personnages de l'histoire sacrée dont les incidents les plus minutieux avaient été révélés à ces maîtres mystiques, en même temps que les secrets du ciel. Ils pouvaient ainsi, leur imagination aidant, donner par le menu les détails inédits de la vie des patriarches et les plus intimes paroles échangées par les membres de la Sainte Famille, pendant leur séjour ici-bas. Leurs naïfs auditeurs ne s'étonnaient nullement des additions considérables et souvent très-indiscrètes faites par les prédicateurs des XIVe XVe et XVIe siècles, aux feuillets des deux Testaments. Aussi nos vieux sermonneurs affectionnaient-ils grandement l'amplification légendaire, parée et dramatisée au moyen d'épisodes que l'on croirait

empruntés au répertoire des *mystères*, aux élucubrations bizarres des *confrères de la passion*.

La vie et la conversion de la Magdelaine, dame châtelaine du château de Magdelon, la résurrection de Lazare qu'ils appelaient le baron de Béthanie, les aventures pittoresques de l'enfant prodigue, celles du mauvais riche, le jugement de la femme adultère, les obsessions impures dont les vieillards entourèrent Suzanne au bain, et tant d'autres légendes bibliques étaient des textes inépuisables auxquels chacun de ces pieux conteurs ajoutait sa part d'ornements.

C'est ainsi que Michel Menot, l'amplificateur par excellence, nous a transmis ce beau portrait du mauvais riche : « *C'estoit ung gros villain gormand*, qui non curabat nisi de pansâ suâ. Comedebat delicatos morsus et cibos exquisitos, *les frians morceaulx et viandes exquises;* bibebat vinum preciosum et delicatum ; habebat stipendiis suis cocos (des cuisiniers) peritos et expertos ad provocandum appetitum, facientes salsos *si friandes qu'on y mangeroit une vielle savatte.* » (*Feria sexta post secund. dom. Quad.*)

Et cette jolie description des premières dépenses de l'enfant prodigue enrichi par la faiblesse de son père : « Mittit ad querendum *les drappiers, les grossiers, les marchands de soye, et se fait*

accoustrer de pié en cape, il n'y avait que redire au service. Quandò vidit, emit pulchras caligas *d'escarlate bien tyrées, la belle chemise fronsée sur le colet, le pourpoint fringuant de veloux, la toque de Florance à cheveux pignez;* et cum sentit *ce damas vouler sur le dos,* hæc secum dixit : — *Or me faut-il rien? Non, tu as toutes tes plumes; il est temps de voler plus loing.* » (*Sabbato secundæ dom. Quadr.*)

Nul ne songeait assurément à relever ici les curieux anachronismes qui s'y trouvaient, non plus que ceux du passage suivant où Menot nous montre le jeune étourdi ruiné par *ces galoises et truandes* : « Ita quod in brevi tempore, *mon galliant fut mis en cuilleur de pommes, habillé comme ung brusleur de maisons, nud comme un ver.* Vix ei remansit camisia *nette comme ung torchon de cuisine nouée sus l'espaule pour couvrir sa pauvre peau.* »

Nous avons appris de la même façon d'après Pepin que le mauvais riche et ses laquais excitaient leurs chiens contre le malheureux Lazare; et nous tenons de Maillard ces détails sur la Magdelaine dont la touchante figure ne fait qu'apparaître dans le texte saint. « Magdelaine était belle comme le soleil, *ut sol;* elle avait des cheveux longs et soyeux, une riche taille et des

yeux bleus, elle usait d'onguents et employait beaucoup d'argent *ad banquetandum*. Chez elle venaient en foule, *nunc domicellæ, nunc ruphiani dicentes :* — Allons, rions, jouissons, et passons tous nos jours en liesse ! »

Grâce à leurs sermons et aux trois portraits peints par saint Luc, nous connaissons parfaitement les traits de la Vierge. Ces bons prêcheurs nous disent qu'elle n'était ni cuivrée ni blanche; ils nous la dépeignent ainsi, d'après saint Epiphane : « Marie avait le teint couleur de froment, les cheveux châtains, les yeux lançant des rayons, la prunelle presque fauve, les sourcils noirs, et bien arqués, les lèvres rouges, etc. » Ils nous apprennent comment sa beauté faisait paraître les autres femmes laides aux yeux de leurs maris; comment sa seule présence foudroya en Egypte *omnes vitio sodomitico laborantes*; comment Dieu voilait en elle toutes les perfections charnelles qui pouvaient émouvoir trop vivement les sens, *Deus occultabat in eâ quæ poterant ad libidinem esse incitamenta.*

Pelbart de Themeswart nous affirme que saint Pierre fut son confesseur : « Quia ordo est inter confessores et confitentes; cum ergo beata Virgo fuerit summa, debuit confiteri summo confessori et dignissimo. Hic autem est papa. Sed Petrus

fuit papa, ergo Petro est confessa. » Il n'est pas d'investigations, même des moins décentes, que l'on ne rencontre dans les recueils de leurs sermons. Saint Vincent Ferrier, le vénérable patron d'Alicante, nous raconte d'une façon très-étendue les étonnnements de sainte Elizabeth quand son mari Zaccharias voulut, par ordre du ciel, la disposer à concevoir saint Jean Baptiste ; il rappelle d'abord que le pauvre homme devenu muet momentanément n'avait que des gestes pour se faire comprendre : « Et admirans Elizabeth dicebat : — Hay ! hay ! hay ! Domine, benedictus Deus ! quid habetis ? Quid accidit vobis ? Nihil sciens de annunciatione angeli, et cepit eam inter brachia, etc. »

Il ne faut pas oublier de mentionner ici les interminables disputes qui eurent lieu sur la question de savoir si la conception de Marie a été ou n'a pas été souillée du péché originel. Pendant plusieurs siècles, les docteurs et les prédicateurs échangèrent sur cette délicate appréciation de grosses paroles et de terribles invectives. L'esprit de corps s'en mêla, et certains ordres de moines, celui des dominicains entre autres, tinrent fermement pour maculée l'origine de la Vierge, autorisés dans leur opinion par l'exemple de très-grands saints, tels que saint Dominique, saint

Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et saint Bernard. On trouve d'ailleurs, à la confusion de ces deux derniers, les anecdotes suivantes que le cordelier, auteur des *Sermones dormi securè*, y a glissées pour glorifier l'opinion de son ordre, qui tenait pour l'Immaculée Conception.

« Un bon frère mineur, qui allait chaque nuit faire des oraisons au chœur, entendait ordinairement sur l'autel de la Vierge un son imitant le bourdonnement d'une mouche. Il s'étonnait fort de ce son et se mit un jour à lui parler ainsi : — Je t'adjure par Jésus-Christ, dis-moi qui tu es ? Il entendit alors une voix répondre : — Je suis Bonaventure. — O excellent maître ! comment vont vos affaires, et pourquoi bruissez-vous ainsi ? — Mes affaires iraient bien, répondit le saint docteur, car je suis du nombre des futurs élus ; mais pour avoir soutenu que la Vierge Marie a été conçue en péché originel, j'endure ici mon purgatoire et j'accomplis ma pénitence sur son autel. » Et plus loin, le même cordelier raconte qu'après sa mort, saint Bernard apparut à quelqu'un avec une tache, lui affirmant qu'il était ainsi taché pour avoir soutenu la même opinion que saint Bonaventure. Quant à saint Thomas d'Aquin, son scepticisme était naturel ; comme l'apôtre, son homonyme,

son prudent et saint patron, il voulait voir et toucher pour croire ; dans ce cas, on l'avouera, l'épreuve n'était pas facile à faire ; c'est pourquoi ce grand docteur conserva son opinion négative à cet égard.

En 1385, au commencement du règne de Charles VI, la pieuse querelle se trouvait plus envenimée que jamais ; Nicole Gilles, dans ses *Annales de France*, en parle ainsi : « Environ ce « temps y eut aulcuns docteurs et autres de l'or- « dre des frères prescheurs qui disoient et pres- « chèrent publiquement que la Vierge Marie, « mère de Jésus-Christ, avoit esté engendrée et « conçue en péché originel. Et en eut ung (Ro- « bert Gaguin, qui récite la même aventure, le « nomme Jehan de Monteson), qui dist que s'il « ne le sçavoit monstrer et prouver péremptoi- « rement, qu'il vouloit que on l'appelast *huet*. Et « en contempt de ce, par desrision, quant on « veoit aulcuns des jacobins aller par la ville de « Paris et passer par les rues, les menus gens, « escolliers et enfans crioient après eulx : — Aux « huets ! aux huets ! tellement que de honte « qu'ils avoient, ils n'osoient plus aller par la « ville. »

La suite de cet incident nous prouve que l'Université de Paris s'était déjà ralliée au sentiment

de la cour romaine. « A l'instigation et poursuyte « principalement de l'Université de Paris, Mon- « teson fut, dit Robert Gaguin, contrainct de « rétracter ce qu'il avoit follement presché de la « benoiste et glorieuse Vierge Marie. »

Jésus-Christ lui-même n'était pas à l'abri de cette insatiable curiosité ; on a fait des conjectures de toute sorte sur sa personne sacrée ; les théologiens et les moines se sont livrés à d'interminables commentaires sur sa figure, sur ses habitudes privées et sur sa manière de se vêtir. Les docteurs latins, voulant mettre une juste harmonie entre la beauté du corps et la beauté de la doctrine, se sont accordés à nous présenter Jésus avec une figure régulière et classiquement belle ; les Pères grecs, au contraire, lui ont donné, presque tous, des traits irréguliers et un ensemble socratique, distingué simplement par une divine physionomie. A la suite de la *Conformité des Mystères de la messe à la Passion* (édit. de Joland Bonhomme), Olivier Maillard nous le dépeint ainsi, d'après une prétendue épître de Publius Lentulus au peuple romain.

« Homme voirement assez de haulte taille, « moyen, entre gras et maigre, beau à voir, et « lequel les regardans facilement peuvent aimer « et craindre. Ayant les cheveux de la couleur

« d'une aveline, pendans et couchés jusques aux « oreilles, et au-dessoubs des oreilles un peu cres- « pus et ondoyants ou regrillez, tyrants sur le « roux et comme reluysants, volletants dessus « les espaules, mypartis au-dessus du front, à la « manière des Nazariens. Le front et le visage « très-clair et serain, sans aucune ride ou tas- « che. La barbe bien fournie, comme qui com- « mence aux jeunes hommes de la couleur même « des cheveux, non pas trop longue, forchue au « milieu. Le regard simple et meur. Les yeux « verds tirans sur le blanc, fort clers et perçans. « Au nez et à la bouche n'y a que redire, et est « la face meslée d'une couleur vermeille de bonne « sorte. Terrible quand il reprend, doulx et amia- « ble quand il admoneste. Joyeux avec gra- « vité, lequel l'on ne vit jamais rire, mais bien « pleurer. En la comprinse du corps, estendu et « droit; ayant les mains et les bras plaisans à « veoir. »

Ailleurs, le même Maillard parle en ces termes de ses vêtements : « Sa robe estoit de couleur de cendre, ronde tant par en haut que par bas à la façon des Juifs; elle estoit faite à l'aiguille, de la main de la Vierge Marie, et à mesure que Jésus-Christ croissoit, sa robe croissoit avec lui et ne s'usoit point. Un an devant sa passion,

il avoit accoustumé de porter une autre petite robe sous ceste-ci. »

Menot nous assure qu'il avait le pied si tendre que la rencontre d'une pierre ou d'une épine lui était plus douloureuse dans cette partie du corps qu'elle eût pu l'être dans l'œil d'un autre homme. Barelete met une certaine chaleur à affirmer, contre l'opinion de plusieurs, que le Fils de Marie portait des souliers. Dans son quarante-troisième sermon, il s'autorise de saint Ambroise pour nous apprendre que le Christ fut mis en croix *sine femoralibus, ad majorem illius confusionem ;* mais, ajoute-t-il, la Vierge jeta son propre voile en l'air pour le couvir. Certains docteurs allèrent jusqu'à compter les coups de la flagellation, tenant les uns pour un total de cinq mille, les autres pour six mille, dont mille appliqués par ses bourreaux sur les joues et sur la tête. Enfin, saint Bonaventure certifie, d'après une révélation, que la couronne d'épines qui fut faite de *junco marino*, selon Nicolas de Lyra, contenait mille épines en nombre rond.

La Passion du Sauveur prenait elle-même, entre leurs lèvres, une forme romanesque. Le douloureux sacrifice de l'Homme-Dieu se voyait augmenté d'épisodes imaginaires, bourré de citations profanes, et semé de comparaisons au

moins singulières. Le très-zélé Menot, *zelatissimus frater Michael Menotus*, comme on l'appelait de son temps, nous a laissé, en ce genre, un type d'étrangeté et de mauvais goût. C'est un mélange barbare de latin macaronique et de français, hérissé de phrases païennes, de citations des philosophes et des textes saints ; le tout assaisonné de vers boiteux du plus singulier effet. Dans cette Passion, dont on n'a guère parlé, que je sache, il compare Jésus-Christ à un cerf chassé par des chiens, c'est-à-dire par les soldats et les bourreaux juifs que le grand-veneur Judas, au service des princes chasseurs Anne, Caïphe, Pilate et Hérode, assemble et anime à la curée.

Debemus scire, dit-il, *quod venatio Christi est sicut venatio cervi :*

Par les princes elle est traictie,
Par le veneur est accomplie,
Par crueux chiens fine sa vie,
Sa chair en la fin est partie.

Et plus loin : *Videamus quomodo Judas ad modum venatoris :*

Il assemble de divers chiens,
Il a ses chausses et liens.
Le cor sonne pour assaillir,
Le cerf il fait du boys issir.

Suivent de nombreuses citations de Pline, d'Aristote et d'Ovide, destinées à montrer la justesse de cette inimaginable comparaison. Malgré la gravité religieuse du sujet, le fantasque beau père entre dans des détails techniques sur les mœurs du cerf et sur la chasse à courre qui feraient à coup sûr grand scandale dans un sermon de vendredi-saint aujourd'hui. Pour être juste cependant, il faut ajouter que l'on rencontre de temps en temps dans l'œuvre de Menot des phrases naïvement touchantes et attendries ; il y a entre autres une série de stances semées régulièrement dans le drame divin, dont celle-ci, qui termine le tout, suffira à donner l'idée :

Hé doulx Jésus ! comment peult estre fait
Qu'amour te feist un si très-dur outrage,
Que en sépulcre t'a enclos et attraict
Pour repos prendre de ton pélerinage ?
Hé doulx Jésus ! trop dur fut le voyage
Qu'amour te feist en ce monde tenir ;
Ce fut pour moy, bien m'en doit souvenir.

Dans sa bizarre compilation intitulée : l'*Art de désopiler la rate*, Panckoucke essaye une nouvelle explication ou plutôt un supplément d'explication à ces compilations légendaires; elle nous paraîtrait plausible si la cherté des matiè-

res à griffonner n'avait dû mettre obstacle aux fantaisies de leur imagination.

« Avant, dit-il, qu'il y eût des colléges établis, c'était dans les monastères que se tenaient les écoles ; les écoliers étaient habillés comme les novices ; les régents de rhétorique leur donnaient souvent, pour matières d'amplification, la vie de quelque saint. Cette matière, qui était tirée des anciens martyrologues, était quelquefois fort sèche, et les écoliers, ne trouvant pas de quoi fournir aux parties de leurs discours, inventaient des aventures qui tenaient du merveilleux. Les bons moines de ce temps-là, dont la simplicité égalait la dévotion, étaient charmés de ces fleurs de rhétorique, et faisaient des recueils de ces magnifiques compositions, sans croire que cela pût tirer un jour à conséquence. Cependant, lorsque Jacques de Voragine et ensuite Pierre Nadal voulurent trouver des matériaux pour la vie des saints, ils ramassèrent, sous la poussière des bibliothèques de monastères, des cartons remplis de ces amplifications, et crurent faire un grand présent au public de lui donner de si magnifiques recueils. Or les frères prêcheurs imitèrent en cela les biographes sacrés. »

Outre cette cause, la rivalité des nombreuses

sectes monastiques, qui maintenait une diversité d'opinions sur des sujets souvent très-graves, entre les moines des *religions* diverses, contribuaient encore à la bizarrerie souvent affectée de leurs sermons. Il fallait soutenir la réputation de l'Ordre et attirer la foule et les offrandes par des mouvements oratoires plus frappants et des explications plus attrayantes des textes saints. Quelque singulières que nous paraissent d'ailleurs les broderies que se permettaient les maîtres de la chaire à cette époque, elles ne tranchaient nullement avec l'esprit contemporain. Ils pouvaient à leur aise commenter les saintes légendes devant un auditoire habitué aux épisodes fantasques des mystères dramatiques et aux explications surnaturelles de la plupart des phénomènes de la vie.

CHAPITRE V.

LES MIRACLES ET INTERVENTIONS SURNATURELLES.

L'IMAGINATION de nos anciens prêcheurs ne s'exerçait pas seulement à faire revivre les épisodes sacrés des époques bibliques, avec des détails et des anachronismes hardiment amplifiés ; ils ne se contentaient pas d'habiller Suzanne et la Magdelaine à la mode des dames de leur temps, ni de donner des titres de noblesse héraldique à Job et à Lazare, ils faisaient intervenir à tout propos, dans les affaires de ce monde, les démons, les anges et les saints.

Le supernaturel était partout alors ; c'était un des éléments essentiels des sociétés féodales, le fondement et la base de la science contempo-

raine. Pas un coup de foudre n'éclatait sans intervention spéciale de la Divinité, pas une ondée de pluie ne venait rafraîchir l'atmosphère sans l'intercession de quelque saint déterminé. La nature n'agissait guère autour de nos ancêtres que par accidents miraculeux. Dans les sermons, de même que dans les *Vitas patrum* de saint Jérôme, dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, dans la *Vie des saints* de Pierre Nadal ou *de Natalibus*, dans le *Malleus maleficarum* de Jacques Sprenger, on est sans cesse coudoyé par les esprits.

Le recueil des *sermones Discipuli*, compilé par Jean Hérolt de l'ordre de saint Dominique, est particulièrement remarquable par le fréquent emploi de ces prodigieuses interventions. Ce brave dominicain eût pu appeler son œuvre, le *Trésor des miracles*, d'autant mieux qu'il a pris le soin de faire suivre ses deux cent dix sermons d'un promptuaire où se trouvent rassemblés tous les exemples miraculeux épars dans ce gothique monceau d'homélies. Cette attention délicate avait pour but de les mettre plus facilement sous la main des prédicateurs paresseux ou peu éloquents qui devaient venir puiser à cette copieuse source, comme ils le faisaient dans le recueil naïvement intitulé : *Sermones dormi securè,*

c'est-à-dire sermons tout prêts pour messieurs les prédicateurs qui aiment à dormir la grasse matinée. Dans le sermonnaire de Jean Hérolt, historiquement précieux, puisque ce n'est à vrai dire qu'un choix des plus vieux maîtres de la chaire, les puissances impalpables y sont constamment occupées à déranger l'ordre des lois de la nature, soit pour venir en aide à ceux qui les invoquent, soit pour causer des misères interminables à ceux qui, par leurs péchés, leur ont donné prise sur eux. Pour bien comprendre la sérieuse bonne foi de cette naïve croyance, pour être juste avec ceux qui la propageaient, et ne pas voir en eux des obscurantistes intéressés, comme beaucoup de modernes bibliophiles et de critiques superficiels sont tentés de le faire, il faut nous reporter à la cosmogonie adoptée à cette époque déjà si loin de nous.

Aux yeux de nos pères, la terre était et demeura jusqu'à la découverte de l'Amérique et même jusqu'à l'adoption définitive du système astronomique de Galilée, une surface plane et immobile, enserrée par une sorte de cloche d'azur à transparence cristalline ; cette cloche était l'enveloppe du ciel. La terre n'avait point alors de rivales habitées dans les espaces célestes ; le

soleil n'avait pas de confrères lumineux, éclairant et échauffant comme lui des planètes dont l'orbe harmonieusement calculé obéissait à leur féconde influence. Étoiles et planètes étaient de simples ornements d'or disposés sur nos têtes, en vue tout bonnement de notre humble demeure, dont la création et l'ameublement avaient occupé à peu près seuls les six jours du travail de Dieu.

Dans ce système on séparait l'univers en trois parts distinctes, mais juxtaposées par les bords. Dans la partie supérieure, Dieu régnait au milieu de la cour céleste taillée sur le modèle des cours de nos rois; dans la partie inférieure de la terre, était l'enfer ou l'abîme habité par Lucifer et ses sinistres légions; enfin, au milieu de ces deux royaumes, celui du bien et du mal, se trouvait la troisième partie, la terre, où l'homme luttait, tiraillé alternativement par les envoyés des deux autres régions, qui jouissaient du pouvoir de se transporter auprès de lui avec la rapidité de la volonté.

Nous nous trouvions ainsi placés entre les éclairs annonçant les colères du ciel et les éruptions volcaniques qui faisaient luire par avance les lueurs lugubres de l'éternel supplice aux yeux des peuples terrifiés. Il y avait d'ailleurs

une telle connexité dans cette organisation trinaire du monde que les habitants de chacune de ses localités pouvaient communiquer matériellement entre eux, malgré la diversité de leurs conformations.

Venons maintenant aux diableries des sermons de Jean Hérolt, dont nous n'aurons plus à nous étonner.

Un jeune homme, qui usait trop familièrement de la femme de son prochain, fut puni par une mort subite qui ne lui laissa pas même le temps de se repentir ; il partit pour l'enfer *sinè confessione et sacramento*. Cependant, Dieu permit qu'il apparût *raucâ voce et querulosâ* à la femme adultère, qui le questionna *de statu suo*. Je suis damné, répondit-il. Et, pour lui prouver l'intensité du feu qui le dévorait *intus et foris*, *emittit urinam quæ fuit sicut cuprum bulliens* (comme du cuivre en fusion) ; la malheureuse, effrayée, se convertit à l'instant.

Dans son sermon LXXXV, le même Jean Hérolt cite le fait suivant, qui, contrairement à l'habitude, se trouve cette fois tout à l'éloge du diable : « Mulier sodomita (id est onanista) jacuit in lecto, et quùm ipsa secum peccavit, audivit inter se et parietem diabolum clamantem tribus vicibus : — Pfi ! pfi ! pfi ! » On comprendra sans

peine que cette satanique improbation ait eu pour but immédiat la conversion de l'égoïste pécheresse.

Ailleurs, il s'agit d'un bailli qui traitait sans miséricorde et avec la dernière avarice plusieurs villages soumis à sa juridiction. Un jour qu'il s'en allait à ses exactions ordinaires, le diable se met à faire route à côté de lui, à la grande terreur de ce dernier qui ne tarda pas à le reconnaître. Chemin faisant, on rencontre un pauvre homme chassant devant lui un cochon récalcitrant :—Que le diable t'emporte ! dit le paysan. Le bailli se tourne alors vers son terrible compagnon et l'engage à se contenter de cette proie : — Ce cadeau ne m'est pas fait de bon cœur, répond Satan. Plus loin, ils entendent une mère, impatientée contre son enfant, répéter cette banale formule : — Que le diable t'emporte ! Satan ne trouve pas encore l'offrande suffisamment cordiale. Enfin, ils arrivent tous deux sur la place du village où le bailli allait instrumenter. Là, un groupe de paysans s'écrient en chœur : —Voici notre bourreau, que le diable l'emporte ! —Cette fois, dit le diable, le don est fait de bon cœur. Et il entraîna le procureur inhumain.

Au sermon LXXXIII, un prêtre, qui priait pour sa mère décédée, la vit apporter près de l'autel

par deux démons, dans un état lamentable. Pour la punir d'avoir orné sa tête et ses cheveux, des serpents de feu adhéraient à son crâne, *et propter denudationem colli et mamillarum*, un énorme crapaud était attaché à sa poitrine entourant son cou de ses pattes antérieures et crachant son venin enflammé sur sa figure qu'elle avait fardée pendant sa vie.

Ici, c'est un moine qui devient possédé du démon pour avoir mangé de la chair, un autre pour avoir bu du vin. Plus loin, c'est une pauvre femme dans laquelle entre le diable, parce qu'elle a eu le front de se présenter devant la châsse de saint Sébastien, après avoir pendant la nuit excité son mari *ad actum matrimonialem*. Une autre fois, ce même démon, qui entre si facilement dans les corps humains, se trouve arrêté sur les lèvres d'un ivrogne par une simple goutte d'eau bénite. Enfin, c'est un nommé Stephane, qui, au retour d'un voyage, dit en colère à son domestique : — *Diabole discalcia me !* et voit, à son grand effroi les courroies de ses chaussures et les boucles de ses *houzeaux* se dénouer avec une rapidité telle, *ut apertè constaret quod ei diabolus adesset et obedisset.*

Au reste, ces miracles sont communs à tous les sermonnaires. Les prédicateurs se les em-

pruntaient les uns aux autres, presque dans les mêmes termes, en y ajoutant les miracles de leur temps. L'auteur du recueil intitulé : *la Fleur des commandements*, a traduit tout ce qu'il a pu en rassembler, afin de prouver aux contemporains de Louis XI le danger immédiat qu'il y a dans la transgression des lois divines. Comme il indique exactement les sources où il est allé puiser, on peut se convaincre que la plupart des mille anecdotes pieuses dont ce vieux livre est gonflé avaient été racontées déjà en chaire, sous bien des formes, avant de prendre place dans ses feuillets ; en voici quelques-unes que j'ai scrupuleusement copiées, les laissant dans cette naïve enveloppe du xve siècle qui va si bien à la naïveté des anciennes croyances.

« L'en trouve par escript ce que s'ensuyt que « le disciple récite au livre de son promptuaire, « et dit que ung jeune homme se couroussa fort « pour ce qu'il avoit perdu à jouer à la paulme ; « pour ce il commença à jurer et despiter Dieu « et la vierge Marie, et incontinent sa teste se « tourna ce devant derrière, et sa langue lui sail- « lit dehors plus de demy-pied. Et trois jours « après, il mourut et fut enterré en une ab- « baye. Mais chascune nuyt y venoit si grande « quantité de chats qui y faisoient si grant tem-

« peste que les moynes ne pouvoient reposer. »
Est-il besoin de dire que ces chats étaient des diables ; en ce temps-là, il y en avait partout:

« En l'an de l'incarnation nostre Seigneur « mille VI, il advint en une cité du pays de Saxo- « nie, en laquelle avoit ung curé, lequel se nom- « moit Tulles, que en la vigile de Noël plusieurs « de ses paroyssiens hommes et femmes se mi- « rent à dancer au cymetière de l'église et à « chanter par telle manière qu'ils empêchoient « ledit curé en son office. Pourquoi il leur manda « qu'ils se cessassent ; lesquels ne voulurent « obeyr, ne cesser leurs esbatemens. A donc il « les mauldict en requérant à Dieu que de tout « l'an ne pussent-ils cesser. Ainsi, par miracle « de Dieu advint et fut fait que en tout l'an ne « cheut goutte d'eau sur eulx, ne souffrirent « faim ne soif, ne leurs vestemens, ne chausse- « mens ne furent rompus ; mais pour envy et « continuation de tourner ils tenoient fort de- « dans leur cercle. Et moult grant nombre de « gens de tous estats et de diverses régions ve- « noyent pour veoir la punycion de Dieu. Quant « vint au bout de l'an, l'archevêque de Coulon- « gne, nommé Hébert, vint là pour les absoul- « dre et les fist venir à luy devant le grant au- « tel de ladicte église ; en laquelle place une

« femme et deux hommes d'entre eulx rendirent « leurs esperits sur l'heure. Les aulcuns autres « dormirent trois jours sans esveiller. Les au- « tres, tant qu'ils vesqurent, tremblèrent la teste « et les membres. »

Voici un autre fait merveilleux tiré de Pierre de Cluny, d'un prêtre qui avait mal vécu et fut transporté en enfer, pour y voir ce qui l'attendait. Ayant été rapporté un instant sur la terre, « il racompta les choses qu'il avait vues et ouyes et « dist : Vecy deux dyables qui portent une poëlle, « affin que je soye frit dedans en pardurableté ; « et comme il disoit ladicte parolle, une goutte « de ladicte friture cheut sur sa main qui le dé- « vora jusques aux os devant les présens, et ce « dont il dist : Croyez maintenant que vecy les « dyables qui me jetteront dans la poëlle, et en « disant ces parolles il se trespassa. »

Nous avons choisi de préférence nos citations dans les innombrables interventions diaboliques de Jean Hérolt et dans le recueil extrait des vieux sermonnaires sous le titre de *la Fleur des commandements*, parce que ces vénérables témoins des croyances merveilleuses du moyen âge sont peu connus et peu cités. Cependant les confrères de l'auteur des *Sermones Discipuli* ne se sont pas fait faute plus que lui de citer de pa-

reils prodiges ; il n'y a pour s'en convaincre qu'à tourner les feuillets de leurs sermons. Le sermonnaire de Gabriel Barelete, édition gothique imprimée à Haguenau en 1514, se trouvant en ce moment ouvert devant mes yeux, je vais y puiser à peu près au hasard.

Au sermon XXXVIe, il nous conte que les pêcheurs de l'évêque Théobalde amenèrent un jour dans leurs filets un morceau de glace au lieu de poisson. Comme on était alors dans les chaleurs de l'été, ils portèrent leur prise phénoménale au saint évêque qui l'appliqua sur ses pieds, afin de se soulager de la goutte dont il était tourmenté. Or, une voix lamentable sortit de ce glaçon, disant : — Seigneur, prie pour moi dans tes messes. — Qui es-tu ? dit le prélat. — Une pauvre âme en peine qui accomplit sa pénitence sous cette froide enveloppe. L'évêque commença ses prières, et à la trentième messe, la pauvre âme vit fondre sa prison. En pressant ainsi la délivrance de ce malheureux, l'honnête prélat fit, il faut l'avouer, preuve d'un grand dévouement, il eût facilement pu, et sans qu'on songeât à l'en blâmer, faire servir à son usage, pendant un été au moins, l'enveloppe réfrigérante que ses messes avaient seules le pouvoir de fondre.

Il est question, au sermon VIIIe, d'une tête

trouvée à Lyon, dans les fondations d'un bâtiment, laquelle avait conservé sa bouche, ses lèvres et ses dents *recentia et viva*. — Portez-moi à l'évêque, dit cette tête aux ouvriers, afin qu'il sauve mon âme. Ceux-ci ayant exécuté ses ordres, elle dit au prélat que son âme avait été juive, et que, n'ayant pas connu la loi du Christ, elle avait fidèlement suivi la loi de Moïse, et s'était conduite de manière à mériter de Dieu la grâce d'habiter son crâne, jusqu'à l'instant où viendrait pour elle l'occasion du salut. — Baptisez-moi, ajouta-t-elle, et mon âme s'envolera au ciel. A peine l'eau sainte eut-elle touché cette tête vivante qu'elle tomba en poussière, laissant partir son âme délivrée.

Dans le sermon VIIe du même prédicateur, un damné revient à sa propre maison sous la forme d'un pourceau auquel sa femme et ses enfants indignés distribuent force coups de bâton, jusqu'au moment où il retrouve la parole pour leur apprendre qu'il est leur époux et leur père transformé ainsi en punition des ordures dont il avait souillé sa vie.

La raison moderne est confondue en lisant de tels faits rapportés aussi gravement. Que serait-ce donc si on avait la patience de lire, dans le *Malleus maleficarum* de Sprenger, toutes les

fantaisies démoniaques et les abominations magiques qui y sont relatées avec une scrupuleuse exactitude par le fougueux inquisiteur de Cologne ?

Ici c'est un jeune homme qui vient se plaindre au révérend prieur d'un couvent de Spire, qu'on lui a volé *suum membrum virile*, et qui finit par le recouvrer, en agissant prudemment avec la magicienne coupable de ce vol, par les conseils de son digne confesseur. Ailleurs, c'est un pauvre diable, en la cité de Coblentz, qui se trouve forcé par un démon *succube* d'accomplir, en présence de sa femme et de ses amis, *omne actum venereum*, et qui, *uno aut tribus actis expletis*, se voyait encore sollicité à recommencer jusqu'à ce qu'il tombât épuisé. Et cette autre profanation obscène d'une troupe de démons incubes *qui levabant, antè omnes, stolas monialium* et abusaient de ces saintes filles en dépit des exorcismes.

Est-il besoin de mentionner encore les recettes proposées par les prédicateurs et les inquisiteurs spéciaux contre de pareils dangers ? Les prières destinées *ad conservanda virilia* de tout maléfice, à préserver les récoltes de toute sorcellerie, à mettre à l'abri des embûches des sorcières changées en chats et des sorciers changés

en loups, etc., etc., étaient dans toutes les mémoires et dans toutes les mains. Cette crainte des lycanthropes et des gens transformés en bêtes nous montre que le moyen âge avait soudé à ses propres féeries la croyance de la Grèce païenne à la possibilité des métamorphoses. Longtemps encore des hommes graves, autres que des moines, ne crurent pas se diminuer dans l'opinion publique en discutant la vérité de ces étranges renversements des lois de la nature.

L'exemple le plus étourdissant de cette obstination de crédulité est le livre du fameux jurisconsulte Jean Bodin. Pendant que les hardis préceptes de sa *République* faisaient autorité à l'université d'Oxford, cet esprit qui, dans ce beau travail, s'était montré judicieux et ferme, se laissait aller à toutes les rêveries des hallucinés. Par une inexplicable anomalie, il discutait sérieusement dans sa *Démonomanie*, entre autres monstrueuses questions, les deux suivantes : *Si les dæmons peuvent changer les hommes en bestes?* (Chapitre V.) *Si les sorciers ont copulation avec les dæmons?* (Chapitre VI.) Et le plus fort, c'est qu'il résolvait ces puérilités par l'affirmative. Son livre eût bien fait rire Rabelais, si le puissant railleur n'eût été enterré à l'époque où Bodin l'écrivit.

Cette question des métamorphoses me rappelle le centaure et le satyre qui, au témoignage de saint Jérôme, apparurent à saint Antoine envoyé par le ciel à la recherche de saint Paul, premier ermite. « Et jà estant le jour sur le poinct du midi, dit Jean de Lavardin dans sa fidèle traduction de la vie de saint Paul, saint Anthoine, égaré dans le désert, veit fortuitement une forme monstrueuse d'un homme my-homme et my-cheval, et tel que ceux que les poëtes anciens ont appellez hypocentaures. Il ne l'eust si tost veu, que tout soudain il arma son front du signe salutaire de la croix. » Ce monstre, après avoir indiqué le chemin *de sa main droite*, s'éloigna en galopant si légèrement qu'il sembla *s'esvanouir* à la vue du saint voyageur qui reprit sa route en rêvant à ce qu'il venait de voir.

« Mais, continue saint Jérôme, il ne fut guè-
« res avant, qu'estant en un vallon pierreux, il
« veit un homme d'assez belle stature, mais laid
« et difforme, comme celui qui avoit le nez cro-
« chu et deux cornes qui lui armoient et horri-
« bloient le front, et le bas du corps duquel al-
« loit finissant, ainsi que les cuisses et pieds
« d'une chèvre... Et voicy ce monstre susdit qui
« lui vint offrir des dattes et fruicts de palmier,

« comme pour gages d'amitié et asseurance. »

Cette étrange créature venait à saint Anthoine pour le prier, au nom de ses parents, les *faunes, pans, satyres* et *incubes*, de les recommander à Jésus-Christ qu'ils avaient appris *estre venu au monde pour le salut et rachapt de tous.* « Or, afin que personne ne pense que ce soyent fables, ajoute le saint conteur, et que pour la difficulté de foy aucun n'engendre scrupule en son âme, cecy est assez défendu pour la preuve qui en fut faite, tout le monde le sachant, lorsque Constantin le Grand tenoit l'empire. Car ce monstre fut conduit depuis tout vif en la cité d'Alexandrie d'Egypte, et donna grand estonnement au peuple y abordant de toutes parts pour le veoir. »

Il est singulier qu'au nombre de ces types demi-humains qui désiraient être recommandés au Sauveur, saint Jérôme ait placé les *incubes* qui sont notoirement des démons mâles, comme les *succubes* sont des démons femelles, dans les idées admises en démonologie. Sans remonter au moyen âge dont les populations se crurent perpétuellement en proie à ces odieuses personnalités, nous trouvons dans les sermons du Père Valladier, de l'ordre de Saint Benoît, des détails complets sur la nature de ces êtres fantastiques. Ce prédicateur, bizarre jusqu'à l'extravagance,

ne craignait pas de choisir de tels thèmes à ses excentriques homélies. Son sermon pour le lundi du troisième dimanche de l'Avent est ainsi intitulé : *Des charmes et sortiléges, ligatures, philtres d'amour, ecstases diaboliques, horribles et extraordinaires tentations de Satan.*

Ce titre indique les développements inouïs qu'il donne à cette scabreuse matière. Il raisonne avec sang-froid tous les mystères des générations diaboliques ; il discute la question de savoir si un démon incube peut rendre mère une vierge, et donne pour exemple de la possibilité de ce phénomène que Luther fut engendré ainsi. Voici, du reste, comment il explique la chose : « Si on me demande qui sera le père de l'enfant « né d'un incube (car les succubes ou diables « femelles n'engendrent jamais, n'ayans les prin- « cipes vitaux nécessaires à fomenter, organiser « et animer le fruict), ce sera l'homme duquel « Satan aura emprunté l'estoffe de cet enfant, ou « extorquée par illusions nocturnes, ou exscin- « dée des vases même naturels, ce que je crois lui « estre possible. »

Il ajoute qu'en Espagne le diable Corocoton abuse vulgairement de cette monstrueuse licence ; puis il passe, quelques lignes plus loin, à la seconde partie de l'opération avec des détails

incroyables pour ceux qui n'ont pas son livre sous les yeux. « Ainsi que venons de dire, Satan « pouvant emprunter d'ailleurs l'estoffe requise à « la conception, l'influant à une femme (par « façon d'illusions nocturnes), elle en concevra. Il « pourra, par son agilité esmerveillable, et sans « rien rompre, porter la même matière dans l'u- « térus de la vierge, où, par la vertu formative, « elle sera retenue et fomentée, sans même qu'elle « s'en soit aperceue. »

Suivent de nombreuses pages sur ce scandaleux sujet; après quoi l'intrépide bénédictin démontre, par respect pour la Vierge Marie, que si d'autres qu'elle ont pu être fécondées sans perdre leur virginité, elles n'ont pu au moins enfanter qu'en cessant d'être vierges.

Je m'aperçois un peu tard que dans les interventions des esprits surnaturels, je n'en ai cité que d'effrayantes; il ne serait pas plus difficile d'en trouver où apparaissent des saints, des anges, la Vierge et son divin Fils, venant assister ceux qui ont foi en eux. Les sermonnaires sont remplis de ces consolants épisodes où les démons se voient mis en fuite et déroutés dans leurs sinistres desseins par le secours que les Puissances célestes envoient ou apportent elles-mêmes à leurs élus. Si j'ai insisté sur les côtés

terribles de ces visions, c'est que c'est réellement sur le chapitre des punitions que les moines prêcheurs revenaient le plus souvent, et cela se conçoit avec un peu de réflexion. Dans ces époques où les instincts violents, où les appétits excessifs et grossiers étaient à l'ordre du jour, il semble raisonnable que ces sévères conseillers des sociétés humaines en travail de formation, aient dû s'attacher à développer avant tout la part du châtiment.

Le chapitre du merveilleux est si vaste d'ailleurs dans ces temps du moyen âge, qu'à moins d'un livre spécial, il faut se contenter de l'effleurer. Nous aurions encore à passer en revue ici les saints auxquels étaient dévolus la guérison spéciale de certaines maladies et le soin de protéger certaines professions. Nous pourrions exhumer des sermonnaires les sermons particulièrement destinés à obtenir la pluie, à détourner la grêle et amener le beau temps, comme il s'en trouve dans le recueil de Nicolas de Gorra, intitulé : *Fundamentum aureum omnium anni sermonum.* A ce propos, voici encore avant de finir une recette pour détourner les inondations qui serait fort utile dans les saisons où nos fleuves sortent de leurs lits au grand dommage des riverains.

« Il est escript au livre III du dialogue saint Grégoire que ung fleuve courroit auprès des murs d'une cité, et par ses dérivaisons l'eaue espandue parmi les champs arrachoit ce qu'elle trouvoit semé et planté. Après que ladicte eaue eust fait de grans maulx, les hommes s'estudièrent par grans labeurs à faire tourner ses dérivaisons par autre lieu ; mais ils ne peurent, jaçois qu'ils y labourassent longuement. Adonc l'évesque qui estoit homme dévost fist un petit rateau, après se mist en oraison, et commanda l'eaue qu'elle l'ensuyvist par les lieux qu'il luy monstreroit. Et il tira le rateau par dessus la terre, laquelle eaue laissa hastivement son propre cours ; et toute l'eaue l'ensuyst tant qu'elle laissa le lieu accoutumé, et fist son cours où ledit évesque traîna son rateau ; et en outre ladicte eaue ne blessa plus ce qui estoit semé et planté. » (La Fleur des commandements, fol. LXXXVII.)

Au reste, les vieux prédicateurs étaient, à l'égard de la crédulité, parfaitement au niveau de leurs contemporains ; les interventions surnaturelles remplissaient les livres d'histoire, les poëmes, les chroniques, les compilations savantes des siècles passés. Les miracles y étaient accueillis avec la même bonne foi que dans les sermonnaires. *La Chronique de Turpin*, qui est un véri-

table type du genre miraculeux ne tranchait pas trop avec *le Myrouer hystorial* de Vincent de Beauvais, ni avec les recueils à prétentions scientifiques de Solin, d'Albert le Grand et d'Isidore de Séville. Si, au moyen âge, l'histoire naturelle était, aussi bien que les annales humaines, un tissu de prodiges et de féeries, comment s'étonner de trouver des merveilles inexplicables dans le domaine de la religion, où la raison ose à peine encore pénétrer aujourd'hui ?

CHAPITRE VI.

OPINIONS SUR LA VIE FUTURE.

Nous venons de voir combien, dans les idées des moines prêcheurs, la liberté humaine se trouvait amoindrie par les accidents miraculeux. Les interventions continuelles des esprits de lumière et des esprits de ténèbres, des puissances d'en bas et des puissances d'en haut jouaient, dans la vie universelle, le rôle restrictif des dominations de la terre dans la vie des sociétés du moyen âge, les autorités mondaines étant elles-mêmes des espèces de vicariats divins. A cette époque la spontanéité individuelle, l'activité régulière de l'homme, dont le développement normal est le but avoué du progrès, se trou-

vaient arrêtées à chaque pas par une volonté avec laquelle il n'y avait pas à parlementer.

La cosmogonie reçue avait rétréci le champ des aspirations de l'âme, de même que la loi sociale avait limité le terrain laissé à l'action du corps. L'homme était soudé au sol, attaché à la glèbe par le servage, et l'humanité était exilée, en dehors du mouvement des mondes, sur sa petite planète qu'on lui présentait comme une vallée de larmes. Pour ceux qui regrettent les systèmes construits de toutes pièces et bien arrêtés, pour ceux aussi qu'effrayent les glorieuses anxiétés de la libre recherche, c'était là le beau temps. Il y avait deux issues uniques à l'existence d'ici-bas : monter ou descendre, s'élever triomphalement dans les airs vers les régions azurées qu'habitait la triple personnalité de Dieu, ou s'abîmer dans les sombres entrailles de la terre, dont l'éternel brasier était avivé par les démons.

Cette double alternative restreignait la vie militante à la surface de notre planète; la rotondité de la terre eût gêné les dimensions de l'abîme infernal, son mouvement à travers l'espace eût écorné la voûte cristalline du ciel. L'esprit logique de Lactance comprenait bien la nécessité

d'admettre dans un sens absolu ces deux expressions relatives, *le haut* et *le bas*, quand dans le vingt-quatrième chapitre de la troisième partie de son livre : *de divinis Institutionibus*, il raille ainsi les philosophes d'avoir admis les antipodes :

« Est-il possible d'être assez ridicule pour croire qu'il y ait des hommes dont les pieds se trouvent en haut et la tête en bas ; ou que dans certaines régions les fruits et les arbres croissent à rebours des nôtres ; ou que les pluies et les grêles montent pour atteindre la terre ? Qu'y a-t-il d'étonnant désormais à la septième merveille des jardins suspendus de Babylone, quand les philosophes imaginent de suspendre des champs, des mers, des cités et des montagnes ? »

Les juges de Galilée avaient également senti que la rotation de la terre dérangeait l'intégrité de l'antique hypothèse, et faisait cesser l'isolement de la vieille vallée de larmes, en lui rendant sa part légitime dans la glorieuse activité des mondes.

Dans ces deux issues inévitables, monter ou descendre, l'homme était d'ailleurs assuré de perdre le peu de liberté d'action qui lui avait été momentanément réservée, en haut : béatitude complète, immuable, éternelle ; en bas : supplice et désespoir sans fin ni trève, sans possibilité

d'expiation. Il fallait choisir entre l'immobilité du bonheur sans désir, et l'immutabilité du malheur sans espérance ; conclusion toujours logique. La liberté, en effet, semblait n'apporter aux humains, comme elle l'avait fait jadis aux anges eux-mêmes, que la possibilité de la damnation ; elle ne servait en apparence qu'à faire hésiter l'âme dans l'insondable épreuve. La liberté dut naturellement être maudite à l'égal d'un piége ; on dut voir en elle une faculté négative et dangereuse dont il fallait limiter autant que possible l'application.

Le plus terrible de cette désolante perspective, c'est que le Juge Suprême, qui connaissait les défauts de sa créature, avait annoncé de sa propre bouche qu'il y aurait peu d'élus. En conséquence de cette sévère parole, les vieux prédicateurs composèrent la lamentable récolte de Satan, de toutes les générations antiques dont l'âme n'avait ni connu ni désiré le Sauveur, de toutes les populations de l'hémisphère qui devait être découvert quinze cents ans après sa venue, de toutes les peuplades vivant dans l'intérieur des continents dont les côtes seules étaient entrevues par nos navigateurs, de tous les enfants morts sans baptême, de tous les hérétiques, schismatiques, novateurs et sceptiques, enfin des qua-

tre-vingt-dix-neuf centièmes des fidèles composant le véritable troupeau.

Devant un pareil résultat, on pouvait regarder à bon droit la création du genre humain comme une œuvre de colère. Qu'était notre passage sur la terre en présence de cette formidable alternative ? Une illusion dangereuse, un mirage trompeur dont il fallait s'habituer à détacher son cœur et ses yeux. C'est là précisément ce que les moines prêcheurs s'efforçaient de persuader à leur auditoire épouvanté, en énumérant, ainsi que nous l'allons voir, les supplices qui les menaçaient au sortir de cette vie.

« O combien à l'heure de la mort, dit saint Bernard, seront étroites les voies des réprouvés ! En haut un juge irrité ; en bas le chaos terrible de l'enfer ; à droite les péchés accusateurs, à gauche les démons attirant les damnés au supplice ; au dedans une conscience bourrelée ; au dehors un monde de feu, *mundus ardens*. Ah ! misérable pécheur, ainsi entouré, que feras-tu ? Te cacher est impossible, fuir est impraticable, et demeurer est intolérable. »

Saint Bonaventure affirme, dans son quatrième sermon *de Morte*, que le feu de l'enfer sera comme celui de la poix, du soufre et de la résine, puant, obscur, suffocant et sans clarté :

Nec est ibi lucis jocunditas, sed tenebra; quasi vertuntur in picem, sulphur pariter et resina, nec erumpit ille ignis in lucem; sed præsente materiâ quæ compacta nimium jam dissolvi non potest.

Le livre des quatre fins de l'homme, *Liber quattuor novissimorum*, œuvre, dit le titre, tout à fait nécessaire au prédicateur, contient sur ce lugubre motif des détails à rendre fous de terreur ceux qui ne feraient pas la part de l'imagition du moine qui l'a composé. Voici les titres de quelques-uns des chapitres : (*Tertia pars*) Cap. I. *Quod multimodo est nominatio locorum infernalium.* Cap. II. *Quod multimodo est afflictio sodalium infernorum.* Cap. III. *Quod varia est conditio infernalium tormentorum.* Ce terrible sermonnaire est un résumé complet des lugubres visions qui, au temps où les supplices les plus affreux étaient au service des vengeances humaines, faisaient partie des croyances de nos aïeux épouvantés. On trouve dans ses sinistres pages non-seulement la peine du feu, mais celle de la glace, mais les instruments de torture, mais les bêtes fantastiques, les chaînes, l'obscurité, la puanteur, les vers et mille autres raffinements ; là retentissent aux oreilles du lecteur les pleurs, les hurlements, les grincements, les blasphè-

mes, « *Nihil erit ibi nisi stridor dentium, nisi ululatus, et fletus, et blasphemata; cessantibus undique auxiliis et invalescentibus pœnis.* »

Je ne citerai de ces lignes effrayantes que cette comparaison destinée à faire entrevoir la durée de pareils tourments : « Supposez qu'il y ait un bloc formé de sable coagulé et devenu compact, dont la dimension puisse être assez grande pour remplir toute la concavité de la huitième sphère. Si cette masse perd, chaque million de milliers d'années, *una arenula*, un de ses grains de sable, l'éternité sera-t-elle accomplie, quand cet incommensurable bloc sera réduit à néant? Je réponds, et je dis qu'après cet entassement de millions de milliers d'années répété tant de millions de milliers de fois, l'éternité sera à peine commencée, car du fini à l'infini il n'y a aucune proportion possible. Si donc les damnés savaient qu'après la dissolution complète de ce bloc, ils dussent être délivrés des intolérables douleurs qu'ils souffrent en enfer, malgré cette incalculable somme d'années de souffrances incompréhensibles, leur âme serait consolée. »

Quels frissons d'effroi devaient parcourir les reins de ceux qui sondaient ainsi les mystères de la fureur suprême, à la pensée surtout que

des larmes sans trève ne parviendraient jamais à l'apaiser! Que de fois durent-ils s'étonner en comparant la faiblesse de l'homme dans cette vie et son inaltérable vigueur dans l'autre! Ils durent se demander : pourquoi Dieu, qui nous a donné un corps si faible pour l'activité militante, se reprend-il à le pétrir si puissant, si merveilleusement robuste et souple dès qu'il s'agit de le rendre inutile, dès qu'il n'a d'autre vue sur lui que de lui faire porter le poids de son insatiable vengeance? A cela les pauvres prédicateurs, aussi effrayés que leurs disciples, s'écriaient : mystère! mystère! Ils arrêtaient ainsi les murmures de la raison et fermaient pieusement les yeux.

L'auteur anonyme des *quatre Fins de l'homme* devait être né au delà des monts, car l'imagination des moines espagnols et italiens s'exaltait davantage à énumérer les trésors de la colère céleste que celle de nos propres prêcheurs. En Italie, une longue suite de petits gouvernements soupçonneux, acharnés, vindicatifs à l'excès avait développé la propension à exagérer l'idéal suprême de la vengeance. En Espagne, les fureurs de l'Inquisition avaient assombri outre mesure les idées religieuses ; les contemplations surnaturelles y tournaient naturellement au lugubre.

Jamais le réalisme joyeux de la création tangible n'y venait jeter ces élans de gaieté qui, chez nous, tempéraient la sévérité de la foi.

Je trouve dans un recueil d'homélies de Fra Beltrame de Ferrare : intitulé : *Spechio de prudentia,* une série de sept chapitres sur la diversité des peines de l'enfer, qui forme en ce genre une véritable et terrifiante épopée ; la fumée du soufre en fusion et la puanteur de l'huile bouillante s'échappent de ces vénérables feuillets imprimés à Venise à la fin du quinzième siècle. La partie la plus effrayante de cette effroyable énumération est à mon avis celle où ce vénérable moine parle de l'inextricable mélange que forme la foule des damnés, qu'il compare à un immense paquet d'étoupes toujours en feu, jamais éteint.

« O isventurati miseri peccatori ! Serete a « modo de stopa ne lo inferno. Veramente cosi « sono li dolenti ne lo inferno ; pero che como la « stopa lievamente se accende , cosi le misere « anime sono accese dal focho. Serano adunque « li damnati a modo de stopa, e la congregatione « loro sera como la predicta stopa, la quale e tuta « intricata , impero che serano tutti intricati , « condensi e avilupati inseme , *de sorte qu'ils « seront tous emmêlés, condensés et enveloppés*

« *ensemble* nel inferno e maxime nel focho. » (*Cap. LIII.*)

Le cordelier Pierre Dorbelli n'est guère plus rassurant quand dans ses *Sermones hortuli conscientiæ* (édit. de Lyon, 1494, Sermon XXIII), il compare l'enfer à un mauvais gîte où l'on ne rencontrera que des dragons qui boivent le sang, des autruches, des hiboux *et pilosi qui saltabunt ibi.* Jean Cuba, dans son *Ortus sanitatis*, nous apprend que *pilosus* est l'animal que saint Jérôme *descript en la vie du premier hermite Paulus*, c'est à-dire le satyre, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.

Les hôtes de cet horrible hospice, ajoute Dorbelli, n'auront à manger que leur propre chair, leur bouche exhalera l'odeur de la fumée de goudron et de soufre, ils éprouveront des douleurs d'entrailles semblables aux souffrances d'une femme en mal d'enfant; *ibi dolores ut parturientis.* On y sera en outre dévoré par les oiseaux de proie et les dents des bêtes féroces, *id est demonum et serpentium ad modum bestiarum horribilissimarum.*

Cependant, comme il était à craindre que l'excès de ces terribles fantaisies d'un Dieu irrité les fît révoquer en doute, les prédicateurs s'appuyaient fréquemment du récit des revenants que l'enfer

laissait retourner sur la terre pour y témoigner de son excellence en matière de supplice. Jean Hérolt, dans sa compilation, *Sermones Discipuli*, multiplie ces sortes de témoignages que l'on retrouve d'ailleurs à chaque page, dans les œuvres des plus grands saints et des théologiens les plus expérimentés. Voici un fait anecdotique tiré de ses sermons, je le donne avec la traduction naïve de *la Fleur des commandements*, dont l'auteur l'a recueilli littéralement.

« Aux sermons du Disciple est escript et en « d'autres livres que ung chevalier dépucella « une vierge, et après qu'il fut mort, comme elle « pleuroit et prioit pour l'âme de luy, ledict che- « valier s'apparut à elle en voix très-enrouée; la- « quelle, comme elle demandoit la cause de son « enrouement, il respondit que c'estoit pour ce « qu'il se glorifioit en doulceur de sa voix, chan- « tant les chansons luxurieuses et séculières. Et « elle lui demanda pourquoi il avoit ainsi les « cuisses et jambes très-noires, rongneuses, sca- « bieuses et plaines de playes. Il respondit : — « Pour ce que je me glorifiois moult de la beaulté « de mes cuysses, et les estendoys et aornoys « superbement par la coustume de chevalier; « maintenant, je chemine entre espines et suis « tourmenté et piqué et remply de playes d'icel-

« les. Et elle l'interrogua de l'estat de son corps,
« car il avoit un très-grand crapault et moult
« terrible dans sa poictrine, en telle manière que
« de ses deux pieds de devant il estraignoit son
« col, et sa gueulle joingnoit à sa bouche, et son
« ventre pendu et estendu sur son ventre, et de
« ses pieds de derrière il tenoit et estraignoit ses
« génitoires et lyoit terriblement. Il dist : — Je
« souffre les baisiers de crapault pour les baisiers
« lubriques que j'ai faict sur toy et sur les aul-
« tres femmes, et pour ces embrassemens ce cra-
« pault m'embrasse; et pour les opérations de
« luxure je suis tourmenté aux génitoires sans
« point cesser. Et elle luy demanda s'il seroit
« point délivré des dictes peines. — Il respondit :
« — Ne prie point pour moy, car il ne proufite
« de rien; car j'ai desprisé la médecine de péni-
« tence et suis damné éternellement. Et quant il
« eut dit ces parolles, se départit. Et après ceste
« vision, la femme esleut à estre enclose, et là
« pleura ses péchés. »

Le même livre contient l'histoire suivante, laquelle n'est qu'un fragment de l'effroyable légende de Tongdalus, dont je regrette de ne pouvoir faire passer les horreurs inimaginables sous les yeux du lecteur.

« L'on trouve par escript que ung homme

« nommé Tongdalus se trespassa, et que l'ange « le mena veoir les tourments d'enfer, et après « le rapporta et remist en son corps; lequel ra- « compta plusieurs tourments entre lesquels « l'ange lui monstra une vallée moult horrible « et plaine de ténèbres; laquelle estoit très-pro- « fonde et plaine de charbons ardans. Et dessus « ceste vallée avoit ung couvercle de fer en feu « ardant, espès comme de six coudées, lequel « estoyt plus chault que les charbons qui ar- « daient dessoubs. De là yssoit si grant puan- « teur qui grèvoit plus l'ame que tout ce qu'elle « avoit devant souffert. Dessoubs ledict couvercle « descendoient plusieurs ames, lesquelles y es- « toient frites comme on frit le lart à la poëlle. « Et puis après estoient coullées parmi ledict « couvercle, ainsi comme l'en coulle la cyre parmi « le drappeau; et ainsi chéoient et descen- « doient au fons de ladicte vallée sur les char- « bons ardans, sur lesquels ils estoient tourmen- « tés de nouveau tourment. Et après ce tourment « seront menés en plus grans. » (*Fleur des command.*, *fol.* CXV.)

Écoutez encore ces quelques lignes extraites textuellement de cette même provision destinée aux prédicateurs du temps; elles m'ont semblé de nature à compléter tous nos renseigne-

ments sur les épouvantements de l'enfer.

« Et se les damnés endurent, veullent ou non,
« ledict feu d'enfer, si auront-ils plusieurs aul-
« tres tourments. Ils auront avec ledict feu : té-
« nèbres, pueur, fumée, tempeste, faim, soif,
« froit, froidure et gelée. Ils auront laidure,
« horreur, pesanteur, fayblesse, crainte, paour.
« Ils auront terreur des dyables, serpents et
« laide compagnie dont l'ame sera environnée.
« Ils brayeront, larmoyront, cryront, blasphé-
« meront, mauldiront, seront toujours hydeux,
« villains, noirs et horribles. Ils auront ire, dis-
« corde, haigne, confusion, servitude, douleur,
« amertume, désolation. Ils seront tristes, enra-
« gés, hors de sens et désespérez. »

Après une longue énumération aussi funèbre à la fin qu'elle l'est dans ce commencement, l'intrépide moine, auteur de la *Fleur des commandements,* s'excuse ainsi de la faiblesse de sa mémoire et de son imagination : « Qui parleroit de chascun des maux qu'ils auront en particulier, ce seroit fort longue chose à escrire ; et pour ce suffise des choses qui sont dictes en général. »

Cette redoutable doctrine a-t-elle exercé une action salutaire sur le monde? A-t-elle arrêté quelque peu les appétits sauvages de la barbarie? A-t-elle mis un frein à l'avidité désordonnée,

qui bondissait dans cette seconde enfance du genre humain qu'on est convenu d'appeler le moyen âge? Cela peut être; mais, quoi qu'il en soit, ces sombres tableaux ont trop longtemps découragé les entrains de l'intelligence. Ces traditions lugubres se sont placées avec trop d'obstination entre l'âme humaine et les glorieuses sérénités de la science. Il faut le dire cependant, à la décharge des vieux prêcheurs, s'ils entassaient ainsi les horreurs possibles et impossibles dans les entrailles de l'abîme, ils ne se faisaient pas faute d'y envoyer par brassées, *ad omnes diabolos*, les Majestés, les Éminences, les Excellences, les Révérences, et toutes les grandeurs de la terre; les citations des précédents chapitres nous l'ont surabondamment prouvé.

Parlerons-nous du purgatoire? Un mot suffira pour caractériser ce lieu d'expiation dont les supplices ne différaient de ceux de l'enfer que par leur durée transitoire; les docteurs et les prédicateurs s'accordent tous sur ce point. Saint Bernard, dans son sermon *de Obitu Humberti*, affirme que tous les tourments de cette vie sont joies, si on les compare à une seconde des peines du purgatoire.

« Imaginez-vous donc, délicates dames, dit le « père Valladier dans son sermon du troisième

« dimanche de l'Avent, imaginez-vous d'estre au « travers de vos chenets, sur vostre petit feu, « pour une centaine d'ans : ce n'est rien au res- « pect d'un moment de purgatoire. Mais si vous « vistes jamais tirer quelqu'un à quatre chevaux, « quelqu'un brusler à petit feu, enrager de faim « ou de soif ; une heure de purgatoire est pire « que tout cela. »

Il est vrai que dans ce lieu de douleur parvenaient les consolations du ciel et de la terre ; les anges, les saints, la Vierge elle-même y visitaient souvent les patients ; les oraisons et les sacrifices pécuniaires des mortels pouvaient abréger leurs souffrances. Ce fut cependant cette dernière possibilité de soulagement qui, ayant amené la vente des prières et des indulgences, poussa les partisans de la Réforme à rejeter le purgatoire. En faisant cela, ils n'ont pas assez réfléchi que, sous sa forme rudimentaire, le purgatoire contenait un germe consolant de solidarité entre les anxiétés terrestres et les aspirations de ceux que l'on regrette. Puisqu'ils étaient en train de réformer, les protestants eussent mieux fait, à mon avis, de rejeter l'enfer, ce type de colère implacable qui entache à nos yeux l'harmonieuse sérénité de l'Ordonnateur suprême des mondes. Le purgatoire, d'ailleurs, avec la grande variété de ses

supplices, qui pouvaient durer des centaines et des milliers d'années, ne suffisait-il pas complétement à effrayer les volontés criminelles d'ici-bas ?

Il nous reste à parler des récompenses célestes. Ici, je l'avoue, l'imagination des moines, que nous avons trouvée si riche pour peindre les tourments de l'Enfer, semble faiblir dans la description des joies du Paradis. La rémunération de l'autre vie consiste pour eux dans les délices vaguement entrevues de la contemplation, dans les chants mélodieux, dans les extases prolongées, dans la congratulation mutuelle des élus, dans la fréquentation des anges, dans l'aspect de la face de Dieu. Ce sont là des ivresses mystiques dont l'indéfini ne frappe peut-être pas suffisamment les instincts de la foule. Les prêcheurs l'ont compris ; ils se sont efforcés d'y introduire métaphoriquement des banquets, comme Jean Hérolt et Gabriel Barelette ; des fredons et des danses, comme Pierre de Besse ; des amours ineffables et variés, comme les docteurs subtils ; des vêtements blancs et des palmes dans la main, comme dans l'Apocalypse et dans Pierre Dorbelli ; des siéges lumineux et gradués, comme Fra Beltrame de Ferrare et saint François ; mais ce ne sont là que de pures figures de rhétorique.

Ce n'est qu'en outrant les rancunes de la terre que l'auteur de l'*Hortulus conscientiæ* a pu prétendre qu'un des grands bonheurs célestes sera de voir brûler les damnés (*sermo* XXVI). Cette opinion, que l'on retrouve souvent, ne me paraît pas d'un bon sentiment; on y reconnaît la rudesse des époques où l'on allait voir, sans frémir, écarteler et rouer les criminels. La vue des tortures éternelles devrait être, au contraire, un gros empêchement à la plénitude de l'ivresse céleste; Dieu lui-même, si l'on en juge par la modération de notre justice contemporaine, Dieu doit se voiler la face pour ne pas voir les angoisses affreuses de ces infortunés. Ce n'est encore qu'en comparant matériellement le paradis à l'Éden de nos premiers pères, que le livre des *Quatre fins de l'homme* nous le représente comme un jardin agréable et tiède, où l'olivier mûrira hiver et été.

La difficulté d'intéresser dans la description des joies du ciel était si grande, que Dante lui-même, avec tout son génie, ne put y réussir; ce puissant coloriste semble avoir épuisé les richesses de son imagination à peindre la vengeance. Les peines matérielles de l'enfer, qui lui donnaient la facilité d'enlacer tous les membres des damnés de ses terribles descriptions de douleur, lui ont permis

de faire un sombre chef-d'œuvre de son infernale poésie ; les deux poëmes complémentaires de la *Divina Comedia* sont restés pâles et ternes à côté de sa peinture de l'*Inferno*. Qui a jamais lu ou cité son Purgatoire et son Paradis?

Le grand empêchement dans la solution de ce problème séraphique était d'imaginer la part rémunérative des corps ; les joies corporelles se trouvant maudites sur la terre, les prédicateurs ne pouvaient les glorifier dans le ciel, où la différence persistante des deux sexes les embarrassait beaucoup. Il eût été plus logique de ne pas rendre à l'âme cette monotone enveloppe dont elle avait eu tant à cœur de se détacher. Que faire de cette forme charnelle toujours la même et toujours inutile, malgré son immortelle jeunesse et sa glorieuse santé? Il était dit que la chair serait toujours un embarras pour les doctrines ascétiques, mais quel moyen de l'éviter?

Les besoins de l'expiation avaient fait ressusciter les corps. Dans son quatrième sermon, *de Morte*, saint Bonaventure dit, avec tous ses pieux confrères, que les pécheurs descendront *in infernum cum armis suis, hoc est membris corporalibus quibus militaverunt in peccatis ;* et nous avons constaté avec quelle scrupuleuse exactitude les démons s'acharnaient sur chacune des parties

pécheresses de ces corps damnés. La logique indiquait une récompense locale à mettre en contraste avec le châtiment local. Mais en laissant espérer, même dans l'autre monde, une activité légitime à nos membres devenus glorieux, les docteurs craignirent d'écorner ici-bas la doctrine de la réprobation de la chair ; ils préférèrent ne promettre au corps du bienheureux que la béate attitude de la contemplation.

La grande lacune des vieux sermonnaires, dans la question des récompenses célestes, vient ici encore de l'imitation des sociétés terrestres dans lesquelles vécurent leurs scrupuleux auteurs ; les moines prêcheurs eurent le tort de bannir du ciel, comme ils le voyaient faire autour d'eux, la liberté, l'activité et le désir, ces conditions essentielles à toute phase de vie.

CHAPITRE VII.

CONTES ET APOLOGUES DES VIEUX PRÉDICATEURS.

Si les voûtes pleines d'ombres mystérieuses des nefs gothiques, où se faisaient entendre les moines prêcheurs, avaient retenti sans relâche des lugubres descriptions du purgatoire et de l'enfer, nul doute que les chrétiens du moyen âge n'eussent fini par prendre la vie en dégoût, à l'exemple des ascètes du Bas-Empire. On aurait vu se renouveler en pleine Europe les effrayantes austérités dont furent jadis témoins les cavernes des arides rivages de l'Euphrate et du Tigre, et les cryptes funéraires du temps des Pharaons. Les fidèles effrayés auraient spontanément repris les traditions des pénitents outrés de la Thé-

baïde. Les spectres tremblant devant un Dieu de vengeance, qui remplissent les étranges récits des *Vitas Patrum* de saint Jérôme, seraient revenus parmi nous.

Saint Malchus, tournant contre lui la pointe d'un glaive brillant, *eduxi micante gladium, et acumine contrà me verso,* pour éviter la souillure nuptiale, eût eu des disciples au moyen âge. On aurait vu en France des imitateurs de saint Syméon *in columnâ* qui, non content de se tenir sur un seul pied, au haut d'une colonne de trente coudées, s'était entouré le corps d'une corde de puits, *ita ut nihil pareret de fune nisi summitas*, en sorte que sa colonne était couverte de vers qui descendaient de ses plaies; *et fœtor gravissimus exibat de corpore ejus, ita ut nullus juxta eum stare potebat.* Notre histoire eût enregistré des abstinences semblables à celles de saint Hilarion qui, après trois ou quatre jours de jeune, se contentait d'*un jus d'herbes sans sel ni huile*, pour sustenter son corps affaibli. On eût vu passer, dans la profondeur de nos forêts, des créatures humaines dont l'enveloppe corporelle aurait acquis *la rugosité de la pierre ponce*, comme il était advenu à ce même saint, habitué à coucher sur la terre nue, sans se laver jamais. On eût rencontré, dans nos campagnes isolées,

des fantômes aux membres nus, *noirs*, *et crevassés* par les intempéries de l'air, semblables à la repentante Marie l'Égyptienne, dont la vue effraya saint Zozime, *existimabat fantasma esse*. Les hommes se regardant les uns les autres comme des occasions de péché, se seraient évités mutuellement, et leur terreur grandissante eût amené forcément la fin du monde.

Heureusement nos braves moines n'étaient pas exclusifs; ils savaient varier leurs sujets de conversation. Nous l'avons vu déjà, Satan lui-même leur prêtait quelquefois à rire, et jusque dans cet envoi à tous les diables, dont ils gratifiaient fréquemment les plus turbulents de leurs contemporains, il y avait une pointe de raillerie. Ils ne s'en tenaient pas là, surtout en France; ils entraient franchement dans la plaisanterie et avaient, pour ranimer l'attention de leur auditoire, de charmants accès de verve et de belle humeur. C'est précisément cette part agréable de leurs sermons qu'il nous reste à expliquer.

Nos trois premiers chapitres nous les ont montrés sous leur aspect de tribuns; ceux qui suivent contenaient leurs légendes et le côté sombre de leur doctrine. Les trois derniers, formant une troisième partie très-naturellement distincte, sont destinés à passer en revue les facéties et les

hardiesses gaillardes des vieux sermonnaires, à indiquer aux bibliophiles qui savent lire, la riche veine d'observations qu'ils nous ouvrent sur la vie intime de nos pères, et les précieux détails qu'ils nous prodiguent sur les coutumes, les plaisirs, les vices et les passions des siècles passés.

Ils ne déployaient certes pas moins d'entrain dans leurs critiques de mœurs que dans leurs dithyrambes politiques et religieux; leur style s'y retrouve tout aussi vif, tout aussi osé et peut-être encore plus chaudement coloré que dans leurs attaques aux sommités sociales. Rien n'égale, on peut le dire, le charme et l'intérêt qu'ils savent mettre dans leurs malicieux récits.

On dirait, à voir leur verve de bon aloi, que certains d'entre eux se croyaient obligés de dédommager à l'instant les fidèles des plaisirs qu'ils leur interdisaient. Ils semblaient avoir pour but de faire de l'église un lieu de prédilection où devaient se résumer, pour leurs contemporains, tous les besoins de la vie morale. Le temps n'était du reste pas éloigné où les pittoresques mascarades connues sous les étranges noms de *Fêtes des ânes*, *des fous*, *des innocents*, *des diacres soûls*, *des princes de la jeunesse*, etc., se préparaient dans l'église même, où les offices s'entremêlaient de représentations pieuses, où

les processions étaient suivies du jeu des mystères dramatiques, ces germes de la renaissance théâtrale dans la société européenne. Mais il s'agit maintenant d'examiner, preuves en main, leur talent de conteurs.

Le dominicain Jean Hérolt, dont nous avons déjà cité des miracles légendaires assez pittoresques, a rempli d'anecdotes tirées des vieux sermonnaires le *Promptuarium exemplorum* qui suit son recueil de sermons. Cette partie de son immense compilation n'en est pas la moins curieuse ; on y trouve souvent, moins les interminables longueurs, des contes tout aussi intéressants que ceux de l'*Heptaméron* de la reine Marguerite. Voici, par exemple, le type original du charmant conte des *Oies de frère Philippe*, popularisé par La Fontaine :

« Un jeune ermite qui avait été élevé dans un couvent, dès sa plus tendre enfance, accompagna son abbé à la ville. Or, comme il y aperçut une réunion de femmes, il demanda avec insistance à l'abbé ce qu'étaient ces créatures-là ? — Ce sont des oies, lui répondit l'abbé. Retourné à son couvent, l'adolescent se mit à pleurer. Sur quoi l'abbé lui demanda : — Que veux-tu, mon fils ? — Père, répondit-il, je voudrais goûter de ces oies que j'ai vues dans la ville. Alors l'abbé,

ayant rassemblé ses religieux, leur parla ainsi : — « Considérez avec attention, mes frères, *considerate, fratres, mente sollicitâ,* combien la vue de la femme est dangereuse, puisque cet innocent, qui n'en avait jamais vu avant cette rencontre, est à ce point incendié et enflammé par la concupiscence charnelle. » (Lettre L, exemp. XXIII.)

Cette naïveté savoureuse est suivie d'une autre du même genre ; il s'agit d'un fils de roi, *Quidam rex,* qui, par l'ordre des médecins, fut nourri dans une caverne jusqu'à l'âge de dix ans, pour éviter le danger de perdre la vue, s'il voyait la lumière avant cette époque. « Les dix ans révolus, l'enfant fut tiré de son antre, *de antro reducitur,* n'ayant, par le témoignage de sa propre vue, aucune notion des choses mondaines. Tout alors lui est montré, notamment des hommes dans une place et des femmes dans une autre, et chaque chose lui est indiquée par son nom. Comme les femmes attiraient particulièrement son attention : — Ce sont, lui dit-on, les démons qui séduisent les hommes. Après cette revue, le roi demanda à son fils ce qui lui avait plu davantage. L'enfant répondit : — Père, je préfère les démons qui séduisent les hommes. »

Ces deux historiettes ne donnent pas une

grande idée de la galanterie des moines, bien qu'au fond les pauvres beaux pères ne dédaignassent pas autant les femmes que leur vœu de chasteté les forçait d'en avoir l'air. Mais, pour eux, la femme, dont ils confessent ici l'irrésistible puissance d'attraction, était l'ennemi ; c'était la grande entrave à l'œuvre du salut, le compère le plus habituel des malices de Satan. C'est ce sentiment de défiance qui inspire au carme espagnol Jacques Nisseno, dans son sermon du *dimanche après les Rois*, cette rude sortie contre ces charmantes tentatrices : « Si la femme n'était pas arrêtée par la bride d'une honte naturelle, si elle osait solliciter un homme, *si hæc ad marem sponte accureret*, avec sa face toute gaie et son visage tout riant, je ne pense pas que personne pût faire son salut. Non, il n'y aurait pas un homme vivant qui pût échapper, si Dieu détachait sur nous cet animal venimeux qu'il retient avec le frein de la pudeur. »

Il y a malgré tout, dans cette certitude du danger, dans cet aveu brutal du pouvoir de la beauté sur les cœurs les mieux cuirassés et les plus forts, quelque chose qui ne doit pas déplaire tout à fait au sexe dont parle le moine espagnol. Mais revenons à nos conteurs. L'anecdote suivante du même Jean Hérolt nous mon-

trera qu'il y avait dans leur âme un coin d'ineffable indulgence, même pour les plus grandes pécheresses d'entre ces femmes, dont ils redoutaient tant l'amour. L'héroïne de l'histoire est une vierge du Seigneur, une nonne, qui dut sembler aux yeux sévères du narrateur dominicain avoir comblé la mesure de l'incontinence. Je vais la traduire littéralement avec le même scrupule que j'ai toujours employé jusqu'ici.

« Il y a longtemps qu'il y avait dans un monastère de religieuses une vierge nommée Béatrice, belle de corps, dévote d'âme et très-fervente au service de la Mère de Dieu. Devenue économe du couvent, *Custrix*, elle s'y comportait aussi pieusement que libéralement, lorsqu'un clerc, *eam videns et concupiscens*, commença à la provoquer. La pauvrette dédaigna d'abord ses excitations lubriques, mais le clerc insistant sans relâche, l'antique serpent enflamma tellement sa poitrine, qu'elle ne put supporter cette flamme d'amour. Béatrice vint donc à l'autel de la Vierge Marie, sa protectrice, et lui dit : — Ma maîtresse, je t'ai servie aussi dévotement que je l'ai pu; maintenant, je te remets mes clefs, *tentationes carnis diutiùs sustinere non valeo;* et ayant déposé ses clefs, elle suivit le clerc qui la délaissa, le misérable, après

l'avoir corrompue pendant quelques jours.

« Comme l'infortunée ne savait où trouver sa subsistance, et qu'elle n'osait retourner au couvent, elle se prostitua publiquement, *facta est meretrix.* Après quelques années de cette vie, elle vint un jour à la porte de son monastère en habit séculier, et demanda à la portière, *portariæ*: — Connaissez-vous Béatrice, qui a été gouvernante de ce couvent ? — Parfaitement, répondit celle-ci, c'est une dame probe et sainte qui, sans querelle, a vécu depuis son enfance dans ce monastère. Béatrice, entendant cela, n'y comprit rien, et se disposait à s'éloigner, lorsque la Mère de Miséricorde lui apparut et lui dit : — Ma fille, pendant les quinze années de ton absence, j'ai rempli ton office, rentre donc et fais pénitence, car personne ne connaît tes excès, *nullus hominum novit excessum tuum.*»

La Vierge qui remplit ici le rôle d'économe d'un couvent pour sauver l'honneur d'une religieuse rappelle le sujet d'un fabliau en vers du XIVe siècle, attribué à Gautier de Coinsi, religieux de Saint-Maart de Soissons. La sainte protectrice, montée sur un beau destrier, vient remporter le prix du tournoi, en l'absence d'un chevalier retenu loin de la lice par le soin pieux qu'il met à entendre jusqu'à la fin une

messe en l'honneur de Marie. La touchante aventure que nous venons de traduire a été recueillie plus tard par le Père Liguori, fondateur de l'ordre des *Marianistes;* je la retrouve, citée avec indignation, dans l'*Observateur catholique*, (*livr. du* 1er *déc.* 1856). Le pieux rédacteur, qui ne paraît pas approuver l'entrée en scène de cet ordre monastique fondé si tardivement, la fait suivre de celle-ci, qui n'est elle-même qu'une réédition marianiste, avec d'honnêtes variantes, d'un miracle du vieux temps.

« Une femme dévote à Marie alla un jour, sans « le dire à son mari, visiter une église consacrée « à la Sainte-Vierge, et le soir elle fut empêchée, « par un orage, de retourner chez elle. Lors- « qu'elle rentra le lendemain matin dans sa mai- « son, elle était dans une grande anxiété, dans « la crainte que son mari ne fût en colère contre « elle; mais la Sainte-Vierge avait pris sa place, « et *le mari ne s'était pas douté de son ab-* « *sence.* »

Je dois déclarer ici, avec le rédacteur de l'*Observateur catholique*, que cette histoire est des moins édifiantes, bien qu'elle soit tirée littéralement de la troisième partie des *Gloires de Marie.*

Le LXXVIIIe exemple *de miraculis Mariæ*

rapporte qu'un clerc très-dévot à Marie sollicita ardemment la grâce de voir un moment sa beauté. Un ange envoyé par la Vierge vient lui annoncer que *la Maîtresse des anges et des hommes* est prête à exaucer ses souhaits : — « Mais, sache, ajoute-t-il, que tu ne verras plus rien après l'avoir contemplée, tu seras aveugle. » — Après avoir entendu l'ange, le clerc inquiet se dit : — « Que feras-tu après avoir perdu tes yeux ? tu ne pourras plus gagner ton pain en écrivant, *non poteris lucrari scribendo panem tuum, sed oportebit esse ampliùs miserum et mendicum.* » Puis, ayant réfléchi un moment, il reprit : — « Quand la Bienheureuse Vierge viendra, j'ouvrirai un seul œil pour la voir, et je fermerai l'autre, afin de n'en perdre qu'un, car un seul me suffira. » Le rusé clerc fit comme il l'avait résolu, il tint fortement sa main sur l'œil qu'il désirait garder ; mais il trouva la Vierge si belle, qu'il regretta amèrement plus tard de ne pas l'avoir regardée de ses deux yeux.

Dans le quarante-troisième sermon, *de Contritione*, de la collection *Discipuli*, ainsi que dans les *Dialogues de Cesarius*, on lit que du temps du pape Innocent, il y eut une femme *tam igne libidinis incensa*, qu'elle se mit à aimer son propre fils, et conçut et enfanta de lui un autre en-

fant. Touchée de repentir, la malheureuse prend dans ses bras le fruit de son inceste et s'en va droit à Rome chercher l'absolution. A force d'importunités, elle parvient à se glisser dans le palais du pape qu'elle remplit de tant de clameurs et de larmes, accusant publiquement son forfait, que tous les assistants en étaient émerveillés. Le Saint-Père lui-même, touché d'un si grand repentir, voulut la purifier par une pénitence courte mais éclatante ; il lui ordonna de se mettre devant toute sa cour dans le costume qu'elle avait choisi pour pécher avec son fils ; mais le texte vous expliquera mieux le reste que mon résumé.

« Dominus papa, sicut prudens medicus vo-
« lens infirmitatem plenè et citò curare, præce-
« pit ut in tali veste, ibi coràm eis appareret, in
« quali venerat ad filium cùm peccaret. At illa,
« confusionem æternam temporali anteponens,
« mox exivit ; vestes relinquit et in camisiâ re-
« diit, et quasi paratissima ad omnem satisfac-
« tionem, se ostendit. Considerans vir beatissi-
« mus tali obedientiæ, tali verecundiæ, tali
« penitentiæ, nullius peccati pœnam posse re-
« sistere, coràm omnibus dixit ad mulierem :
« — Demissum est tibi peccatum tuum, vade in
« pace. »

Voilà en vérité une éatrnge pénitence ; malgré la bonne intention du Saint-Père, ne pouvait-elle pas soulever quelque mouvement de concupiscence dans le cœur des assistants ? Puisque nous en sommes sur cet article, voyons, dans le quatrième sermon *de Pœnitentia* du célèbre moine Jean Raulin, quel genre de pénitence le lion infligea à trois animaux d'espèces différentes qui étaient venus se confesser à lui.

« Le lion appela au chapitre le loup, le renard et l'âne, afin d'y confesser leurs péchés et d'y recevoir une pénitence proportionnée à leurs délits. Le loup vint et se confessa ainsi : — J'ai méfait en mangeant une brebis qui ne m'appartenait pas ; mais j'ai usé en cela du droit légitime de mes pères, qui ont agi ainsi de tout temps, notamment mon aïeul, mon bisaïeul et mon trisaïeul, en sorte que, de mémoire d'homme, on n'a jamais vu de loup qui n'ait mangé des moutons. A quoi répondit le lion : — Est-il vrai que de toute antiquité ta race ait joui du droit prescrit de dévorer les moutons ? — Oui, fit le loup. — Pour un tel péché, tu diras donc un *Pater noster.* »

Le renard vint ensuite s'accuser d'avoir mangé des poules, s'appuyant, lui aussi, sur la coutume immémoriale de ses ancêtres, formidable argu-

ment invoqué bien longtemps et que l'on invoque encore aujourd'hui pour donner une base consacrée à l'injustice. Il faut savoir gré au révérend frère Raulin de le railler audacieusement, en plein xve siècle. Cependant le lion, tenant compte également au renard des priviléges de sa race, *similiter propter unum Pater noster absoluta est.*

« L'âne survint, qui s'accusa en plein chapitre de trois péchés : en premier lieu, il avait mangé du foin tombé d'un char et par hasard abandonné; sur quoi le lion s'écrie : — *Grande peccatum est, o asine!* Avoir mangé du foin qui n'était pas à ton maître! Secondement, il s'accusa, *quia stercoraverat claustrum fratrum.* — Grand péché! dit le lion; c'est souiller la terre sainte. Son troisième crime eut de la peine à sortir, *vix ab eo potuit extorqueri,* le pauvre âne ne l'avoua qu'avec un soupir et un gémissement, *cum ejulatu et gemitu;* il avait osé braire et chanter avec les frères, et faire de la mélodie à leur exemple: — *Gravissimum peccatum!* reprit le lion, c'est avoir mis la dissonance dans le chœur des moines. Le baudet fut fortement battu pour ses petits péchés, et l'on rendit au loup et au renard les droits de leurs ancêtres avec absolution. »

L'honnête Peignot, qui cite cet apologue dans

son *Prédicatoriana*, le trouve déplacé dans un sermon. Je ne suis pas de son avis; je pense, au contraire, qu'il est difficile de faire entendre plus spirituellement aux oppresseurs, de droit traditionnel, les prescriptions égalitaires de la pensée chrétienne. La Fontaine, deux cents ans plus tard, ne fera pas mieux dans la fable des *Animaux malades de la peste*, qui semble greffée sur cette verte fantaisie.

A côté du chant de ce pauvre âne qui voulait se mêler au chœur, cette petite facétie du XIIIe sermon de Gabriel Barelete me semble venir fort à point. « Une femme pleurait en entendant, le jour du samedi saint, un prêtre chanter : *Exultet jàm angelica turba cœlorum*. Ce prêtre, la voyant pleurer, s'imagina qu'elle était attendrie par la douceur de sa voix et la mélodie de son chant. Le sermon fini, il demanda à la bonne femme pourquoi elle s'était mise à pleurer ainsi. — C'est, répondit-elle, parce que vous m'avez rappelé la mort de mon âne, qui lui-même chantait mélodieusement, *qui sic et ipse dulciter canebat*. » Le même Barelete a, lui aussi, sa fable du chapitre tenu par le lion, *sermo* XVII, qu'il complète par la confession du chat, du chien et de la poule. La morale en est la même, mais moins énergiquement exprimée.

On connaît également, du prédicateur Jean Raulin, le conte de la veuve qui vient demander conseil à son curé pour savoir si elle doit se remarier avec son valet. Cette bonne plaisanterie semble l'aïeule directe des hésitations de Panurge, que Rabelais fait si drôlement conseiller par les cloches et le philosophe Trouillogan. Si je n'avais sous les yeux le texte même du troisième sermon sur *le veuvage* de Jean Raulin dans une édition de Jehan Petit, je croirais que notre bon cordelier, auteur du *Pantagruel*, y a malignement glissé ce conte. Comme il a été souvent réimprimé, je me contenterai de le résumer ici.

La bonne femme alléguait à son curé qu'elle avait besoin d'un aide et que son valet était fort expérimenté dans l'art de son défunt mari. — Eh bien, dit le curé, épouse-le. — Mais, reprend la veuve, n'y a-t-il pas danger qu'il ne fasse le maître? — Eh bien, dit le curé, ne l'épouse pas. — Mais je ne puis faire seule l'ouvrage de mon mari. — Epouse-le donc. — Oui, mais s'il est méchant et dépensier? — Alors ne l'épouse pas. Ainsi le curé faisait droit à toutes ses objections. Enfin il eut recours aux cloches pour la mieux persuader.

« Campanis autem pulsantibus, intellexit

juxtà voluntatem suam quod dicerent : — *Prends ton valet, prends ton valet.* Quo accepto, servus egregiè verberavit eam, et fuit ancilla quæ priùs erat domina. » Ainsi battue et dominée, la pauvre veuve retourne à son curé, qui lui dit : — Tu n'as pas assez écouté ce que disaient les cloches. « Tunc curatus pulsavit campanas, et tunc intellexit quod campanæ dicebant : — *Ne le prends pas! ne le prends pas!* »

Dans son troisième sermon après le troisième dimanche de carême, Guillaume Pepin s'indigne contre les prêtres qui montent à l'autel sans se laver les mains, c'est-à-dire sans confesser leurs péchés : *Hujus modi sunt,* dit-il, *multi concubinarii, simoniaci, crapulæ et ebrietati dediti, pariter et alearum ludo.* Et, pour exemple d'un prêtre consciencieux, il cite l'égrillarde anecdote que voici dans son texte original assez facile à comprendre.

« Exemplo illius capellani cujusdam magni « domini. Hunc enim cùm dictus dominus vi- « disset, quodam mane, per fenestram cameræ « suæ, perperam agere cum quâdam ancillâ in « horto; non multò post eum accesseri fecit, « dicens ut mox se prepararet ad celebrandam « missam; ille autem conscius recentis culpæ, « considerans etiam ex alterâ parte quod non

« poterat de facili habere copiam confessoris, « excusavit se apud dominum suum à celebra- « tione missæ, dicens se comedisse unum pru- « num, *disant qu'il avait mangé une prune, en se « promenant par le jardin, pour dire son office « du matin.* Quod audiens dominus ejus, plus « dilexit eum quàm priùs. » Ce surcroît d'amitié du seigneur pour son chapelain, après ce trait, ne vous semble-t-il pas justifier pleinement le proverbe : les bons contes font les bons amis?

Le cordelier Pierre Dorbelli, dans son curieux sermonnaire, *Hortulus conscientiæ, sermo* XIIII, nous donne l'apologue du diable, qui, ayant eu de ses trois coucubines : *Vanitas, Cupiditas* et *Carnalitas*, trois filles nommées *Superbia, Avaritia* et *Luxuria*, les marie solennellement toutes les trois. « Superbiam principibus et tyrannis; Avariciam mercatoribus, senibus et advocatis; Luxuriam omnibus dimisit. » Or, ces trois espèces de gendres sont tourmentés par lui dans le présent, malgré leurs plaintes, et le seront dans l'avenir jusqu'à ce qu'ils aient pris le parti de faire assassiner ses filles : *Superbia* par son ennemie l'Humilité, *Avaritia* par la Libéralité, et *Luxuria* par la Continence.

Le saint patron d'Alicante lui-même, le véné-

rable Vincent Ferrier, qui fut à peu près contemporain de Bocace, fournit aussi son contingent de contes joyeux que nos prédicateurs d'aujourd'hui déclareraient au moins grivois.— Mais au quatorzième siècle, le puritanisme anglican n'avait pas encore propagé le spleen sur le continent; on n'y regardait pas de si près, et l'on avait bien raison. Le brave dominicain, dans son sermon du premier jeudi de Carême, compare le Sauveur à un médecin expérimenté qui a sept moyens d'inspecter la maladie et de la guérir : « 1° *facies inspicitur;* 2° *pulsus tangitur;* 3° *urina attenditur;* 4° *diæta prescribitur;* 5° *sirupus immittitur ;* 6° *purgatio tribuitur;* 7° *refectio conceditur.* » Et sur ce thème original, le prédicateur andalou brode des fantaisies empruntées plutôt au souvenir des médecins arabes qu'à l'Evangile; le troisième point surtout est consciencieusement analysé : « Confessio, dit-il, est sicut urinale in quo urina peccatoris ostenditur confessori... Requiritur quod urinale sit clarum, quod os urinalis sit clusum, etc. »

Mais le plus singulier de ces hors-d'œuvre de la chaire, dus à l'imagination du frère Ferrier, est assurément son joyeux commentaire de la Conception de saint Jean-Baptiste; il a tant de ressemblance avec les raisonnements dont le

vieux Richard de Chinzica payait sa jeune femme, qu'on le croirait emprunté à la dixième nouvelle de la seconde journée du *Décameron*. J'ai déjà écorné cette histoire dans le chapitre des Légendaires; nous la prendrons donc où je l'ai laissée, c'est-à-dire au moment où, malgré les gestes trop significatifs de son mari devenu muet, et malgré sa vieillesse, sainte Elizabeth se rend au désir de Zacharie. Vincent Ferrier, après avoir loué cette conjugale résignation, appuie son éloge du contraste d'une raisonneuse qui craignait toujours de profaner la fête de quelque saint.

« Notez, dit-il, cette dévote qui, quand son mari réclamait d'elle le devoir conjugal, trouvait toujours des excuses. Si c'était le dimanche : — Hay! sainte mère de Dieu! le jour de la Résurrection du Seigneur, voudriez-vous faire une pareille chose? Si c'était le lundi : — Hay! aujourd'hui, l'on doit prier pour les morts. Si c'était le mardi : — Aujourd'hui, l'Eglise prie pour les anges. Si c'était le mercredi :—Aujourd'hui, le Christ fut vendu. Si c'était le jeudi : — Hay! seigneur! aujourd'hui le Christ est monté au ciel. Si c'était le vendredi : — Aujourd'hui, le Christ a souffert pour nous. Si enfin le pauvre homme choisissait le samedi : — Hay! ce jour

n'est-il pas consacré à la Vierge Marie ? L'époux, voyant qu'elle trouvait toujours des excuses, appela sa servante et lui dit : — Viens ce soir coucher avec moi. Celle-ci répondit : — « Volontiers, monseigneur ! Ce que voyant, la maîtresse voulut se mettre dans le lit; mais son mari n'y consentit pas : — Non, non, madame, allez vous en prier pour nos péchés. Depuis, il prit sa femme en aversion et aima sa servante. »

On voit, par ces quelques citations dont il eût été facile de doubler et de tripler la dose, que l'humeur de nos vieux prédicateurs n'était pas toujours mélancolique. Malgré la sévérité des doctrines qu'ils enseignaient, ils savaient fort bien empêcher leurs auditeurs de s'endormir ou de se désespérer ; ces petits contes et ces ingénieux apologues écrits de main de maître devaient évidemment réussir à les réconcilier avec les misères de cette vie.

CHAPITRE VIII.

LES FANTAISISTES ET LES RABELAISIENS.

OUS voici arrivés à la partie la plus scabreuse de notre étude sur les vieux sermonnaires, à la portion grasse et joviale de l'éloquence toute spontanée de ces libres conseillers de nos aïeux. Pour résumer intégralement la physionomie des moines prêcheurs, il fallait absolument tenir compte de leurs licences oratoires qui étaient loin d'être des hors-d'œuvre à l'époque où il se les permettaient. Ces braves improvisateurs, on ne saurait trop le répéter, étaient bien de leur temps; le langage ni le goût n'avaient encore subi le raffinement moderne, et l'on nommait volontiers alors les choses par leurs noms. Pour

se faire comprendre de contemporains grossièrement sensuels, ils étaient souvent obligés de leur parler l'argot du vice très-bien admis d'ailleurs dans les meilleures sociétés, et dont les cours des rois, celles même des princes spirituels usaient jadis sans trop se gêner.

Il ne faut donc pas se scandaliser outre mesure de rencontrer dans leurs pieuses exhortations les mots : *paillardi, maquerellæ, truphatores, ribaldi, ruphiani, effrontes, lenones, bordellum, lupanar, etc.* ; c'est bien heureux encore, pour la pudeur moderne, lorsqu'il ne leur prend pas fantaisie de mettre tout bonnement ces expressions techniques en langue vulgaire.

C'était le temps des contrastes : le mysticisme le plus timoré coudoyait le réalisme le plus solidement charnel ; le rire venait aussi facilement aux lèvres que les larmes aux yeux, et l'on était peu délicat, nous avons déjà pu nous en convaincre, sur les moyens de faire succéder sans transition la grosse gaieté à la grande terreur. A certains jours de l'année consacrés par l'usage, de véritables saturnales succédaient, dans les églises, aux offices divins ; les clercs inférieurs se mêlaient à la foule, et lui prêtaient, pour ces orgies traditionnelles, les ornements et les habits pontificaux. Ces farces, réputées aujourd'hui sa-

criléges, se continuèrent jusqu'au milieu du quinzième siècle, nous en avons une preuve parfaitement datée dans le texte de la Pragmatique Sanction. Le dix-septième article de cette pièce authentique, *de spectaculis in ecclesiâ non faciendis*, déclare que c'est un abus honteux, *turpe abusum*, d'y bénir, par moquerie, avec la crosse et la mitre à la façon des évêques; d'y introduire des mascarades et des jeux de théâtre, *larvales ac theatrales jocos*, des danses et des trémoussements d'hommes et de femmes, *choreas ac tripudia marum ac mulierum*, et d'y exciter des rires désordonnés, *cachinnationes*. On y défend aussi les repas et les banquets, *commensationes et convivia*.

Or, il est clair que l'on ne défendait ainsi sous Charles VII que les excès qui persistaient à vivre et qui n'étaient nullement en désaccord avec les coutumes populaires acceptées; on en retrouve du reste de fortes traces sous le règne de Louis XI et même sous celui de Charles VIII qui vint mourir au seuil du seizième siècle. Il ne faut pas oublier non plus que les pontifes romains, jaloux de restaurer le théâtre, applaudissaient, entourés de leurs cardinaux, la fameuse comédie de *la Mandragola*, dans laquelle Machiavel fait jouer au frère Timotheo un rôle d'entremetteur,

ruffiano, au bénéfice des âmes du purgatoire.

Quand donc Rabelais s'avisa, sous François Ier, de recouvrir d'une couche d'ordures cette satire si mordante, si complète, si solidement railleuse, dont le quatrième livre est dédié à un cardinal, il ne parut pas aussi isolé ni aussi excentrique dans sa forme extra-colorée, qu'il nous semble à nous, lecteurs de l'an de grâce 1860. Son langage et son style furent mieux compris que sa pensée; et, grâce à cette enveloppe à odeur scatologique, si bien adaptée aux narines de ses contemporains, ce glorieux génie, qui de joyeux cordelier devint savant docteur, profond philosophe et curé de Meudon, put éviter le fagot toujours prêt, sous le roi gentilhomme, à rôtir ceux qui protestaient trop clairement.

Longtemps avant l'auteur de *Pantagruel*, les plaisanteries monacales étaient réputées de haute saveur; la reine de Navarre, qui racontait plutôt qu'elle ne contait, puisque la majeure partie de ses personnages ont vécu autour d'elle, nous en rapporte d'assez épicées. Erasme lui-même s'est plu à illustrer un certain *Robertus Liciencis* ou Robert de Lys, lequel était un des bons prédicateurs et des bons *raillards* qui florissaient en même temps que

lui. Ce brave moine faisait de singuliers paris ; moyennant un bon dîner ou quelques bouteilles de vieux vin, il se faisait fort d'exciter à volonté le rire ou les larmes dans son auditoire, et même d'obtenir ces deux effets dans le même moment, en montrant en face une figure désolée et *se rebrassant* par derrière comme le pauvre beau-père dont Panurge avait cousu les habits.

Quelquefois cependant les plaisanteries de Robert de Lys avaient une portée vraiment grave ; en voici, par exemple, une qui aurait très-bien figuré dans notre chapitre des moines frondeurs des princes de l'Eglise. Prêchant un jour devant le pape et les cardinaux, il se contenta de répéter à plusieurs reprises : *Fy saint Pierre! Fy saint Paul! en crachant puis d'un côté, puis de l'autre*, dit Henry Estienne qui traduit cette anecdote d'Erasme. Comme on allait le conduire en prison, le malin prédicateur donna cette curieuse excuse : « Considérant que vous avez si bien tous vos plaisirs en ce monde et qu'il n'y a pompes ni magnificences pareilles aux vôtres, et, d'autre part, considérant en quelle pouvreté et misère les apôtres ont vécu, je ne m'ay pu garder de les dédaigner, comme les plus sottes gens du monde de ce que, pouvant

aller au ciel en vivant de la même façon que vous vivez, ils ont mieux aimé mener une vie si austère et se donner tant de peine. »

Les questions abordées par nos intrépides prêcheurs semblaient quelquefois faites pour égayer le cœur des assistants, plutôt que pour instruire leur âme; c'étaient de petites trèves gaillardes placées dans de graves sermons pour raviver l'attention et rendre l'oreille plus ouverte aux choses sérieuses. En voici quelques-unes qui eussent volontiers germé dans l'imagination du curé de Meudon. Pierre Dorbelli, dans le treizième sermon de son *Hortulus conscientiæ*, se demande s'il y a plus de mal à pécher avec une belle femme qu'avec une laide; le cas lui paraît douteux. « Intentionnellement, dit-il, le péché est plus grand avec la belle, *quia magis voluptuosè cognoscitur;* » cependant il admet une sorte d'excuse dans l'attrait que la beauté exerce: « *Plura enim sunt quæ suadent commisceri pulchræ, sicut pulchritudo et libido.* Avec la laide d'ailleurs le péché est plus répréhensible en ce qu'il y a moins d'aiguillons et de flammèches incendiaires qui vous y excitent. »

Dans son premier sermon *de sancta Maria Magdalena*, Jean Raulin renverse l'opinion de certains commentateurs qui veulent que Ma-

deleine se soit prostituée publiquement. Elle lui paraît de trop noble maison et trop riche pour habiter un mauvais lieu, mais, dit-il, *de domo suâ prostibulum fecit*. Puis il examine, en termes difficiles à traduire, si l'opulente patricienne ne fut pas plus coupable que les prostituées publiques, et se prononce pour l'affirmative. « Multò plus peccavit quam meretrices quæ ad bordellum vadunt, quia illa suis sumptibus lenones in malum fovebat et provocabat. Quæ verò ad bordellum vadunt, magis à lenonibus provocantur, nutriuntur et accenduntur. »

Guillaume Pepin s'indigne de voir la femme adultère amenée seule devant le Christ : « Cur non æquè benè adduxerunt ad Jesum adulterum cum adulterâ? » A quoi il répond : «Le coupable adultère était riche, il paya et il lui fut permis de s'évader, comme il arrive fréquemment aux accusés d'aujourd'hui ; quant à la pécheresse, c'était sans doute quelque pauvre petite femme qu'ils entraînèrent parce qu'elle n'avait pas de quoi payer du vin, *paupercula mulier quam adduxerunt, eò quod fortè non habuit undè illis solveret vinum.* » Voilà assurément une réponse très-vraisemblable ; cette sollicitude pour la pauvre isolée que les Juifs voulaient lapider pour une faute qui ne peut se commettre sans com-

plice, fait honneur à la charité toute chrétienne de l'excellent prédicateur.

En ces sortes de questions, l'Italien Barelete portait la même ardeur d'investigation que nous avons constatée déjà dans ses commentaires sur les grands événements de la foi chrétienne. Curieux comme un Napolitain qu'il était, il avait à cœur de savoir le fin mot de tous les mystères divins et humains. Au sermon XXXI de son Carême, il s'enquiert si les apôtres portaient de l'argent sur eux. — Certainement oui ! répond-il, puisque le texte saint dit qu'ils allèrent à la ville pour acheter des vivres ; quant à la boisson, ils la trouvaient au puits, et c'est là que la Samaritaine rencontra tout naturellement le Sauveur. Ici autre question plus étrange : — A quoi cette étrangère reconnut-elle que le Christ était Juif? « Respondeo quod, de triplici causâ : Prima ad habitum quem portabat ; secunda ratio, quia Nazareus, in cujus capite novacula non ascendit ; tertia ratio *ad circumcisionem,* » Cette troisième preuve me paraît tout à fait impertinente, sans compter que l'on ne s'explique guère comment cette femme a pu s'assurer du fait.

Ailleurs il discute gravement les limites de l'âge où les hommes peuvent engendrer. Au sermon XXXVII *de viduitate,* il recherche les rai-

sons qui rendent les enfants plus chers à leurs mères qu'à leurs pères ; la meilleure de ces raisons est, dit-il, que nous aimons d'autant mieux une chose qu'elle est plus incontestablement à nous ; « Or, la mère seule sait, à n'en pas douter, qu'elle a procréé son enfant ; le père le croit, *non tamen certus est.* »

Le dominicain Robert Holkot, qui a tant prêché et tant écrit dans les dernières années du quatorzième siècle et les premières du quinzième, affectionnait les comparaisons bizarres. Sous prétexte de leçons sur les proverbes de Salomon, il passe en revue, dans près de deux cents homélies, toutes les histoires et les mythologies de l'antiquité. Tout lui sert de motif à analogies chrétiennes. Les bœufs aux cornes desquels Fabius attacha des fascines enflammées pour effrayer les soldats d'Annibal, représentent, selon lui, les prélats de l'Eglise agités par l'embrasement de la foi et lancés par leur divin général contre les légions de Satan (*Lectio* LII). Ariane oubliant dans les bras de Bacchus les larmes que l'abandon de Thésée lui a fait verser, figure la pécheresse à laquelle Dieu vient apporter l'ivresse de la béatitude en échange de ses baisers (*Lectio* XXXIV). La baleine qui, dit-il, défend vaillamment les poissons attaqués par le *coco-*

drillus sine corde, indique la protection que Jésus accorde à ses fidèles contre les embûches de Satan (*Lectio* CIII). Ajax et Narcissus changés en fleurs sont des symboles du peu de durée de la gloire et de la beauté mondaines (*Lectio* XXXI). L'arc d'Apollon est l'image frappante de la science des secrets divins, cette science étant la seule flexible, la seule qui puisse se plier *ad omne sensum catholicum, moralem et mysticum* (*Lectio* XLIII).

N'admirez-vous pas le grand sens philosophique contenu dans cette dernière comparaison ? Certes il est à regretter que l'Eglise n'ait pas admis avec Robert Holkot la flexibilité de l'interprétation religieuse ; cette élasticité du sens divin eût conservé à la religion le caractère d'indéfinie progression, essentiel à tout ce qui doit vivre avec la vie de l'humanité.

L'image suivante, que j'extrais du *Stimulus divini amoris,* œuvre du mystique saint Bonaventure, de l'ordre des frères mineurs, qui prêchait dans le milieu du treizième siècle, a moins de portée que celle de l'arc d'Apollon, mais elle n'en dut pas moins piquer l'âpre palais de nos ancêtres. Je n'oserais la traduire, la voici donc dans toute sa crudité primitive : « Utinam saltem fron-« tem mulieris meretricis haberes ! *dit-il au pé-*

« *cheur;* quæso quæ sit meretrix, sic corrupta de
« sanguine menstruato, quæ de menstruo glorie-
« tur? Immò nullam invenies meretricem quæ
« de hoc non intimè confundatur, nec etiam
« audet hoc, ipsa, amantissimo sponso revelare.
« Quid ergò o stulte in malitiâ gloriaris? Si tan-
« tum in mense semel ad modum mulieris de-
« ficeres, haberes fortè causam gloriandi; sed
« erubesce et dole quia continuus vel quasi
« continuus est fluxus tuus! » *Tertia pars stimuli, capitulum decimum.*

Le fougueux Michel Menot, dont nous avons vu les rudes apostrophes aux princes de l'Eglise, comprenait également l'effet de la pointe équivoque. Il savait glisser à propos les mots de taverne; je crois même qu'il est difficile à cet égard de moins se gêner que lui. Il faut se rappeler qu'en s'exprimant ainsi, il voulait inspirer l'horreur du vice; l'on doit lui passer ses licences en faveur de la bonne intention.

« Si benè consideremus, dit-il (*in feria* v *post*
« *dom.* IV *Quadrag.*), portam per quam intra-
« mus *dans la vie, c'est une porte salle et orde;*
« non est rex, papa, vel dominus qui non
« habeat transire per hanc portam. Et si prima
« *est orde et villaine* ità quod quando loqui
« opus de eâ, opus *baisser le front*, adhuc

« secunda est vilior et fetidior, *pleine d'ordure.*»

Dans son sermon quatrième après le dimanche de la Passion, il compare les brebis et les porcs aux justes et aux pécheurs ; les brebis sont faciles à conduire et Dieu les repaît de sa propre substance ; les porcs, au contraire, il faut les lier de grosses cordes à la jambe, et encore cherchent-ils à s'enfuir. Puis il ajoute en parlant des luxurieux : « Deus mittit eis *une rose rouge de Naples*, adhuc nolunt emendari ; licet ligentur gravi infirmitate, tamen semper peccant. »

Au même sermon il déclare le blasphème sans excuse. « De l'homme luxurieux on peut dire : —C'est un bel homme, il est noble, il est jeune ; de la femme : — Elle est paillarde, mais elle est belle. Les entraînements de la luxure sont les présens, les baisers, la sensualité, etc., *In gulâ et ebrietate* : — Il y a de bons morseaulx et de bon vin. *De avaritiâ* : — Il fault vivre. Et ainsi des autres vices, mais dans le blasphème, *nulla est excusatio.*»

Ecoutez avec quelle verve débraillée mais consciencieuse le même Menot tonne contre les entremetteuses qui pullullaient de son temps ; de crainte d'affaiblir cette vigoureuse sortie, je vous la donne textuellement : « O maledicta fæmina ! « lignum inferni ! *malheureuse truande, tyson* « *d'enfer !* quæ, totâ vitâ tuâ, male usa es cor-

« pore tuo, à XV anno usquè ad XL et postea,
« quando non potuisti amplius facere sicut con-
« sueveras, studuisti ponere alias in loco tuo;
« fuisti infortunata puella et post *dyablesse de*
« *macquerelle* causa perditionis mille animarum.
« Credis tu quod cum maledicta anima tua dam-
« nata fuerit. Deus sit contentus? *Non, non!* Sed
« illa iterum accipiet fetidum corpus, et tunc
« augebitur pæna tua; *elle prendra ton corps*
« *puant, infect et plus corrompu que une savatte*
« *vielle*..... et erit corpus tuum ut dyabolus,
« hispidum, *hydeulx, horrible et ténébreux.* »
(*Feria* II *primæ dominicæ Quadr.*)

On connaît de ce fantasque prêcheur la gamme qu'il met dans la bouche des damnés dont les plaintes commencent toutes par une note du plain-chant. Sa farce toute rabelaisienne du Limousin qui trouvant le vin trop cher, s'en va boire *à tirelarigaut* à la mer de Galilée, après avoir mangé *benè sex libras panis*, est aussi connue que ses curieux sermons de la Madeleine et de l'Enfant Prodigue. Voici de lui un dernier trait d'*humour* qui a bien aussi son côté plaisant; je vais le traduire et le résumer de peur de fatiguer par cette abondance de latin barbare.

« Remarquons comment, en été, les animaux,

les vaches surtout, sont persécutés par de grosses mouches, et n'ont que leur queue pour se défendre. Ces mouches sont les démons qui nous tentent de concupiscence et d'autres vices, contre lesquels nous devons avoir recours *ad caudam nostram*. Mais on demandera : — *Quæ est hæc cauda ?* O douleur ! et je le dis dans toute l'amertume de mon cœur, ce n'est pas la queue de nos demoiselles *domicellarum nostrarum* dont la superfluité ne sert qu'à balayer le plancher au lieu de vêtir les pauvres orphelins, les veuves et les indigents qui meurent de froid ! Ce n'est pas non plus la queue des prélats qui traînent aujourd'hui après eux des chiens et des laquais accoutrés à la façon des gens d'armes... Cette queue, c'est la pensée de la mort dont nous devons nous accoutrer, car le Seigneur n'a jamais admis le sacrifice des animaux qui n'ont pas de queues. » (*Sermon du vendredi* post cineres *de la* 2e *série quadrag.*)

On sent, même dans ces fantaisies presque burlesques, le trait acéré lancé aux oppresseurs et la main amie tendue aux faibles et aux opprimés. Le cordelier Olivier Maillard n'a pas la langue moins librement pendue que son confrère, et son intention n'est pas moins louable. Ecoutez cette verte semonce adressée (*sermo* XXVIII

éd. de 1526) aux bourgeois qui louaient leurs maisons aux prostituées :

« O macquerellæ et meretrices, et vos bur-
« genses qui locatis domos ad tenendum lupa-
« naria, ad exercendum suas immundicias et ut
« lenones vadant. Certè ! et in conspectu domini
« testor ! miror quod terra non aperitur ad ab-
« sorbendum vos sicut Dathan et Abyron. Non
« habetis undè vivatis, domini mei, *n'avez-vous*
« *de quoi vivre, messieurs?* Vultis vivere de pos-
« terioribus meretricium ! » Dans ce dernier trait, l'ironie dédaigneuse l'emporte sur l'indignation ; et les bourgeois, *burgenses*, auxquels il s'adressait durent être d'autant plus humiliés de se voir jeter un reproche aussi cru à la face, que l'hypothèse presque obscène employée par Maillard peignait mieux le résultat d'une telle location.

Ailleurs, *sermo* XLV, il souhaite aux jeunes femmes un grain de beauté d'un singulier modèle : « Vos juvenculæ mulieres qui habetis frontem latam et ostenditis, bonum esset quod haberetis unum granum *de lèpre* in fronte, et aliud in nazo, et discatis in nomine Jesu portare *des clicquettes.* » Ces clicquettes qu'il ne latinise pas sont des espèces de longues castagnettes d'os dont se servaient les lépreux pour avertir de

leur dangereuse approche. Au sermon XIX de sa première série quadragésimale il hasarde un plus grand nombre d'expressions vulgaires qu'il laisse également dans leur idiome naturel : « Qui sunt et quales, qui nunc in domo Dei introducuntur? *Certes chasseurs, ruffiens, ribaulx, paillars, ignorans, ambicieux, aveugles, les yeux bandés* et hujusmodi. » Or, notez qu'il traite ainsi les victimes de la perpétuelle colère des moines prêcheurs, le haut clergé de son temps.

Parler du père Valladier après saint Bonaventure, Robert Holkot et Pierre Dorbelli, c'est faire un saut de plusieurs siècles et sortir un peu du cadre que je me suis tracé. Cependant les sermons de ce prétentieux prédicateur sont un répertoire si bizarre de ces sortes d'écarts de l'éloquence chrétienne, que je ne puis m'empêcher d'en signaler ici quelques saillies en passant. La préface de ses sermons de l'Avent, prêchés à Paris et édités en 1613 sous le titre de *la Sainte Philosophie de l'âme*, est un chef-d'œuvre en ce genre. Il y fait en termes fort libres l'éloge des trois étages du corps de Marie de Médicis ; il loue d'abord le visage qu'il compare à tous les astres, à toutes les pierres précieuses et à toutes les fleurs ; puis le second étage qu'il qualifie ainsi : « Deux fontaines cristallines de lait, deux

magasins de manne, deux sources d'ambroisie, deux fontaines de nectar, deux cannes de sucre, deux cruches de miel, deux plantes de bausme, deux montres de l'horloge intérieur, deux bastions et rampars du cœur, etc. » Il arrive enfin au premier étage des beautés royales : «Le pratelin principal de la génération que l'époux descouvre et admire en se taisant, *absque eo quod intrinsecus latet.* »

Dans cette rare description l'audacieux flatteur se sert avec adresse du fameux *Cantique des Cantiques* dont les docteurs mystiques ont tant répété les sensuelles définitions, bien qu'elles n'aient rien à mon sens que de très-réaliste, surtout si l'on accepte pour l'auteur de ce poëme d'amour le très-voluptueux roi Salomon. Le premier étage des merveilles charnelles de la reine est donc : « tantost un jardin bien clos, tantost une fontaine bien scellée, tantost un puits d'eaues vives, pour ce que c'est là que nous puisons la vie; tantost une gerbe de froment avec une cloison de fleurs de lys, à cause qu'il est pudiquement fécond, etc. » Il ajoute que *ces agréables atours de la nature mesme corporelle*, grâce à la beauté de l'âme, seront *perpetués, voire augmentés en l'éternité.*

Les sermons répondent, du reste, à cette ini-

maginable préface. Le père Valladier se complaît à percer les mystères des nouements d'aiguillettes et des générations diaboliques. A la page 636, il examine en termes de praticien *les trois choses qui concourrent pour donner puissance aux organes que Dieu a ordonnés pour la génération.* Page 100, il fait longuement l'éloge des diverses parties de ces organes qu'il déclare : « d'une perfection presque miraculeuse, représentant en la propagation un rayon de l'immortalité, et qui sont autant esmerveillables que belles, décentes et proportionnées en leur situation. » Il donne, page 969, des détails intimes sur l'accouchement de la Vierge.

Au sermon du lundi après le troisième dimanche de l'Avent, il prodigue les recettes de sorcellerie dont j'extrais la suivante qui pourra ajouter quelque chose à nos petits jeux de société : « Si on faisoit une chandelle de la semence d'un asne, meslee avec de la cire, n'y ayant sur la table que cette chandelle seule, il sembleroit que tous ceux qui sont à table eussent les têtes d'asnes. » Il explique également au même endroit la composition des philtres composés « de simples et de drogues en grand nombre très-cogneues à ce vieux maquereau de Satan, propres et puissantes à porter le corps

à une rage d'amour ou aussi à l'esteindre et à le glacer. »

On pourrait citer sans fin les singularités de l'excentrique père Valladier, car ses sermons seraient mieux sous le titre de : *Variétés et cas estranges* que sous celui de *Philosophie de l'âme* qu'il leur a donné. Je n'ajouterai plus que cette drôlatique kyrielle d'épithètes qu'il adresse à ceux qui doutent de l'immortalité de l'âme : « Ce sont, dit-il, quelques pédants crottez, vieux peteurs, songe-creux, écervellez, grimasseux, très-idiots et très-brutaux. » (*Page* 177.)

Ce père Valladier a outre-passé, on l'avouera, les extrêmes limites de la fantaisie, surtout si l'on réfléchit que tout cela est déclamé avec prétention et pédantisme. On ne rencontre plus chez ce prédicateur de cour la naïveté, le feu de l'improvisation, ni le feu de charité qui sont de si puissantes excuses aux licences de ceux qui l'ont précédé. La flatterie outrée de la préface à la reine, femme d'Henri IV, indique la voie nouvelle où vont se lancer les orateurs de la chaire ; le zèle de colère contre l'oppression du fort et la sympathie pour les souffrances du faible vont s'amoindrissant sensiblement, la décadence est déjà commencée.

Si, cinquante ans plus tard, l'ampleur oratoire

de la forme n'était parvenue à voiler avec art la défaillance du large sentiment chrétien, dont nous avons admiré la puissance chez les libres prêcheurs d'autrefois ; si le sermon fleuri, stylé et disert n'avait pas réussi à prendre rang dans la haute littérature du siècle de Louis XIV, l'éloquence chrétienne aurait couru un grand danger, celui de retentir longtemps dans le vide, sans auditeurs et sans écho.

CHAPITRE IX.

LES DÉTAILS DE MŒURS DES VIEUX SERMONNAIRES.

QUAND on parcourt les pénitentiels du moyen âge, on est frappé tout d'abord de la minutieuse précaution avec laquelle sont dressés ces sortes d'examens préparatoires, à l'usage des pénitents chrétiens. De la peccadille jusqu'au crime, les échelons sont scrupuleusement remplis, rien n'y manque; on pourrait même dire que ces *memoranda* du confesseur et du confessé sont beaucoup trop complets, si l'on ne réfléchissait à la naïveté d'impudeur de certaines périodes historiques du passé. Il y avait danger pour l'innocence à s'aider de ces répertoires de vices, inventés par un excès de zèle incompréhensible

aujourd'hui Non-seulement tous les péchés y étaient rassemblés avec leurs variétés infinies et leurs sommités monstrueuses qui nous semblent à distance d'impures fantaisies, mais encore les intentions, les pensées, les désirs, les rêveries même les plus involontaires y faisaient l'objet d'aveux possibles de la part de l'âme humiliée dans l'ombre du confessionnal, et de questions particulières à adresser par le juge de ce tribunal intime.

Or, si l'on songe que nulle personne vivante, si haut ou si infime que fût son rang sur la terre, n'échappait à cette enquête sans réticence et sans voile des passions humaines; si l'on pense que ce procès à huis clos des faiblesses mondaines s'instruisait patiemment, à l'écart, à demi voix, sous l'impression fascinatrice de croyances terrifiantes, c'est-à-dire de manière à donner un résultat de vérité que nul inquisiteur religieux ou civil n'atteignit jamais, on comprendra qu'aucun écrivain n'ait pu nous transmettre aussi exactement le portrait des vieux siècles, que ceux dont l'oreille était sans cesse ouverte à leurs plus inavouables secrets.

Ce dernier chapitre pourrait donc à lui seul composer un volume plein de piquants renseignements que ne donne pas l'histoire, avec ses

allures officielles et guindées. A chaque page des vieux sermonnaires, ces reflets du confessionnal et du foyer d'autrefois, on découvre les traces des vices particuliers aux époques où leurs auteurs ont vécu. Brutalités, rapines, jurements, blasphèmes, fraudes, appétits désordonnés et féroces, excentricités publiques et privées des princes, des prélats, des clercs, des juges, des gens d'armes, des marchands, des nobles et des vilains, tout y a sa part de critique et son feuillet séparé. On y trouve des indications de costumes, des descriptions de jeux, des particularités professionnelles, des marchés d'amour, et jusqu'à des recettes culinaires comme celles contenues dans le *Quaresme allégorié* réimprimé à Paris en 1565.

Ce dernier aspect de peintres de mœurs, fidèles et consciencieux, complétera la physionomie originale des libres prêcheurs, et sera le dernier point de vue de l'examen dans lequel l'extrême intérêt de leurs œuvres nous a irrésistiblement engagés.

La piété est une vertu proverbialement acquise à la mémoire de nos aïeux ; il serait difficile de mettre en doute leur robuste dévotion. Mais de quelle nature étaient cette piété et cette dévotion? Nous avons déjà pu nous apercevoir qu'il y avait

bien de la superstition et du paganisme dans leur fait. La Pragmatique Sanction nous a appris que les églises servaient à une foule d'usages au moins profanes : on y faisait des mascarades sacriléges, on y jouait des pièces de théâtre souvent très-décolletées, on y dansait, on y sautait, on y mangeait ; et pourtant ce n'est pas encore tout ce qu'on y faisait. Ecoutez ce que dit sur ce point le vénérable Pierre de Verceil, de l'ordre des frères mineurs, qui prêchait en Italie au commencement du quinzième siècle.

« Quelques-uns viennent à l'église pour regarder, quelques-uns pour acheter, d'autres pour y chanter, ceux-ci pour y jouer, ceux-là pour y danser ; mais ce qui est pire encore, il s'en trouve qui viennent dans le lieu saint pour y pratiquer leurs fornications dans l'ombre, *ut ex hoc preciosum Christi corpus et sanguis fiat rufianus fornicantium.* En 1405, il arriva à Lodi, pendant qu'un moine de notre ordre prêchait dans la cathédrale, un jour où l'on fêtait la Vierge Marie, qu'un ribaud et une ribaude *quidam ribaldus et ribalda,* furent surpris en flagrant délit de luxure, derrière l'autel de Saint-Catherine. O libertinage effréné ! ô diabolique génération ! *facere de templo Dei prostibulum !....* Quiconque violera le temple du Seigneur sera perdu pour

un tel crime. Peut-être doit-on expliquer cela à la lettre, peut-être de telles femmes seront-elles perdues en accouchant, *in partu.* » (*Sermo* XXXIII *Quadrag.*)

« Si les murs des églises avaient des yeux et des oreilles, s'écrie à son tour Olivier Maillard, je crois qu'ils nous conteraient de merveilleuses choses. O pauvres prostituées, *vos ostenditis vultum vestrum et facitis ibi vestras infames locutiones et signa impudica et inhonesta.* » (*Fol.* LXXII, *édit.* de 1526.) Ailleurs le même Maillard s'étonne que les saints, dont les reliques se trouvent dans les églises ainsi profanées, ne sortent pas de leurs châsses pour arracher les yeux aux paillardes et à leurs ribauds. Au sermon XXVI de l'éd. de 1513, il parle de celles qui portaient les noms de leurs meilleurs amants dans leurs Heures « in Horis suis suorum amansiorum nomina, utpote : *vostre loyal*, *vostre mignon*, *vostre serviteur*, *vostre trétout*, filia dyabolica ! »

Cette dernière coutume est plus élégante et moins coupable, il s'agissait ici de pécheresses d'un ordre plus élevé. Dans la citation suivante, Menot va nous décrire avec son langage hybride la tenue des gentilshommes à l'église. Il s'agit d'abord de la généralité : « Est ecclesia, tamen *vous en faictes* vestrum lenonem. *Si une truande*

velit facere mercaturam cum adultero dicit illi : — Invenietis me in tali ecclesiâ *à telle heure,* et tunc loquemur de negocio. *Aussi en prenant de l'eau bénite ne vous prend-il pas envie de rire en pensant à de telles dissolutions et dérisions?* » Puis venant immédiatement aux gens du grand monde il ajoute : « *Si ma dame* sit in ecclesiâ *et* « *arrive ung gentillatre,* tunc oportet quod do- « micella, pro manutendo consuetudines nobi- « litatis, surgat in medio populi, omnibus Deum « laudantibus, et sacerdote habente corpus « Christi super altare, vadit et osculatur eam « *bec-à-bec.* Ad omnes diabolos talis modus fa- « ciendi, et etiam *la manière et la coutume* post « quam sit Deo talis irreverentia ! » (*Sermon* II « *après le* 4e *dimanche du Carême.*) »

Quant à l'observation du dimanche et des fêtes, elle était bien loin d'être aussi rigoureuse qu'elle l'est à présent à New-York et à Londres. « Quomodo festa servantur (dit Menot au sermon suivant)? *les boutiques sont ouvertes* et dominicis diebus et festivis, lupanaria sunt publica, et generaliter transgredimini precepta Dei et Ecclesiæ. »

Il faut du reste avouer, à la décharge des paroissiens, que le clergé du temps ne prêchait guère d'exemple; nous avons déjà écorné le

sujet du relâchement ecclésiastique, dans le chapitre des princes de l'Église; mais le clergé inférieur ne le cédait guère à ses chefs; les sermonnaires sont remplis de détails presque incroyables sur ce scabreux sujet: il n'y a vraiment que l'embarras du choix. Et d'abord de quelle nature était la vocation divine qui comblait les rangs du sacerdoce? On répète souvent parmi nous que le clergé se recrute maintenant dans les rangs des pauvres de fortune et des pauvres d'esprit; que la faiblesse du corps et la difformité décident les pères à consacrer à Dieu leurs enfants disgraciés. Ces plaintes supposent qu'on agissait tout autrement dans le bon vieux temps. Guillaume Pepin va nous répondre à ce sujet.

« La multitude d'infirmes languissants, aveugles, boiteux et paralytiques qui, dans l'Evangile de ce jour, sont dits attendant le mouvement des eaux de la piscine, nous désigne la multitude de ceux qui sont à la lettre viciés de corps, comme boiteux, bossus, borgnes et autres de ce genre, *utpotè claudi, gibbosi, monoculi et hujusmodi*, qui, à cause de cela, sont par leurs parents placés dans les charges de l'Eglise, surtout quand ils sont de bonne maison, *quia viles essent in sæculo et inapti ad malitiam.* » (Feria sexta post

prim. dom. Quadrag.) Olivier Maillard confirme ainsi ce témoignage dans son treizième sermon de l'édit. de 1526 : «Vous, messieurs les bourgeois, si vous avez un fils défectueux ou monstrueusement conformé, vous sentez le besoin d'en faire un ecclésiastique, et ainsi de vos filles... Or ces boiteux n'entrent pas dans l'Eglise avec une bonne intention, mais bien pour en obtenir les bénéfices, et cela encore non par voie droite, *sed per intercessionem meretricium et concubinarum.* »

Les ascètes étaient devenus rares, on n'en voyait guère plus qu'au milieu de nous. Il y avait sans doute des jours et même des semaines d'abstinence ; le Carême, l'Avent et certaines vigiles de grandes fêtes étaient généralement consacrés aux jeûnes et aux austérités ; mais après ces temps de pénitence, les appétits vivaces reprenaient le dessus ostensiblement, largement, impudemment. Nos pères étaient plus spontanés et moins dissimulés que nous ; chez eux pas de milieu entre la débauche et l'abstinence ; de grandes expiations succédaient à l'instant à de grands scandales. Quand on violait la loi, c'était publiquement, tout le monde le savait ; quand la conversion touchait les cœurs, c'était ouvertement et sans respect humain. La dissimulation mise depuis à la mode par la cé-

lèbre société de Jésus, et le respect de l'opinion publique n'existaient guère alors, le decorum était consacré tout bonnement aux cérémonies publiques. Hors de là, il y avait un sans-gêne, un débraillement d'existence, une naïveté d'allures dont chaque classe de la population donnait l'exemple à qui mieux mieux.

Guillaume Pépin, dans son singulier sermonnaire intitulé : *Sermones quadraginta de destructione Ninivæ*, nous apprend, au chapitre *de destructione aulæ chorizantium*, que les ecclésiastiques ne dédaignaient pas de se rendre à ces réunions joyeuses. « Ibi se immiscent quanquam ecclesiastici cum dominabus, *ce qui est un grand abus.* » Et cependant à ces fêtes diaboliques on trouvait, ajoute-t-il, « mimi et histriones qui, cum instrumentis suis musicalibus, sonare faciunt nephandas cantiones; ubi sunt etiam viri larvati et alii non larvati, *des gens masqués et non masqués*, saltantes usquè ad solarium domus, *jusqu'au plafond*, et effigiantes motibus corporis ea quæ à musicalibus instrumentis canuntur. » Ce qui revient à dire que les prêtres allaient très-bien au bal masqué, bien que les danses n'y fussent pas plus chastes que de nos jours.

Dans ses sermons de Carême, il nous dépeint très-vivement la manière orgueilleuse dont les

nonnes de sang noble comprenaient l'égalité évangélique que l'on se serait au moins attendu à voir pratiquer dans l'enceinte des couvents. Après avoir parlé de l'orgueil insupportable et des habitudes mondaines des moines de grande maison, il ajoute (*Feria V post prim. dom. Quadrag.*) : « Ainsi en est-il d'une quantité de religieuses qui ont plus de vanité que de piété ; elles marchent dans la pompe et l'arrogance, mieux vêtues que leurs sœurs qui sont restées dans le siècle. Elles s'en vont comptant leurs pas, *incedendo dinumerant gressus suos*, traînant des robes à queues à la façon des paons, ayant une ou plusieurs servantes pour le service de leurs cellules ou plutôt de leurs très-vastes appartements ; elles ne souffrent pas qu'on les appelle sœurs, mais bien Mesdames, parce qu'elles se disent du sang d'Abraham, c'est-à-dire de noble et magnifique extraction. »

Au 4e sermon après le 3e dimanche, le même Pépin parle d'un abbé de Poitou « qui condamnait ses subordonnés convaincus du péché de la chair à lui payer une pinte de vin blanc, *unam pintam vini albi*, parce qu'il aimait beaucoup ce genre de vin ; il y faisait ajouter quelques livres de beurre frais, *butyri recentis* et une certaine quantité de pain. » Il déclare du reste que cette exaction est

injuste : « Il est très-mal de punir si exactement les légers méfaits des pauvres et des simples, lorsqu'on laisse évader de gros et puissants mylords, *grossos milordos et potentes*, pour de nombreux et inavouables scandales. »

Si l'on veut savoir de quel genre étaient ces inavouables scandales, il faut se reporter au bon vieux temps où se cultivaient certains vices hideux qui heureusement ont disparu avec la lèpre. Dans son recueil quadragésimal et allégorique sur la destruction de Ninive, Guillaume Pépin nous révèle, au sermon *de destructione prostibuli*, certains raffinements du péché de luxure auxquels il serait difficile d'ajouter foi, si les pénitentiels de l'époque ne les avaient soigneusement enregistrés. Voici un exemple de ces énormités impures; nous nous garderons bien de le traduire en français :

« Audivi a fide digno viro, *dit G. Pépin*, nar-
« rari de quodam priore religiosorum possiden-
« tium, *de religieux pouvant avoir une fortune*
« *privée*, qui continuavit in peccato bestialitatis
« cum caniculâ suâ, per annos XXV; cumque
« haberet processum contrà quemdam potentem
« virum, ratione cujusdam magnæ possessionis,
« alter stomachans contrà eum, cepit fingere
« voces et latratus caniculæ, etiam judice se-

« dente pro tribunali; jam enim, aliquantulum, « peccatum dicti prioris venerat ad lucem.... Ex « quo facto, dicitur prior intimè obstupuit et « incedit in febrem continuam quæ eum, in « brevi, extinxit. »

Il ajoute que le neveu du prieur qui avait succédé à son oncle ayant permuté ce prieuré avec un clerc laïc, ce clerc détenait encore *hanc abbatiam pinguem*, quand il raconte cette histoire.

Maillard, Menot, Barelete et leurs confrères ne tarissent pas sur le dérèglement presque régulier du clergé qu'ils avaient sous les yeux; beaucoup de prêtres étaient ouvertement concubinaires. En parlant des excès des sergents et des gens de guerre *qui non sunt amici ecclesiæ* (*Feria* II *post dom.* IV *Quadr.*), Menot s'écrie : « Vultis dicere *que ung tas de gensdarmes avollés* cum primo intrant villagium, per prima requirunt : — Ubi est domus sacerdotis? Ubi est sua meretrix? Eum sæpe verberant *et à grand tort.* » Ces gueux de gens d'armes, selon lui, sont excommuniés *par le fort de leur teste et ipso facto.*

Ailleurs, 1er dimanche de Carême, il demande si l'on doit absoudre les gens chez lesquels le vice est enraciné, et il pose ce cas significatif : « Casus est talis : filia seducta quæ fuit per annum inclusa cum sacerdote, cum poto et cochleari, *à*

pot et cuiller, hodiè venit ad confessionem, et cràs debet ire ad dormiendum cum canonico vel cum alio sacerdote. »

Olivier Maillard n'est pas moins explicite : « Quid pejus, *dit-il* (*sermo* XXXVII), quod portare tunicam sanctitatis, ut religiosi nostri illius temporis, et tenere meretrices in cameris suis ! » Et au sermon XXIV, « Et vos, domini religiosi, quale exemplum datis secularibus, quandò vadatis ad lupanar ? »

Ce n'est pas tout : dans le chapitre si plein de curieux anachronismes *de destructione abbatiarum civitatis Ninivei*, Guillaume Pépin nous apprend que l'on prêtait à gros intérêts dans certains monastères qui servaient ainsi de maison de banque.

Ceux qui se sont fait en imagination un moyen âge angélique, tout confit en dévotion, auront peine à croire ces irrécusables témoignages ; ils supposeront que ces fougueux prêcheurs se sont laissés aller à exagérer le mal ; mais qu'auraient-ils gagné à déconsidérer ainsi leurs propres confrères ? D'ailleurs la Pragmatique Sanction avec son autorité historique nous confirme, dans son décret XVIII, *de concubinariis*, la plus grave de ces révélations. « Tout clerc, de quelque condition qu'il soit, état religieux, di-

gnité pontificale ou toute autre prééminence, qui, après avoir eu connaissance de cette Constitution, (c'est-à-dire deux mois après sa publication dans les églises cathédrales, les diocésains étant tenus de publier ladite Constitution dès qu'elle aura été notifiée), sera trouvé vivant à l'état de concubinage public, *concubinarius publicus*, devra être privé, *ipso facto*, du tiers du revenu de tous ses bénéfices, etc. » On voit qu'il s'agit seulement ici du délit public, le fait dissimulé avec décence n'était pas atteint; et encore le décret accordait-il aux coupables un terme honnête pour prendre de moins scandaleuses dispositions.

Si ceux que leur profession devait engager à servir de modèles vivaient avec aussi peu de retenue, qu'étaient donc les mœurs de la masse? Dans ces siècles de dissensions civiles et de guerres perpétuelles où l'instabilité de la fortune était à son apogée, les bourgeois et les hobereaux, aussi bien que les artisans et les prolétaires, avaient de rudes moments à traverser; ne pas se laisser mourir de faim était souvent un grand problème à résoudre. Pendant qu'ils luttaient avec la misère, leurs femmes et leurs filles étaient sans cesse provoquées; elles avaient d'ailleurs devant leurs yeux l'exemple des rois et des

grands qui affichaient officiellement l'adultère.

Nous avons vu déjà comment les femmes se procuraient les bijoux et la toilette. Les prédicateurs ne tarissent pas sur la vente qu'elles faisaient de leur pudeur, dans toutes les classes de la société ; le nombre des entremetteurs qui les harcelaient était effrayant. Les mères elles-mêmes engageaient souvent leurs filles à gagner leur dot aux dépens de leur honneur : « Habemus, dit Maillard, matres quæ sunt maquerellæ filiarum suarum et faciunt eis lucrari matrimonium suum ad pœnam et sudorem sui corporis. » Le monde était plein de gens qui pour être agréables aux puissants se faisaient, sans rougir, *lenones*, *procuratores*, *maquerelli*, *ruphiani*, etc. Les vieux sermonnaires fulminent à chacune de leurs pages contre les infâmes auxquels ils donnent ces dénominations. On comprend que ce déplorable commerce, qui existe encore très-actif dans le royaume de Naples, prospère partout où certaines classes n'ont besoin pour être riches d'aucun effort d'intelligence ou d'activité.

La prostitution était la plaie vive de la seconde partie du moyen âge où ces censeurs de la religion faisaient entendre leur voix. Elle envahissait toutes les rues, malgré les édits qui cherchaient à la limiter, elle s'installait dans les

étuves, et finit par décrier tellement ces bains orientaux si nécessaires à l'hygiène publique, que les prédicateurs les poursuivirent de leur anathème jusqu'à leur entière disparition. On la retrouve dans les hôtelleries et dans les tavernes; voici le langage que Menot prête à ses contemporains : « Nous ne pouvons toujours avoir nos épouses pendues à nos ceintures, ni les porter dans notre manche, et pourtant la jeunesse ne peut se passer de femmes. Souvent en arrivant aux tavernes, aux hostelleries, aux étuves *et alia bona loca,* nous trouvons là des servantes parfaitement instruites et qui se contentent de peu; est-il donc si mal d'en user comme de nos propres femmes? » (Sermon du samedi après le IIIe dimanche de Carême.)

Ainsi la chose paraissait toute naturelle, si naturelle même que Messieurs du Parlement, juges et avocats, louaient leurs propres maisons, *ad tenenda lupanaria;* là-dessus Pépin, Maillard et Menot sont exactement du même avis. Ecoutez ce que dit très-crûment ce dernier : « Clama contra dominos etiam parlamenti qui locant suas domos lenonibus, ruphianis et meretricibus, et sciunt quod ibi faciunt lupanaria; et sic fovent quod punire deberent *plains bordeaulx. Velà bel honneur pour gens de judicature* facere talia pec-

cata. » (*Feria* III *post prim. dom. Quadrag.*)

Mieux encore, au témoignage du même prédicateur, les sergens et *executores justiciæ* pourvoyaient eux-mêmes les maisons de prostitution et vendaient les pauvres filles qui avaient *clochié uno pede rufianis*, afin de payer leur charge : « Paillars et gens de vostre sorte, vous la venez enlever et fault que la pouvre misérable marche, *vel aliter cogetis eam* en la frappant à grans coups de plat d'espée *super humeros*; *sub umbra et specie quod emistis officia vestra, dicitis quod estis executores justiciæ.* Aussy sont bien les dyables exécuteurs de justice divine ! » (Mercredi après le IIIe dimanche.)

Toujours la même charité pour le faible, fût-il coupable, et la même indignation contre l'iniquité. Mais venons à de plus agréables découvertes dans ce vaste champ du passé, à des détails moins connus de la vie de nos pères ; et puisque nous tenons ouvert le recueil de Menot, continuons à consulter ce merveilleux réaliste. Dans le même sermon d'où j'ai extrait ce dernier fragment, je trouve un renseignement très-précieux sur la liberté du théâtre que j'étais loin de supposer si grande à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Afin qu'on ne m'accuse pas de forcer la traduction pour faire remonter

le vaudeville à quatre cents ans, je laisse le passage dans son texte que voici :

« Et quod pejus, si sit aliquis qui fecerit ali-
« quod malum secretum, venient alii et com-
« ponent de eo cantilenas, et eum nominabunt
« per nomen et cognomen ; vel oportebit com-
« ponere facetias et eas ludere super theatra, et
« sic dehonoratur et diffamatur personna. »
(*Feria tertia post dom.* III *Quadrag.*)

Ainsi cette désignation diffamatoire que les Grecs du temps d'Aristophane exprimaient par les traits de la victime figurés sur le masque, les contemporains de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, moins scrupuleux encore, se la permettaient en nommant par leur nom et leur surnom les personnes que leurs pièces livraient au rire du public. Ailleurs, dans sa deuxième série Quadragésimale, au 2e sermon du IIIe dimanche, le même maître nous apprend que le Français a toujours été mobile dans la mode et la couleur de ses habits.

« Si vous allez à la foire de Lyon, vous y trouverez des Flamands, des Lombards, des Allemands, des Anglais, des Vénitiens, des Espagnols, etc., lesquels vous reconnaîtrez à l'instant à leurs habits. Il n'en sera pas ainsi des Français qui changent toujours leur façon de se

vêtir : aujourd'hui ils portent des vêtements ongs, demain, de courts ; ils étaient amples, les voici étroits ; l'habit couvrait le cou, il le découvre à présent. Etonnez-vous si dans cette année on voit courir tant de catharres. On dit qu'à Venise il y a une salle où sont les hommes de toutes les nations vêtus de leurs costumes nationaux : le Français seul est représenté nud, ayant trois aunes de drap sur ses épaules et des ciseaux dans ses mains pour le tailler à sa fantaisie. »

Guillaume Pépin, en parlant du costume des femmes dont la variété est si grande, dit-il, qu'elles semblent en avoir pour chaque jour de l'année, nous révèle une fraude singulière : « Parlons de ces robes doublées aux manches, de soie et de velours, et par derrière *de grossâ et vili telâ.* » Il attribue également les catharres au brusque changement de mode, qu'il rend responsable de bien d'autres incommodités : « Voyez ces manches de femmes qui sont tantôt si étroites que les bras y peuvent à peine entrer, tantôt si follement larges qu'elles pendent jusqu'à terre; et étonnez-vous si ces vaines femmelettes sont remplies en vieillissant de douleurs de tête, de maux de dents, de catharres et autres misères. » (*Feria quinta post dom.* II *Quadrag.*)

La chronique de Monstrelet nous parle d'un

carme Breton, Thomas Connecte, qui prêchait sur les places et ameutait les enfants contre les folles dames et *damoyselles qui portoient sur leurs têtes hauts atours et aultres habillements de paraige*; il sommait ces dernières de lui livrer leurs coiffes surélevées et leurs hennins à larges oreilles en forme de cornes qu'il jetait *dans de grans feux*. « Mais, dit Paradin, qui cite le même fait dans ses *Annales de Bourgogne*, les femmes firent comme les limaçons, lesquels, quand ils entendent quelque bruit, retirent et resserrent tout bellement leurs cornes; mais le bruit passé, les relèvent soudain plus que devant. »

Le Journal du Bourgeois de Paris parle du cordelier frère Richard qui, en avril 1429, mit Paris en grand émoi par ses sermons. Il tonna avec un égal succès contre ces diaboliques ornements de tête : « Et les femmes ardèrent devant tous les atours de leurs testes, comme bourreaux, truffaux (bourres et étoupes), pièces de cuir ou de baleine qu'elles mettoient en leurs chaperons, leurs cornes, queues et grant foison de leurs pompes. »

Ces terribles hennins qui forçaient les femmes à se baisser pour passer sous les portes, partagèrent pendant plus d'un siècle avec les queues et les diaboliques souliers à la poulaine les malé-

dictions des frères prêcheurs. Les poëtes eux-mêmes les raillaient de temps en temps, comme on le voit dans ce fragment du Ms. 1132 (Supplément français, Bibliothèque impériale), que M. Achille Jubinal croit devoir attribuer au vieux trouvère Rutebœuf :

Je ne scey s'en appele potences ou courbiaus
Ce qui soustient leur cornes que si tiennent biaus ;
Mais tant scey-je bien dire que sainte Helizabiaus
N'est pas en paradis pour porter tels labiaus.

Barelete nous renseigne à son tour sur les fards et onguents employés de son temps en Italie : « Cur ponis belletum in facie, vitellum ovi, aquam vitis, unguenta, cerusam? Quare ostenditis faciem tuam ad ignem ? » (*Sermo* XII *Quadrag.*) Et plus loin, en énumérant toutes les *férailles* que portaient les femmes, il prétend qu'il ne leur manque que l'enclume et le marteau, *ut apparerent magistræ officinæ ferrariæ*, pour paraitre des maîtresses de forges. Le même Barelete nous fournit (*sermo* XXXIV *Quadrages.*) de bons détails sur les jeux en usage chez ses concitoyens : « Le jeu du palet ou des quilles convient aux adolescents ; aux hommes faits, celui des échecs ; aux jeunes gens, le jet de la paume et la course ; pour les seigneurs temporels, il faut les histrions, la chasse, les chiens et les chevaux ;

pour les femmes, le jeu de pair ou impair, *par aut dispar;* aux prélats, évêques et cardinaux, conviennent les chats et les singes, bien qu'ils dussent plutôt prendre leur récréation aux livres et aux écritures. » Voilà pour les jeux qui lui semblent licites; ceux qui ne le sont pas sont les jeux de l'épée, « *hastiludia*, parce qu'ils mettent la vie en péril, et les jeux de cartes, de dés *et naiborum* (dont le sens m'est inconnu), parce qu'ils engagent la fortune. »

Guillaume Pépin s'étend longuement sur les jeux dans son chapitre *de Destructione barlenti* (du brelan) *civitatis Ninivei.* Le cadre restreint de cette étude me force à négliger ses curieuses descriptions du *tric-trac*, de *croix ou pile* et d'un autre qui s'appelait *ad primum et secundum.* Thomas Connecte, dont nous venons de parler à propos des hennins, enrichit cette nomenclature des jeux qui amusaient nos aïeux, du XIVe au XVIe siècle, de ceux des *dames* ou *tabliers,* des *quilles*, des *billes et billards*, que, dans son excès de zèle, il jetait, avec les cornes des damoyselles, *dans de grans feux.* Bien qu'il prêchât du temps de Charles VI, il parle des cartes, ce qui prouve avec quelle rapidité se propagea cette facilité commode de perdre son argent, dont on doit, dit-on, l'invention au besoin

de divertir la folie du pauvre fou couronné.

Quant aux détails de cuisine, Menot nous a déjà appris que les cuisiniers des riches avaient le secret de sauces *si friandes qu'on y mangeroit une vielle savatte*; Barelete parle de la vogue qu'obtenait déjà le fromage parmesan dans les potages; mais *le Quadragésimal spirituel*, imprimé vers 1521 par la *veufve Michel Lenoir*, est un véritable trésor en ce genre. Henri Estienne cite, d'après une réimpression de 1565, des fragments de cette curieuse allégorie; nous allons y puiser nous-mêmes, pour l'agrément de nos lecteurs, le menu complet d'un dîner de Carême à la façon des prélats de ce bon temps.

Remarquons d'abord que l'auteur anonyme de ce petit chef-d'œuvre, plein de grâce et de saveur, s'adresse plus spécialement aux femmes; au lieu de mes frères, il dit mes dames, ce qui prouve que le beau sexe formait déjà la majorité dans l'auditoire des vieux prédicateurs. Une première singularité, c'est qu'il fait commencer ce repas par la salade, vieil usage que j'ai vu avec étonnement conservé par les mariniers qui faisaient le cabotage de la Saône et du Rhône avant l'avénement des chemins de fer. « Pour parler spirituellement, dit-il au chapitre I, cette salade, qui est faicte de diverses choses et qui met les gens

en appétit, pouvons entendre la parole de Dieu qui nous doit donner appétit et courage, etc. »

Au chapitre II : « Après la salade, les fèves frittes viennent à la bouche, par lesquelles nous devons entendre notre confession. Quant on veut bien faire cuire les fèves, on les met devant tremper : autrement pas ne cuiront de bonne sorte. Si nous nous voulons amender et corriger de nos fautes, pas ne suffit seulement se confesser à l'aventure, comme font aucuns, mais est licite premièrement mettre tremper en l'eau de méditation sa confession, etc. »

Au chapitre III : « Le pois passé n'est pas à oublier, mesdames, vous le sçavez bien qu'il est de bonne comestion. Par le pois passé autre chose ne chante nostre flûte d'allégorie si non la vraye contrition de cœur. Notez que le pois ne cuit pas bien de l'eau de puits ou de fontaine, mais on le fait cuire de l'eau de la rivière, qui signifie, quant au sens spirituel, que la vraye pénitence ne peut bien cuire, c'est à sçavoir estre parfaicte de l'eau de puits ou de fontaine qui représente les larmes d'attrition, etc. »

Au chapitre IV : « La purée moult est à louer, et est une chose qui moult bien pare les disners de Caresme ; la purée se passe par l'estamine par

laquelle devons entendre le propos de soy abstenir de péché, etc. »

Au chapitre v : « Après la comestion de la lamproye l'on se prend au poisson. Je trouve que la lamproye devant tout autre genre de poisson est bien nutritive, par quoy j'ai voulu comparer restitution à ce poisson. Aucuns sont qui diront par aventure qu'ils n'ont assez d'argent pour acheter ceste lamproye. Communément les lamproyes sont chères, il est vray ; mais elles sont bonnes aussi. Si vous voulez manger de ceste noble lamproye qui est la rémission de vos péchés, vous ne l'aurez pas pour demy-franc, demy-escu, ou un franc, un escu ; mais il est bien force de bailler tout l'argent, les biens et autres choses que vous retenez sans raison de vostre prochain, etc. »

Au chapitre vi : « Le safran qui doit estre mis en tous les potaiges, sauces et viandes quadragésimales s'entend des joyes du paradis que nous devons penser en toutes nos opérations, odorer et sentir, etc. »

Au chapitre vii : « Les orenges sont bonnes aussi en Caresme, selon les médecins. Par l'orenge j'entends la charité que devons avoir envers Dieu, qui est bien dénoté par l'orenge, quant à la couleur et quant aux grains mussés dedans, etc. »

Au chapitre VIII : « Mesdames, vous sçavez qu'il n'est chose plus honneste dedans la main d'une femme qu'un beau bouquet. Ce mois de mars est ouvrier de présenter les beaux bouquets ; car communément en mars croist la belle violette de couleur céleste, d'azur et de pers..... Prenez la violette qui vous donnera bonne odeur, c'est à sçavoir la vertu d'humilité ; car je vous asseure que c'est une vertu qui moult plaît à Dieu, etc. »

Au chapitre IX, le spirituel prédicateur parle des pruneaux « qui sont noirs et de bonne substance et représentent les abstinences de péché, mortification de la chair et jeusnes corporels. » Au chapitre X, viennent les figues par lesquelles « pouvons entendre la mémoire de la saincte passion de Jésus-Christ, qui est une chose qui tient l'estomach fort et de bonne disposition. » Au chapitre XI, ce sont les amandes, les amandes amères surtout, qui figurent *la mémoire de la mort, du jugement et des peines d'enfer.* » Au chapitre XII : « Le miel est une chose précieuse, pour les dames spécialement, lequel est à l'or semblable. Par le miel, je n'entends autre chose que la conversation céleste que nous devons avoir, mesmement au sainct temps quadragésimal,

laquelle doit venir, procéder et distiller du ciel, comme le bon miel précieux. »

Au chapitre XIII : « Puis après le pain blanc, les eschaudées, et le vin ne se doivent en oubli mettre, car c'est le principal du disner. Par le pain et vin pouvons entendre l'acquisition des joyes du paradis. Par les eschaudéez nous entendons la foy que nous devons avoir en un seul Dieu qui est en trois personnes distinctes; et cecy bien appert en l'eschaudée qui a trois cornes, toutesfois les trois cornes ne sont qu'une chose par essence de nature..... Retournons au vin et cognoissons sa nature. Le vin est de deux couleurs, blanc et rouge : le blanc nous donne l'expérience d'aller en paradis, car il fait bon couraige : jambes de vin et audace de joyeuseté; et le rouge fait le bon sens, réduisant en mémoire que le précieux sang de Jésus-Christ a esté tyré tout rouge de son costé pour nostre salut. Ce vin est esleu et choisi entre toutes liqueurs, *electus ex millibus.* »

Au chapitre XIV : « De ce vin dessusdict est faict le bon et savoureux hipocras, claré et pigment. Le roy Salomon le fait et le vend comme il est dict en ses cantiques. Le marchand qui a baillé les drogues, espices et confitures aromatiques est monsieur sainct Paul, qui

de loin comme un vrai marchand les a apportées, c'est-à-sçavoir de paradis. Par ces drogues comme sucre, canelle, graine de paradis, cinamomum et autres choses délicates, nous entendons les diverses espèces et multitudes des gloires de paradis. »

Le chapitre xv parle des potages qui se prenaient au dessert, comme la salade à l'entrée du repas. Au chapitre xvi : « Les serviteurs qui à table doivent servir en caresme sont les exemples des martyrs qui ont souffert grande tribulation pour parvenir en gloire. Chacun nous sert en son office : Sainct Laurent présente le poisson et hareng rosti sur le gril; sainct Jehan l'Évangéliste le poisson bouilli et marée ; sainct Denys et sainct Cosme présentent et offrent les pastés cuits au four, car ils ont été mis en fournaises. Et plusieurs autres servent le poisson frit, ce sont ceux qui ont esté mis bouillir en poisles et chaudières pour le nom de Jésus. »

Le chapitre xvii traite allégoriquement du nettoyage de la vaisselle, de la blancheur du linge et de toute espèce de service concernant *filles, chambrières et ancelles* qui sont comparées aux vierges du paradis. Au xviiie, il s'agit des grâces : « Maintenant, dit le brave prédicateur, en lieu de rendre grâces à Dieu, on

prend un tablier (c'est-à-dire une table à tric-trac), et fait-on les dez dessus courir. Les uns ne demandent que le jeu, et les autres prennent un luc (un luth), et jouent quelques chansons dissolues, et tourdions et basses danses. Et ainsi en lieu de grâces et de l'honneur qu'on deust à Dieu faire, l'on faict honneur au diable qui a esté des jeux inventeur, etc. » Le XIXe chapitre roule sur le même sujet et explique la signification des sept cordes du luth.

Enfin au XXe chapitre : « Comme je voulois oster la plume de dessus mon livre pour le fermer, dit notre prêcheur, l'un de mes neveux me dict : — Dea, mon oncle, vous avez parlé de tout excepté de la dragée, laquelle vous oubliez. — Il est vray, dis-je. Lors je reprins ma plume pour en escrire ce qui s'ensuit. Chacun n'ignore point que la dragée se gouste sus le soir, en lieu de soupper, quand il est jeusne. Nous sommes en temps de jeusner spirituellement, et pourtant si nous voulons jeusner, je trouve qu'il fait bon au soir prendre la dragée, par laquelle j'entens persévérance de bien vivre, etc. »

Cette savoureuse allégorie, qui vient nous renseigner sur l'ancien usage des intermèdes de fruits, à la mode allemande, sur la manie des épices, à la mode anglaise, sur l'estime qu'o

accordait jadis aux vins cuits, sucrés, miellés et drogués, sur la préférence qu'obtenait chez nos aïeux la lamproie si peu goûtée aujourd'hui, nous apprend en outre combien le salut devenait facile à ceux qui savaient trouver, dans la satisfaction même de leurs appétits raffinés, le sens mystérieux des volontés divines.

Voulez-vous des formules de jurements ? Maillard vous en donnera : « Je maulgrée Dieu ! En despit de Dieu ! Mauldit soit Dieu ! *Cur mihi fecit hoc Deus ?* Il m'a fait grant tort. » Menot vous apprendra que les nobles seuls croyaient avoir le droit de jurer : « *Dicunt* qu'il n'appartient pas à villain de renoncier Dieu. » Voulez-vous savoir si, avant la venue de saint Vincent de Paul, la vie des enfants était mieux protégée qu'en Chine ? Barelete s'écriera : « Clamant latrinæ latibula ubi sunt pueri suffocati ! » Pierre Dorbelli nous dira qu'on en sacrifiait pour en faire des remèdes et des philtres d'amour (*sermo* XIII). Vous faut-il des détails de chasse et de pêche ? Lisez le sermon, pour le dimanche de la Passion, de Pierre Marini, moine augustin et aumônier de René d'Anjou, comte de Provence. Dans un autre sermon, où il expose la vie du patriarche Abraham, le même prédicateur nous fait connaître assez plaisamment que le métier

d'entrepreneur de mariages, qui brille avec éclat aujourd'hui sur la page d'annonces de tous les journaux, était déjà cultivé de son temps, et que cette sorte de courtiers étaient encore, au xve siècle, ainsi que la plupart des médecins et des gens d'affaires, de religion et de race juives.

En fouillant avec attention et discernement dans ces œuvres des moines, dont le latin est si peu digne de Cicéron, on en ferait jaillir une quantité de révélations semblables. On recueillerait facilement dans ces homélies sans art, mais chaudement accentuées, des témoignages vivants, et d'autant plus sûrs, que leurs auteurs n'ont pas dédié ces documents précieux à la postérité ; s'ils sont sortis de leurs bouches, ce n'est que comme compléments de leur but principal, la moralisation de leurs contemporains. Sous les lourdes couvertures aux cuirs gaufrés qui habillent ces premiers produits de l'imprimerie, il y a les éléments d'une histoire de mœurs, siècle par siècle, plus piquante et plus affirmative du progrès surpris, pour ainsi dire, à chaque mouvement de la vie réelle des peuples, que dans tous les raisonnements, même les plus justes, théoriquement entassés.

ÉPILOGUE.

La fin de cette étude sur les libres prêcheurs, nous ajouterons un dernier mot, destiné à servir de réponse à une objection qui naîtra naturellement dans l'esprit du lecteur. En voyant ces vieux directeurs de la conscience européenne critiquer les abus avec tant de verve, attaquer les vices avec tant de courage, surtout les vices et les abus de la force et de la domination arbitraire; en lisant leurs mâles réprimandes qui me les ont fait comparer justement aux tribuns les plus osés, et leurs railleries sans réticence qui les égalent aux plus mordants satiriques, on s'étonnera que ces orateurs si hardis aient conclu si vaguement, qu'ils n'aient pas indiqué de remèdes plus efficaces aux maux qu'ils signalaient.

Certes, personne n'aurait pu mieux que ces secrétaires intimes de l'âme, aux époques ferventes des pratiques romaines, indiquer le point précis où en était la conscience des foules à chacune des étapes séculaires de l'humanité. Ils pou-

vaient renseigner à coup sûr les oppresseurs, sur le degré de patience que contenait l'âme des opprimés ; ils pouvaient eux-mêmes proposer les réformes dont le besoin positif leur était révélé ; leur intelligence, sondant chaque jour la dose de crédulité des masses, aurait dû proportionner l'élargissement des divins symboles au progrès de la raison ; l'ont-ils fait ? Nous croyons avoir montré que, jusqu'au moment où éclata la grande protestation de la Réforme, ceux d'entre eux qui ne se tenaient pas dans les généralités mystiques ont essayé de prévenir les explosions irrégulières, en signalant régulièrement les excès et les dangers.

Cependant, les idées régénératrices, les plans nets, les indications franchement progressives se trouvent peu dans les vieux sermonnaires ; c'est réellement la partie faible de leur œuvre retentissante. J'aurais pu, sans doute, combler cette lacune en ajoutant à ce livre un chapitre où j'aurais rassemblé les aspirations plus claires, les plans mieux dessinés et plus positivement mûris de certains utopistes de la chaire. Abailard, Roger Bacon, Eustache de Pavilly, Savonarole, Campanella et quelques autres étaient prêts à me fournir des documents très-concluants ; mais ces génies qui devançaient l'avenir n'étaient, il

faut l'avouer, que des personnalités exceptionnelles dont les hardiesses avaient peu d'échos chez leurs confrères.

Le côté réformateur manquait à l'esprit des prédicateurs d'autrefois, comme le sentiment du progrès fait défaut à l'esprit des prédicateurs d'aujourd'hui. La raison de cette difficulté, de cette répugnance à formuler un mieux possible en faveur des sociétés terrestres est simple, elle tient à la sincérité même de leur foi religieuse. Nous l'avons dit, ils croyaient, comme leurs contemporains, à la malédiction de la chair, la terre était pour eux une vallée de larmes ; leurs investigations morales avaient pour limites infranchissables des traditions ascétiques qui faisaient de la mort l'unique but de cette vie. Or, je le demande, quelle importance pouvait avoir dans leur pensée l'augmentation du bien-être dans ce lieu d'exil, où, par sentence divine, l'humanité devait, jusqu'à la consommation des siècles, trembler, expier et pleurer ?

TABLE DES CHAPITRES.

Pages.

PRÉFACE. 1

CH. Ier. — Les Moines frondeurs des Princes temporels. 15

CH. II. — Les Moines frondeurs des Princes de l'Église. 32

CH. III. — Les précurseurs de la Réforme. . 51

CH. IV.—Les Mystiques et les Légendaires. . 71

CH. V. — Les Miracles et interventions surnaturelles. 95

CH. VI. — Opinions sur la vie future. . . . 116

CH. VII.— Contes et apologues des vieux prédicateurs. 136

CH. VIII.—Les Fantaisistes et les Rabelaisiens. 157

CH. IX. — Les détails de mœurs des vieux sermonnaires. 178

Épilogue. 207

Pièces justificatives. 213

Paris. — Imp. de Pommeret et Moreau, 42, rue Vavin.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

OU

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS.

ANTOINE DE VERCEIL. Sermones Quadragesimales fratris Antonii de Vercellis, ordinis Minorum de observantia. Venetiis, Albertinus de Lisona, 1505. In-8, gothique.

BARELETE. Sermones fratris Gabrielis Barelete sacre pagine professoris divi ordinis fratrum predicatorum, de tempore Adventus, Quadragesime, Pasche, Ascensionis, Pentecostes, de Sanctis, de quot et quibus.... Impeusis circumspecti viri archibibliopole Joannis Rynman de Oringau in officina industrii Henrici Gran, in oppido imperiali Haguenau civis impressi. In-4, gothique.

BELTRAME (Fra) da Ferrara. Libro devotissimo chiamato spechio de prudentia. Venecia, Bartholomeo de Zani da Portese, 1505. In-4.

BOUCHER (Jehan). Sermons de la simulée conversion et nullité de l'absolution de Henry de Bourbon, prince de Béarn, prononcés en l'église S. Merry à Paris, en aoust 1593. Paris, G. Chaudière, 1594. In-8.

CÉSAIRE D'HEISTERBACH. Cæsarii Heisterbachensis libri XII illustrium miraculorum et historiarum memorabilium. Coloniæ, Birckman, 1599. In-8.

L'édition d'Anvers, 1605, est tronquée.

CHRONIQUE SCANDALEUSE (par Jean de Troyes). La cronique du tres-chrestien et victorieux roy Loys unziesme du nom (que Dieu absolve). Paris, Galliot Du Pré, 1558. In-8.

Edition très-rare. Sur le dernier feuillet, on voit la marque suivante du libraire Galliot Du Pré.

CLEMANGIS (Nicolas de). Tractatus de corrupto Ecclesiæ Rom. statu (edente Leonharto Huttero). Wittebergæ, 1608. In-4.

DE BESSE (Pierre), aumosnier de monseigneur le prince de Condé. Conceptions théologiques sur les quatre fins de l'homme, preschées en un Advent, l'an 1605. Paris, Nic. du Fossé, 1609. 2 vol. in-8.

DE GORRA (Nic.). Fundamentum aureum omnium anni sermonum. Paris, Nic. de La Barre, 1509. In-8, gothique.

DORBELLI. Sermones hortuli conscientie fratris Petri Dorbelli super epistolas quadragesime. Lugduni, Engelhard Schultis, 1491. In-4, gothique.

ESTIENNE (Henry). L'introduction au traité des merveilles anciennes avec les modernes, ou traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote. (Genève), l'an 1566, au mois de novembre. In-8.

FLEUR DES COMMANDEMENS (La) de Dieu, avec plusieurs exemples et auctoritez extraictes tant de sainctes escriptures que d'aultres docteurs et bons anciens pères, lequel est moult utile et prouffitable à toutes gens. Paris, Anthoyne Bonnemere, 1525. In-fol., gothique.

GAGUIN (Robert). La Mer des cronicques et mirouer hystorial de France (trad. par Pierre Desrey, de Troyes). Paris, 1536. In-fol., gothique.

GILLES (Nicole). Les tres-elegantes, tres-veridiques et copieuses annales des tres-preux, tres-notables, tres-chrestiens et tres-excellens moderateurs des belliqueuses Gaules. Paris, Guill. Bossozel pour Jehan Petit. 1528. In-fol., gothique.

GUICCIARDINI (Francesco). L'Historia d'Italia. Firenze, L. Torrentino, 1561. In-folio.

HEROLT (Jean). Sermones discipuli de tempore et de sanctis et Quadragesimale eiusdem... cum casibus papalibus et episcopalibus... Impressus Rothomagi in officina magistri Petri Oliverii, venales habentur Cadomi in officina Michaelis Angier. 1518. In-4, gothique.

Sur le titre de cette rare édition, on voit la marque suivante de Michel Angier de Caen.

HOLKOT (Robert). In proverbia Salomonis explana

tiones locupletissime. (Paris, Jeh. Petit.) 1510. In-4, gothique.

JUVÉNAL DES URSINS, archevêque de Rheims. Histoire de Charles VI, roy de France, publ. par D. Godefroy. Paris, Imprimerie royale, 1653. In-fol.

LACTANCE. Lepida Lactantii Firmiani opera accurate castigata. Parisiis, pro Johanne Petit, bibliopola, 1518. In-4.

Quoique portant le nom du célèbre imprimeur Jehan Petit, ce livre n'est pas sorti de ses presses ; il a été imprimé par Guy Marchant, dont la marque se trouve sur le dernier feuillet du volume et que nous reproduisons ci-dessous.

LIBER QUATTUOR NOVISSIMORUM. Paris, Jehan Petit. S. date. Petit in-8, gothique.

MAILLARD (Olivier). Opus Quadragesimale egregium magistri Oliverii Maillardi. Parisiis, Jehan Petit, 1513. In-8, gothique.

— Quadragesimale opus declamatum Parisiorum urbe ecclesia sancti Johannis in Gravia. Paris, Philipp. Pigouchet, 1526. In-8, gothique.

— La conformité et correspondance tres-devote des sacres et sainctz mysteres de la messe à la passion de nostre doulx Saulveur et Redempteur Jesu-Christ. Paris, Joland Bonhomme, 1552. In-8, gothique.

MENOT (Mich.). Fratris Michaelis Menoti predicatoris ac sacre theologie professoris ordinis Minorum sermones Quadragesimales... Paris, Pierre Gaudoul. Sans date. (Edition imprimée vers 1520.) Pet. in-8, gothique.

MONSTRELET (Enguerrand de). Chroniques de France. Paris, Fr. Regnault, 1518. 3 vol. in-fol., gothiques.

NISSENO (Jacques), abbé du monastère de S. Basile de Madrid. Tres-rares et doctes conceptions sur toutes les évangiles du Caresme, traduictes par le P. Iean Rolle. Paris, 1633. In-8.

PELBART DE THEMESWART. Stellarium coronæ Beatæ Virginis. Venetiis, 1586. In-4.

PEPIN (Guill.). Sermones quadraginta destruendæ Ninivæ. Paris. Sans date. In-8, gothique.

— Expositio Evangeliorum Quadragesimalium. Venetiis, apud Gratiosum Porchacinum. 1578. In-8.

PRAGMATICA SANCTIO. Parisiis, Phil. Pigouchet, 1502. In-4, gothique.

Sur le titre, on voit la marque de Phil. Pigouchet.

QUADRAGÉSIMAL SPIRITUEL (Le), cest assavoir la salade, les febves frites, les poys passez, la purée, la lamproye, le saffren, les orenges, les pruneaulx, etc..., le vin blanc et rouge, lypocras, les invitez au dîner, les cuisiniers, les serviteurs à table, les chambrières, servant de blanches nappes, serviettes, pots et vaisselles.... Imprimé à Paris,

par la veufve Michel Le Noir (1521). In-4, gothique, de 28 feuillets.

RAULIN (Jean). Sermones de sanctis magistri Johannis Raulin ordinis Cluniacensis. Parisiis, Anth. Bonnemere, 1524. 4 vol. in-4, gothiques.

REBUFFE (Pierre), de Montpellier. Praxis Beneficiorum. Lugduni, Rovillius, 1609. In-fol.

SAINT BONAVENTURE. Sermones sancti Bonaventure de morte. Venales reperiuntur in collegio Trigueti prope collegium Cameracensium. S. date. Pet. in-8, gothique.

Avec la marque de l'imprimeur Robert de Gourmont sur le titre.

— Stimulus divini amoris quem composuit sanctus frater Bonaventura. Antuerpiæ juxta aureum mortare impressus. S. date. Pet. in-8, gothique.

SAINT JÉROME. Les epistres familières de S. Hierosme, divisees en trois livres, traduites de latin en françois par Iean Lavardain, abbé de l'Estoille. Paris, Philippe Gaultier, 1625. In-8.

SERMONES dormi secure. Lugduni, J. de Vingle, 1497. In-4, gothique.

Ce recueil de sermons est attribué à Richard de Maidstone.

SPRENGER (Jacques). Malleus maleficarum, maleficas et earum heresim ut phramea potentissima conterens. Coloniæ, Joann. Gymnicus, 1520. In-8.

VALLADIER (André), abbé de S. Arnoul de Metz. La saincte philosophie de l'âme, sermons pour l'Avent, prêchés à Paris à Saint-Méderic. Paris, P. Chevalier, 1613. In-8.

VINCENT FERRIER. S. Vincentii Ferrariensis sermones. Lugduni, 1521, 3 vol. in-4, gothiques.

ACHEVE D'IMPRIMER
LE VIIIe JOUR D'AOUT
M. D. CCC. LX.

Paris.—Imp. de Pommeret et Moreau, 42, rue Vavin.

TIRÉ A 300 EXEMPLAIRES.

Papier vergé	203
— vélin	40
— de couleur	12
Grand papier vergé	40
— — de Chine	5
	300

CŒLVM NON ANIMVM MVTANT
A

BR
B253

contents p. 211

LIBRARY OF CONGRESS
0 022 011 840 A